Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

VILLE d'AUBIERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
Séance du 15 OCTOBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT le 15 OCTOBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aubière, sous la présidence de **Monsieur Sylvain CASILDAS, Maire.**

PRÉSENTS (25) : S. CASILDAS, B. BANDON, A. BRIAT, S. CHANARD-LACIPIERE, C. AIGUESPARSES, E. SZCZEPANIAK, S. LAFOUGERE, J-C. LADEVIE, T. PALERMO, S. DOMERGUE, O. GENEST, N. CAILLE, L. LAROCHE, F. ARTHAUD, I. FREITAS, S. CUSSAC-VIGOUROUX, Y. DICHAMPT, M. DA MOTA, N. LOZANO, J-Y. MANIEL, A. CHASSAGNE, S. MAURER, N. NERON, F. GUITTON, M. CORDONNIER.

REPRESENTÉS (6) : J-P. MARREL pouvoir à A. BRIAT, **M-O. KLAJA** pouvoir à E. SZCZEPANIAK, **I. PORTIER** pouvoir à I. FREITAS, **L. VIALATTE** pouvoir à O. GENEST, **M. BOURG** pouvoir à F. ARTHAUD, **M-A. PUGLIESE** pouvoir à F. GUITTON.

ARRIVÉS AU POINT N°83, POUVOIR A (2) :

- **T. VATIN** pouvoir à S. DOMERGUE
- **T. ALLEMAND** pouvoir à S. CASILDAS

Date de convocation : Le 09/10/2020 Mme M. DA MOTA a été élue secrétaire de séance.

DEL82102020 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 23 JUILLET ET 27 AOÛT 2020

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des séances du 23 juillet et 27 août 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces procès-verbaux avant leur adoption définitive.

DECISION :

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de convertir l'exposé ci-dessus en délibération.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
21/10/2020

De sa publication le :
21/10/2020

De sa notification le :
21/10/2020

Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

Aubière, le 19 octobre 2020

Le Maire,
Sylvain CASILDAS

MAIRIE D'AUBIÈRE (Puy-de-Dôme)

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

MAIRIE d'AUBIERE

VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 23 JUILLET 2020

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

SOMMAIRE

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....5

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE.....5

I - Procès-verbal de la séance précédente.....5

DEL22072020 : Approbation du procès-verbal d'installation des conseillers municipaux élus à la suite des opérations électorales du 15 mars et 28 juin 2020 lors de la séance du 3 juillet 2020.....5

II - Finances.....6

DEL23072020 : Débat et rapport d'orientations budgétaires 2020.....6

DEL24072020 : COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2019.....13

DEL25072020 : COMMUNE – Approbation du compte administratif 2019.....13

DEL26072020 : COMMUNE – Affectation des résultats de fonctionnement 2019.....14

DEL27072020 : Budget primitif 2020 – Commune.....14

DEL28072020 : Fixation des taux des trois taxes directes locales.....20

DEL29072020 : Tarifs communaux 2020-2021.....23

DEL30072020 : Attribution et versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubière.....25

DEL31072020 : Prime exceptionnelle à l'achat de vélo à assistance électrique.....27

DEL32072020 : Répartition des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020.....32

DEL33072020 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au Football Club Aubiérois.....37

DEL34072020 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au Judo Club Aubiérois.....37

DEL35072020 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association pour la Sauvegarde des Caves d'Aubière (ASCA).....37

DEL36072020 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au Comité des Fêtes.....38

DEL37072020 : Attribution d'une subvention sur projet à l'association La Causerie pour un atelier d'éveil sonore et musical.....39

DEL38072020 : Budget Commune – Admission en non-valeur de créances.....39

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL39072020 : OPHIS Puy-de-Dôme – Réitération de garantie – Prêt n° 105087.....40

DEL40072020 : OPHIS Puy-de-Dôme – Réitération de garantie – Prêt n° 105090.....40

DEL41072020 : École de musique – Bourses de musique 2020-2021.....40

DEL42072020 : Règlement par e-cesu – Autorisation de souscrire à un abonnement.....40

III. Administration générale.....41

DEL43072020 : Accessibilité des équipements et de l'espace public : désignation des représentants du Conseil Municipal.....41

DEL44072020 : Agence d'urbanisme Clermont Métropole : désignation des représentants42

DEL45072020 : Association 2AM : désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration.....42

DEL46072020 : Association Les Loupiots : désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration.....43

DEL47072020 : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) : désignation des représentants du Conseil Municipal.....43

DEL48072020 : CES Joliot Curie : désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Irène et Frédéric Joliot Curie.....44

DEL49072020 : Comité des fêtes : désignation des représentants du Conseil Municipal....44

DEL50072020 : Comité des Œuvres Sociales du Personnel (COS) : désignation des représentants du Conseil Municipal.....45

DEL51072020 : Comité National d'Action Sociale (CNAS) : désignation des représentants du Conseil Municipal.....45

DEL52072020 : Comité Technique : désignation des représentants du Conseil Municipal..46

DEL53072020 : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : désignation des représentants du Conseil Municipal.....46

DEL54072020 : Commission Communale des Impôts Directs : désignation des nouveaux commissaires.....47

DEL55072020 : Commission d'Appel d'Offres (CAO) : composition.....48

DEL56072020 : Commission de Délégation de Service Public (DSP) : composition.....49

DEL57072020 : Commission consultative des services publics locaux : nomination des représentants d'associations locales.....50

DEL58072020 : Commission extra-municipale des façades : désignation des représentants du Conseil Municipal.....51

DEL59072020 : Commission extra-municipale Saint-Loup : désignation des représentants du Conseil Municipal.....51

DEL60072020 : Correspondant défense : désignation d'un correspondant défense.....52

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL61072020 : École privée Saint-Joseph : désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'Organisme de Gestion des Établissements Catholiques (OGEC)....52

DEL62072020 : SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme : désignation d'un représentant....53

DEL63072020 : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Cuisine Centrale Mutualisée » : désignation des délégués du Conseil Municipal....53

DEL64072020 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : désignation des délégués du Conseil Municipal....58

DEL65072020 : Syndicat Intercommunal des Soins à Domicile Aubière-Romagnat-Pérignat (SISAD-ARP) : désignation des représentants du Conseil Municipal....60

DEL66072020 : Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise : désignation d'un correspondant du Conseil Municipal....61

IV. Personnel....61

DEL67072020 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Annule et remplace la délibération n° 12022020 du 20 février 2020....61

DEL68072020 : Conditions d'exercice des mandats locaux – Majoration de crédits d'heures 61

DEL69072020 : Frais de mission – Remboursement des frais de déplacements Maire, Adjoints et Conseillers Délégués....62

DEL70072020 : Droit à la formation des élus – Crédit pour l'exercice du droit à la formation des élus....62

DEL71072020 : Transformation de postes....63

DEL72072020 : Transformation de postes suite à avancement de grade....63

DEL73072020 : Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19....64

DEL74072020 : Organisation du service minimum d'accueil des enfants dans les écoles publiques de la ville d'Aubière....66

V. Métropole....70

DEL75072020 : Convention de mise à disposition de service avec la métropole - Fiches sectorielles 2020....70

DEL76072020 : Convention de mise à disposition de service avec la métropole - Régularisations 2019....71

VI. Décisions municipales....71

DÉCISION N°01-2020 : Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal....71

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DÉCISION N°02-2020 : Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal.....71

La séance est ouverte à 18 h 35, sous la présidence de M. Sylvain CASILDAS, Maire de la ville d'Aubière.

M. LE MAIRE.- Nous allons débuter cette séance du Conseil Municipal. Je vous demanderai, comme de tradition, de bien vouloir éteindre vos portables, s'il vous plaît.

Je vais procéder rapidement à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel nominal des élus.)

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Je vous propose de désigner le secrétaire de séance. Par tradition, on prend souvent le plus jeune de l'assemblée, donc je vous propose que ce soit Mélanie DA MOTA qui fasse office de secrétaire.

Nous allons démarrer l'ordre du jour du Conseil Municipal.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE

I - Procès-verbal de la séance précédente

DEL22072020 : Approbation du procès-verbal d'installation des conseillers municipaux élus à la suite des opérations électorales du 15 mars et 28 juin 2020 lors de la séance du 3 juillet 2020

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ?

M. GUITTON.- Bonsoir à tous. Pas des oppositions, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire du procès-verbal que nous avons reçu. C'est simplement un procès-verbal de décision. Il ne reflète en rien les débats et, surtout, il nous paraît utile de garder en mémoire les précisions apportées sur les différents points et les propositions qui peuvent être faites en cours de Conseil Municipal. Je demande, au nom du groupe *Un Avenir à Partager,* de pouvoir ajouter au procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet l'intervention que j'ai faite au niveau du recours en cours, l'intervention faite par ma collègue Nicole LOZANO au niveau de la délégation du Conseil Municipal au Maire, sur la demande de report de cette délibération, son étude en groupe de travail et l'étude particulière de certains points, notamment l'ester en justice, la décision d'emprunter et l'ajout des montants des indemnités des élus, ce que je vous ai demandé, Monsieur le Maire, pour le Maire, les adjoints et l'enveloppe globale. Publiquement, je vous fais cette demande d'ajout de ces points sur le procès-verbal afin que nous puissions le voter.

M. LE MAIRE.- Que les choses soient claires, le procès-verbal est conforme au Code Général des Collectivités Territoriales. On est bien d'accord. Si vous nous faites passer vos textes, nous les intégrerons, comme vous le souhaitez, dans le procès-verbal.

Pouvons-nous quand même le voter, en partant du principe que nous intégrerons vos propositions dans le procès-verbal ?

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. GUITTON.- Très bien. Si on ajoute les trois points que je vous ai soumis, nous voterons le procès-verbal.

M. LE MAIRE.- Je pense que ce que je viens de dire est suffisamment clair, donc il n'y a pas de souci.

- Pas d'opposition ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons maintenant procéder à l'étude du rapport d'orientations budgétaires. La séance de ce soir sera longuement consacrée aux éléments financiers de la commune. Sans plus tarder, je laisse la parole à Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE.

II - Finances

DEL23072020 : Débat et rapport d'orientations budgétaires 2020

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Voilà pour ma présentation au niveau du DOB. Je suis à votre disposition, si vous avez des questions.

M. GUITTON.- Oui. Merci pour cette présentation, j'ai envie de dire, plutôt brève. Ce débat, ce rapport – parce qu'effectivement, c'est un rapport d'orientations budgétaires – devait vous permettre de mettre en avant vos choix politiques et surtout vos traductions en termes de projets. Où sont-ils ?

Ce DOB devait aussi permettre une discussion sur vos priorités. Où sont-elles ?

Enfin, ce DOB – et je l'ai souvent dit, donc je le redis ici – nous lie au contexte budgétaire national et ce qui se passe ici, ce qui se passe et se décide ailleurs, interfère directement sur les finances de la commune, et donc sur le quotidien des Aubiérois. Si les enjeux politiques sont souvent nationaux, les solutions – on l'a vu dans le dernier mandat, j'ai du mal à le voir ici – se déclinent de plus en plus au niveau local. Encore une fois, où sont-elles ?

Vous êtes, permettez-moi de le dire, tout simplement dans la continuité des exercices précédents. La preuve en est que dans les orientations que vous avez affichées, je retrouve exactement ce que j'avais écrit l'an dernier et ce que j'avais préparé avec le responsable des finances, Monsieur GUILLEVIC.

Votre présentation, pour moi, est tronquée sur les chiffres parce que, permettez-moi de le dire, vous mélangez tout. Vous présentez une évolution des dépenses ; on le voit plutôt en compte administratif ou en budget primitif, désolé de vous le dire. Vous parlez ensuite de ratio de rigidité et d'un seuil d'alerte à 0,65. Ce seuil d'alerte de 0,65 est celui des finances publiques. Encore une fois, permettez-moi de le dire, ce mélange de casquette est un peu désagréable quand on sait ce qui vous anime dans la préparation et dans votre engagement ailleurs que votre qualité d'adjointe aujourd'hui.

Ensuite, vous parlez de CAF nette et de CAF brute. La CAF nette, vous l'avez rappelé, est égale à la CAF brute moins le remboursement du capital. Elle est égale aussi à l'autofinancement de la collectivité. En revanche, il faut la comparer au niveau des services publics, au niveau des

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

investissements réalisés. Là, vous comparez Aubière avec une strate, on ne sait pas laquelle parce qu'en plus, vous ne la mentionnez pas. Quelle strate, quelle ville, quelle commune, pour quel investissement, pour quel service rendu au public ?

Détrompez-vous, ce ne sont pas les charges réelles de fonctionnement qui posent souci à Aubière, ce sont justement les recettes de fonctionnement. Nous n'avons eu de cesse, je n'ai eu de cesse, avec mon équipe – et nous aurions pu continuer sur cette lancée – de diminuer les dépenses de fonctionnement. Vous l'avez justement redit par le biais du graphique et vous l'avez souligné, mais il faut parler des recettes de fonctionnement et notamment de la DGF. Bizarrement, vous l'avez complètement occultée de votre présentation. Pour l'assistance et pour les collègues autour de la table, sachez juste que la perte de DGF cumulée entre 2013 et 2019 est de 2 700 000 €. 2,7 M€. Si on avait eu cette DGF, on n'aurait pas ce ratio de CAF. Ce n'est pas dû à l'équipe en place, ce n'est pas dû à l'équipe ancienne, ce n'est pas dû à l'ancien Maire, ce n'est pas dû à l'adjoint aux finances, c'est dû simplement aux décisions de l'État.

Je me suis amusé à prendre quelques chiffres :

- Aubière, DGF : 294 000 €, permettez-moi d'arrondir, pour environ 10 000 habitants, soit 29 € par habitant ;
- Beaumont, commune voisine, 11 000 habitants, quasiment comme Aubière : 718 595 € de DGF, soit 65 € par habitant ;
- Pont-du-Château, 11 000 habitants, plus de 1 M€ de DGF, soit 92 € par habitant ;
- Romagnat, 7 800 habitants : 789 000 € ;
- Cournon : 1,6 M€ pour 20 000 habitants, soit 228 € par habitant. Gerzat, Cournon, Pont-du-Château ont trois fois plus de DGF qu'Aubière ;
- Cunlhat, pour ceux qui connaissent : 296 000 € de DGF pour 1 300 habitants, soit en gros 85 € par habitant.

Bref, la liste est longue. J'aimerais bien que vous puissiez comparer ce qui est comparable, prendre des chiffres qui sont des vrais chiffres et j'y reviendrai juste après.

Effectivement, je pense que j'ai réussi à préparer l'avenir et vous ne le mentionnez pas bizarrement, encore une fois, dans le débat d'orientations budgétaires, avec plus de 2,5 M€ d'épargne, avec plus de 2 M€ de stock de dette par rapport à 2014.

Je vais juste parler de la dette. Vous prenez un chiffre et vous l'avez distribué dans les boîtes aux lettres le 26 juin dernier. Pour l'équipe 2008-2020, vous parlez de 4 348 000 € au 1er janvier 2008 à 6 961 000 € au 31 décembre 2018, soit 60 % de dette en plus. Bizarrement, 2008-2020 et vous comparez 2007-2018 parce qu'en 2007, la dette était de 4 348 000 €. En 2008, elle était de 5 808 000 €. En 2020, vous l'avez redit, elle n'est pas de 6 961 000 €, elle est de 6 305 000 €.

Là où je veux en venir, c'est qu'on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut et que ce n'est pas sérieux d'avoir menti aux Aubiérois, ce n'est pas sérieux de présenter ce soir trois *slides* sur un débat d'orientations budgétaires et de tronquer les chiffres. La dette n'a pas augmenté de plus de 60 % entre 2008 et 2020, elle a augmenté de 8,5 %. 5 808 000 et 6 305 956 ; le chiffre du mensonge et de la malhonnêteté électoraliste.

Ensuite, vous parlez d'endettement. Prendre uniquement l'endettement est un non-sens politique. Où sont les volumes d'investissement, Madame l'adjointe ?

M. LE MAIRE.- Monsieur GUITTON, s'il vous plaît.

M. GUITTON.- Je termine.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUITTON, je suis le Maire, j'ai le pouvoir de police de l'assemblée, je vous interromps deux secondes. Faites attention à vos propos. Je vous le dis. On est à la limite.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. GUITTON.- Non, on n'est pas à la limite.

M. LE MAIRE.- On est à la limite.

M. GUITTON.- Chiffres à l'appui, Monsieur CASILDAS.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUITTON, vous accusez les gens de malhonnêteté. Vous êtes à la limite. Je ne veux pas le redire au cours de la séance.

M. GUITTON.- Très bien. Je termine donc, pour poser une question. Où sont les volumes d'investissement dans votre rapport d'orientations budgétaires ? Où est l'évolution de l'actif depuis 2008 ? Ne dites pas qu'il ne s'est rien fait en termes d'augmentation du patrimoine depuis 2008, voire même depuis 2014. Ne dites pas non plus que les dépenses depuis 2016 ont, certes, diminué en investissement et qu'elles sont cinq fois inférieures. Vous oubliez tout simplement de dire qu'il y a eu, en 2017, le transfert à la métropole et qu'effectivement, qui dit transfert dit aussi dotation en moins. Ce que l'on donne à la métropole, en fait, on le paye, Madame l'adjointe. Encore une fois, ce n'est pas cinq fois inférieur.

Voilà la brève introduction que je voulais faire sur ce rapport d'orientations budgétaires, à vous entendre, par rapport aux questions que je vous ai posées et aux chiffres que j'ai pointés du doigt. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont vos chiffres, encore une fois, que toute l'assistance a reçus dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires présenté ce soir.

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Merci, Monsieur GUITTON. Je vais vous répondre. J'ai pris quelques notes. Si j'en oublie, vous me rappellerez à l'ordre.

Sur la strate, on est dans une commune de plus de 10 000 habitants, donc on rentre dans la strate de 10 000 à 20 000 habitants. Si cela peut vous rassurer, j'avais aussi pris le soin d'aller regarder la moyenne par habitant de la strate immédiatement inférieure parce qu'effectivement, vous pourriez me dire qu'on n'est pas loin de 10 000 habitants, donc on pourrait être à 9 900, cela nous ferait passer dans la strate inférieure. Malheureusement, là également, si on regarde la CAF brute et la CAF nette, au lieu de 189, elle est à 192 € par habitant dans la strate inférieure. La CAF nette est de 108, contre 102 € dans les collectivités de taille immédiatement inférieure. Donc au niveau des ratios, j'avais pris quelque chose dans un sens plutôt avantageux pour la présentation, dans un sens plutôt favorable.

Vous me dites que je ne parle pas des résultats d'excédent de fonctionnement. Vous me dites que je mélange le CA et le DOB. C'est vous qui mélangez parce que le compte administratif a justement pour but de présenter les résultats d'exécution 2019. Ne vous inquiétez pas, je les présenterai tout à l'heure.

Sur la DGF, je suis tout à fait d'accord avec vous. J'ai d'ailleurs fait remarquer dans ma présentation qu'elle continuait de baisser malheureusement encore cette année. Je le regrette, comme vous. Il n'y a pas d'explication. J'en ai discuté avec les services. Cela fait des années que la dotation globale de fonctionnement de l'État diminue. Je suis, moi aussi, la première à le constater. En tout cas, à mon niveau, ce que je peux vous dire, c'est que je prendrai attache des services de la préfecture, j'essayerai de voir pourquoi Aubière a une DGF qui a fondu comme peau de chagrin, alors que les communes voisines comme Romagnat, Beaumont ont beaucoup plus. Je suis d'accord avec vous. C'est curieux. J'ai pu le constater, j'ai regardé. En tout cas, ma présentation ne visait pas à porter un jugement de valeur là-dessus. Ce sont des éléments purement chiffrés, factuels. Si vous l'avez interprété comme une critique, ce n'est pas du tout le cas. Je me doute bien que n'est pas de votre fait si la DGF a baissé.

Sur la dette, les ratios qu'on présente se basent sur les comptes administratifs et les comptes de gestion qui sont votés. Comme vous le savez, au moment de la campagne, comme on vote le CA ce soir, les éléments relatifs à la dette au 31 décembre 2019, on ne pouvait pas les présenter aux Aubiérois. Vous ne pouvez donc pas nous critiquer ce soir de ne pas annoncer dans nos tracts qui ont été présentés au printemps de ne pas connaître le montant de dette de

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

6 305 000 €, tout simplement parce qu'il n'était pas porté à notre connaissance étant donné que vous n'aviez pas voté le CA et le compte de gestion en début d'année.

Après, sur l'évolution, si je repars sur le montant que vous voulez nous faire comparer de 2008, je vous rappelle que les chiffres sont les chiffres au 31 décembre de chaque année. La mandature précédente a commencé en mars 2008. Il me paraît donc logique de regarder le niveau de dette au 1er janvier 2008, soit au 31 décembre 2007, qui s'élevait bien à 4 348 000 €. Les premiers emprunts souscrits en 2008 ont été pris par la nouvelle majorité. J'ai les dates des emprunts : juillet 2008.

Je suis désolée, mais sur la période, maintenant qu'on a les chiffres 2019, je veux bien refaire mon calcul. L'évolution de la dette du 1er janvier 2008 jusqu'au 1er janvier 2020 fait une hausse de 45 %. Vous analysez les trois derniers mandats, vous pouvez comprendre que ce n'est pas un mensonge d'aller analyser la situation des deux mandats de M. SINSARD, dont vous faisiez partie. C'est bien sur l'analyse des deux mandats que je présentais les chiffres et il n'y avait pas du tout d'intention mensongère. Encore une fois, c'est purement factuel, sur la base des comptes administratifs et comptes de gestion. Sans investissement majeur ces dernières années, nul besoin de recourir à l'emprunt. Cela paraît tout à fait normal.

Je ne vais pas aller plus loin, mais quelque part, c'est un peu l'aveu d'une défaillance de gestion pointée du doigt par rapport au premier mandat et que la CRC a bien pointé dans son rapport de 2018.

M. LE MAIRE.- Monsieur GUITTON, je suis vraiment déçu et vraiment désolé du ton que vous employez ce soir. Vous allez apprendre l'exercice difficile de l'opposition. J'ai été à votre place avant. Ce n'est pas facile. Néanmoins, en six ans d'opposition, et je pense que cela a été le cas avant sur d'autres oppositions, jamais dans ce Conseil Municipal on a pu mettre en cause publiquement lors d'un Conseil Municipal l'honnêteté d'un élu. Je peux comprendre que la présentation, qui est différente, des éléments financiers vous déstabilise un petit peu parce que Stéphanie CHANARD-LACIPIERE, et c'est tout à son honneur, a présenté ce soir des éléments financiers avec objectivité, honnêteté et n'est pas tombée dans un exercice d'autosatisfaction comme vous-même, vous avez essayé de le faire. Il y a des nouveaux indicateurs qui n'ont jamais été présentés jusque-là, comme le ratio de rigidité. Vous nous dites que ce ne sont pas des finances publiques, mais si ce ne sont pas des finances publiques, qu'est-ce que c'est que le rapport d'orientations budgétaires ? Ce n'est pas de la mécanique, ce n'est pas de la physique quantique, ce sont des finances.

Malheureusement, j'ai fait le choix de nommer comme adjointe aux finances quelqu'un de compétent, une fonctionnaire consciencieuse, quelqu'un qui connaît le sujet. Cela peut gêner certaines personnes, je peux le comprendre. Néanmoins, j'ai toute confiance dans les chiffres et dans l'analyse de Stéphanie CHANARD-LACIPIERE, et je n'accepterai pas qu'on remette en cause son honnêteté. Le temps de la campagne électorale est fini.

Si c'est tout ce que vous avez à dire sur les interventions, nous allons passer aux délibérations suivantes.

M. GUITTON.- Je n'ai pas fini, si je peux me permettre.

M. LE MAIRE.- Alors continuez.

M. GUITTON.- J'ai entendu la réponse de Madame l'adjointe, mais elle répond à moitié, permettez-moi encore une fois de vous dire cela, et ce n'est pas être déstabilisé, non objectif, dans l'autosatisfaction, dans la remise en cause, etc. J'entends ce que vous venez de me dire. Certes, on n'est plus en campagne, mais comme le disait Maxence juste avant que je prenne la parole, les propos restent. À un moment donné, il faut bien aussi redire ce qui s'est passé, ce que vous avez dit et la réalité des chiffres.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Je n'ai pas eu la réponse à la question sur l'augmentation de cet actif municipal. Peut-être que vous l'avez, ou pas. Si vous ne l'avez pas, je peux vous le donner.

On n'a pas eu d'emprunt, certes, c'était justement une volonté de notre part de façon à diminuer le stock de dette pour repartir et préparer l'avenir. On a eu des cessions foncières. On a eu les baisses de dotation en 2013, 2014, ne l'oubliez pas, vous ne l'avez pas signalé. En 2017, on a eu le transfert à la métropole, vous l'avez aussi oublié, donc je le redis. Il y avait donc une situation plutôt tendue de 2014 à 2020.

Ce qui est confortable pour vous, ce qui est rassurant pour vous, encore une fois, ce sont les pseudo-analyses que vous avez publiées il y a quelques semaines, alors même qu'aujourd'hui, vous saluez la diminution de la dette, la qualité des emprunts, vous saluez même un petit peu quand même le ratio de dette par habitant – vous ne l'avez pas présenté non plus, mais il est là – et encore l'excédent cumulé, même dernièrement, lors de la commission finances.

Encore une fois, très bien et j'ai envie de vous dire merci, mais je vous le redis : où sont vos projets ? Où sont vos propositions ? Quel est le cap ? Quelle est la perspective sur le long terme que vous voulez donner à la commune d'Aubière ? J'ai entendu ce que vous avez dit, à savoir : « Je n'ai pas eu le temps », « On vient d'arriver », sauf qu'entre le 28 juin et je peux même dire le 3 juillet et le 23, il y a quand même eu 20 jours. En 20 jours, on peut quand même faire quelque chose de correct, avoir un cap, une idée, surtout quand on sort de plus de 12 mois de campagne électorale avec des projets qui ont fleuri, des promesses qui ont été faites. Encore une fois, je vous repose la question : où sont vos projets ? Où sont vos perspectives ? Quel cap donnez-vous à la commune d'Aubière à partir de ce DOB ?

M. LE MAIRE.- Monsieur GUITTON, tout le temps que vous avez passé sur la campagne électorale, vous ne l'avez pas passé à nous faire voter le CA, par exemple. Aujourd'hui, on récupère tout cela et il a bien fallu voter tous ces éléments (CA, BP) en 20 jours et on s'y est attelé avec le service finances, qui a été remarquable, comme à son habitude, mais il y a tout un tas d'éléments que vous auriez déjà pu, vous-mêmes, faire. Vous n'avez pas voulu. On aurait très bien pu voter le CA avant. Ce n'était pas impossible.

M. GUITTON.- Merci, Monsieur le Maire, pour votre intervention. On est juste en train de parler du rapport d'orientations budgétaires. Je ne parle pas du compte administratif. J'ai juste quelque chose à vous dire, c'est qu'il me semble qu'il y a eu une crise de la Covid-19 juste après 15 mars. Il me semble qu'on a été confiné. C'était prévu. Vous pouvez vous retourner et demander aux services. C'était prévu qu'on fasse le DOB, le compte administratif et le BP fin avril.

M. LE MAIRE.- On aurait pu le faire avant. Pour des raisons électorales, vous avez préféré tout cacher, tous masquer et tout mettre après.

Nous avons été relativement corrects ; qui a calé la date du 23 juillet ? C'est vous qui l'avez calée, Monsieur GUITTON, ce n'est pas moi. Justement pour ne pas fragiliser les services, nous avons maintenu la date en l'état. Il y a des communes qui ont repoussé tout cela. Il y a des communes qui ont déjà voté tous ces éléments. Vous étiez entièrement concentré sur votre campagne électorale et tous ces éléments sont passés en second.

Stéphanie viendra sur la question du budget. Quand nous sommes arrivés, en termes de budget, il n'y avait rien de prêt au niveau des investissements. Nous nous retrouvons avec une liste la Prévert d'investissements et aujourd'hui, nous devons faire des choix. Comme nous sommes des personnes raisonnables, nous préférons prendre le temps et c'est ce que Stéphanie vous expliquera tout à l'heure.

Au bout d'un moment, j'aimerais bien qu'on puisse parler un peu de fond. Sortez un peu de la polémique, d'autant plus qu'il n'en ressort rien. Vous ressassez à chaque fois les mêmes choses. En revanche, il y a des éléments que vous n'annoncez pas, notamment les hausses d'impôts. Vous oubliez aussi de parler du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui a été édifiant, qui a pointé du doigt votre gestion. Oui. Vous pouvez nous accuser de tronquer les

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

choses, mais n'oubliez pas non plus qu'il y a eu des éléments factuels faits par des juges, qui ont rendu un avis sur votre gestion publiquement et ce rapport est édifiant.

Monsieur CORDONNIER, je vous donne la parole.

M. CORDONNIER.- Merci, Monsieur le Maire. Loin de moi la volonté de vouloir faire la police dans cette assemblée. C'est votre rôle. Toutefois, je vous retournerai un peu la remarque que vous avez faite tout à l'heure. Certes, nous n'avons pas à mettre en cause la bonne foi de vos camarades, mais veuillez ne pas accuser mon camarade d'avoir voulu cacher certaines choses. Au-delà de cela, j'espère qu'on va tous respecter cette consigne que vous avez donnée il y a quelques minutes.

Au-delà de cela, vous voulez parler du fond. C'est exactement la question qu'on pose en boucle depuis quelques minutes, c'est sur l'orientation que vous donnez aux finances de la commune qui ne transpire pas, au-delà d'un bilan des 6, 12 années passées. On ne sait pas aujourd'hui, avec ce rapport d'orientations budgétaires – pourtant, il me semblait qu'il portait bien un nom explicite – quel est le cap. Malgré toutes les réponses que vous nous donnez, jamais vous ne répondez à cette question.

Autre point, peut-être qu'on ne l'a pas dit assez clairement, mais une des remarques dans le discours de Florent était que finalement, cette présentation d'aujourd'hui souligne de nombreux points positifs, mais la question que nous voulons vous poser est : où sont les signaux rouges dont vous avez parlé pendant autant de mois et qui, aujourd'hui, ne sont pas présentés ?

M. LE MAIRE.- On peut vous refaire la démonstration sur le ratio de rigidité, si vous voulez, Monsieur CORDONNIER, mais on ne va pas passer tout le Conseil à reparler des mêmes sujets, si vous le voulez bien.

Quant aux orientations, le rapport d'orientations budgétaires est justement là pour donner les grands principes. C'est ce que vous a présenté Stéphanie : pas d'augmentation des taux d'imposition, maîtrise des dépenses de fonctionnement, poursuite du désendettement, maintien du niveau de service public. C'est l'objectif d'un rapport d'orientation, c'est de donner un cap. Ce n'est pas de vous expliquer le nombre de boulons qu'on va acheter dans l'année. C'est au niveau du budget qu'on voit ces éléments.

Nicole LOZANO.

Mme LOZANO.- Bonsoir. Je voudrais juste apporter une précision sur ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, à propos du DOB et du compte administratif au mois d'avril. Je suis élue depuis 2008 : d'abord dans la majorité, ensuite dans l'opposition. Je n'ai eu de cesse tous les ans, au mois d'avril, de répéter que je n'étais pas d'accord que l'on vote le BP et le compte administratif au mois d'avril. C'est donc un petit peu gros de mettre cela sur le dos de Florent qui, de plus, n'était pas Maire. D'accord, il faisait partie de l'équipe, mais il n'avait quand même pas les pleins pouvoirs au sein de cette équipe. C'est une précision que je voulais apporter.

Je voudrais quelques renseignements plus précis. J'aurais aimé qu'on nous donne, justement pour apporter un peu d'objectivité à ce débat, le montant de la DGF par rapport à la population et par rapport à la moyenne nationale de la même strate, parce que ce chiffre me paraît très parlant.

Ensuite, j'aimerais connaître le montant exact de la DSU parce que sur le document transmis, en page 18, je pense qu'il y a un petit loupé. La DSU s'élèverait à 182 M€. Cela me paraît quand même un peu beaucoup. Je pense qu'il manque une virgule quelque part. J'aimerais qu'on nous apporte cette précision.

Je voudrais aussi que vous réexpliquiez ce qui est écrit page 23 à propos du CCAS et du remboursement parce que quand on lit cette phrase, il me semble qu'il manque un retour à la

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

ligne, un point ou quelque chose. On dirait que le CCAS finance l'association Aubière Musique. Je pense qu'il y a eu un loupé, un raccourci qui a été fait.

Ensuite, je voudrais un peu rebondir sur ce que mes collègues ont dit. Je suis assez déçue quant aux engagements pluriannuels. Je m'attendais à un message beaucoup plus fort au niveau des engagements et au niveau de vos engagements concernant la crise que l'on traverse. On sait que la fin d'année va être difficile, le mois de septembre va être difficile, mais très certainement, l'année prochaine le sera encore beaucoup plus. J'ai en mémoire, parce que j'étais artisan, l'année 2009, qui a fait suite à la crise de 2008, et cette année a été vraiment catastrophique. J'attends que vous nous donniez des axes forts d'aide justement envers les plus démunis, envers les gens les plus précaires et aussi des axes forts liés à la crise environnementale que l'on vit, parce qu'il ne faut pas se voiler la face, toutes ces crises sont liées (la crise du Covid, la crise environnementale) et on se doit d'agir. On ne doit pas attendre que les autres agissent à notre place. On se doit d'agir de suite.

M. LE MAIRE.- Pour répondre sur la philosophie, c'est vrai, Nicole, tu as raison, tu as toujours défendu le vote du budget en fin d'année et, de ce point de vue, tu es parfaitement constante. Il y a deux écoles en la matière. Aujourd'hui, le principe de voter le budget plutôt en début d'année, c'est pour être au plus près des recettes, notamment les dotations de l'État, qui arrivent de plus en plus tardivement. Je comprends parfaitement que tu puisses être en désaccord avec Florent sur cette philosophie. Vous fonctionnez comme vous voulez, mais dans une équipe, je considère qu'il y a le droit d'y avoir du débat et de la diversité d'opinion.

Quant au fait de savoir si Florent est responsable ou pas, dans la tenue de ses propos, on avait bien l'impression que tout reposait sur ses épaules. Effectivement, il y avait un autre Maire, mais l'adjoint aux finances est quelqu'un d'important dans une équipe municipale, donc sa responsabilité est réelle.

Yann GUILLEVIC m'a confirmé, sur la DSU, il y a un 0 de trop, on est plus du ressort de 182 000 € que de 1,8 M€. J'aimerais bien qu'elle soit de 1,8 M€, mais malheureusement...

Sur les ratios, Stéphanie, veux-tu compléter ?

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Sur les ratios de DGF, les CA et comptes de gestion 2019 n'étant pas votés partout en France, ils ne sont pas encore communiqués. Je peux vous donner ceux de 2018 par rapport à la strate. Cela va dans le sens de nos échanges, nous sommes d'accord sur le sujet, nous avons une DGF qui est bien inférieure aux collectivités de même taille. Sur 2018, on avait de la DGF à hauteur de 576 000 €. Cela représentait 57 € par habitant, alors que pour les communes de même taille, cela faisait un ratio de 178 € par habitant. Encore une fois, moi aussi, je ne fais que constater ce niveau malheureusement très faible de la DGF. La DGF est une foultitude de critères, une vingtaine, une trentaine, ce sont des grandes feuilles A4. Cela passe dans une moulinette à Paris et on se demande comment c'est calculé. Tout ce que je peux vous dire, c'est mon engagement d'essayer d'y comprendre quelque chose, pourquoi on a subi une telle baisse. Malheureusement, comme vous, je n'ai pas d'explication. Je sais que des courriers ont été envoyés à deux reprises à la préfecture du Puy-de-Dôme et malheureusement, il n'y a pas eu de précision très claire apportée sur le sujet.

Sur la DSU, effectivement, c'est une coquille.

Sur la page 23, je vous l'accorde, cela prête à confusion. Le CCAS rembourse des frais de mise à disposition de personnel pour le jardin. En revanche, pour l'association Aubière Musique, cela se passe entre la commune et l'association Aubière Musique ; le CCAS, effectivement, n'a rien à voir dans l'histoire.

M. GUITTON.- Je voulais revenir sur quelque chose, si vous le permettez. Je voulais au moins vous féliciter sur quelque chose, c'est la participation à l'établissement communautaire de proximité qui était, le jour de la commission finances, à 672 000 €, somme restante à payer, et sur mon intervention, vous avez divisé cette somme par deux, et du coup, le virement à la section

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

d'investissement du même montant. C'était juste logique. Je n'ai même pas à vous dire merci, c'était juste de la logique étant donné que l'ECP ne sera livré qu'au printemps 2021.

Pour terminer, je voudrais que vous nous parliez un petit peu quand même de vos engagements pluriannuels. Je vois 1 435 828,31 € en 2020, 2 338 630 € en 2021. Après, cela chute, 557 000 € en 2022. Cela chute encore en 2023, à 222 000 €. Merci de pouvoir quand même nous expliquer vos engagements pluriannuels, c'est-à-dire vos projets, vos perspectives, votre cap encore une fois, pour la troisième ou quatrième fois que l'on vous pose cette question, parce qu'on est bien dans un débat, un rapport d'orientations budgétaires, qui donne un cap. Où est-il ?

M. LE MAIRE.- Je vous renvoie aux réponses que vous faisiez à l'époque, Monsieur GUITTON, quand vous étiez adjoint, parce que quand je vous posais les mêmes questions, je n'avais pas non plus de réponse. Vous avez bien compris que cette année est très particulière, que c'est un exercice budgétaire de transition entre deux équipes. Laissez-nous encore quelques semaines pour vous montrer les éléments que nous allons proposer aux Aubiérois pour les six années à venir.

Je rebondis sur la question de Nicole. La question de la crise et des propositions contre la crise, j'y reviendrai lorsqu'on votera la subvention du CCAS.

Si le débat est clos, nous allons passer à la délibération suivante, qui concerne l'approbation du compte de gestion 2019.

DEL24072020 : COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2019

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.- On soumet au vote le compte de gestion.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

DEL25072020 : COMMUNE – Approbation du compte administratif 2019

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.- J'ai fini la présentation et je suis à votre disposition, si vous voulez des précisions.

M. LE MAIRE.- Dans la joie et la bonne humeur, Monsieur GUITTON.

M. GUITTON.- Merci pour votre conseil, que je vais prendre… Je vais le prendre comme je veux. Je ne retire rien à ce que j'ai dit tout à l'heure parce que, pour le coup, ce sont véritablement les chiffres, Monsieur CASILDAS.

Sur ce CA, on va passer vite parce qu'effectivement, c'est le nôtre. C'est le compte administratif, et non des prévisions, Madame l'adjointe, mais ce sont des chiffres véritables. Ce n'est pas une projection ni une prévision, ce sont des chiffres constatés. Il me semble vous avez dit « prévision » tout à l'heure, à moins que j'aie mal entendu.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Merci pour cette photographie, parce que c'est exactement cela, c'est une photographie du 1er janvier au 31 décembre 2019, de ce que nous avons fait en 2019.

Que faut-il retenir de ce compte administratif, au final ? La question est surtout là. Quel bilan ? Je vais le redire : pas de recours à l'emprunt, une diminution de 2 M€ de la dette et une épargne constatée, un autofinancement de 2,5 M€, comme vous l'avez dit. De toute façon, vous ne pouvez pas faire autrement que de dire ce qui se passe réellement sur les comptes de la commune.

J'ai envie de dire que cette présentation est assez surprenante même si c'est, encore une fois, une photographie. J'ai envie de vous dire félicitations parce qu'il semblerait qu'en moins d'un mois, vous ayez réussi à faire des miracles. Vous êtes passé d'une analyse alarmante des finances publiques, d'une situation économique très difficile pour la commune, à une situation satisfaisante où quasiment tous les indicateurs sont au vert. J'ai envie de vous dire plus sérieusement : comment expliquez-vous cette différence de discours ?

M. LE MAIRE.- Pour nos collègues qui ont eu l'habitude d'assister précédemment à des comptes administratifs, il est de tradition que le Maire sorte au moment du vote. Néanmoins, comme je ne suis pas le Maire sortant, je peux rester et je peux voter. C'est une précision que je vous apporte. Il n'y a aucune irrégularité dans le fait que je reste pour le vote du compte administratif.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(5 voix)*

Je vous remercie.

La délibération n° 25 est adoptée à la majorité.

DEL26072020 : COMMUNE – Affectation des résultats de fonctionnement 2019

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Nous votons.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 26 est adoptée.

DEL27072020 : Budget primitif 2020 – Commune

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. GUITTON.- Je me permets de prendre la parole. Tout comme le débat d'orientations budgétaires, après cette présentation du budget primitif et hormis deux ou trois mesurettes que je peux appeler du saupoudrage plus démagogique qu'autre chose, on ne sait toujours pas quel est le cap, quel est le projet, quelles sont votre définition et vos orientations politiques. C'est bien dommage.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Je voudrais quand même, encore une fois, redire que vous utilisez à bon escient les 546 000 € pour équilibrer la section de fonctionnement par le biais du transfert, grâce aux 2,5 M€ d'épargne constituée sur la section de fonctionnement.

Je voudrais aussi vous parler 30 secondes de votre analyse, qui a été faite aussi par M. le Maire, pour nous faire croire que vous n'auriez pas eu le temps, en 20 jours, de constituer un budget qui était le vôtre, parce que vous étiez prêts. Effectivement, nous aurions pu dilapider, parce que l'ancien Maire avait tout le loisir de le faire, 100 % du fonctionnement et 100 % de l'investissement. Cela n'a pas du tout été le cas et vous en êtes pleinement conscients, je l'espère, mais je tiens ici à saluer la gestion qui a été faite du 1er janvier 2020 jusqu'au 28 juin dernier. Certes, ce BP est en partie le nôtre, mais ce qui nous pousse à nous abstenir sur ce budget, c'est ce qui suit et ce qui est votre budget.

Vous avez parlé d'analyse ligne par ligne sur l'ensemble des choix opérés par l'ancien adjoint aux finances et par les services, notamment financiers mais aussi techniques pour la plupart, et l'intégralité des services municipaux. Si vous avez fait l'analyse ligne par ligne, vous avez forcément eu le choix de vos investissements. Vous avez également eu le choix et le temps d'organiser le plan pluriannuel d'investissements pour l'année prochaine, pour dans deux ans, pour dans trois ans, ce que nous n'avons pas vu, encore une fois, dans le rapport d'orientations budgétaires. C'est quand même bien dommage parce qu'à vous entendre, vous n'avez pas eu le choix et on vous aurait imposé certains choix déjà faits. Non. J'ai la liste ici et vous venez de la sortir, Madame l'adjointe. Il y en avait pour plus de 2 millions. Vous auriez pu avoir le choix, ou pas – et vous avez choisi le « ou pas » – d'engager votre majorité, votre nouvelle majorité, dans un sens comme dans un autre. Ce choix n'a pas été fait, je le regrette, donc les membres de l'opposition s'abstiendront sur ce BP que vous avez présenté succinctement à l'instant.

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Le choix, on l'a fait et on l'a fait en concertation avec les services sur ce qui était réalisable. Comme vous dites, j'ai sorti la liste. Il y a beaucoup de choses qui ont été validées. Quand on discute avec les services et qu'on voit la chaufferie qui est projetée pour 310 000 € au Cosec, qui est un investissement utile, je vous l'accorde, quand on me dit : « On n'a plus le temps, ce sont des travaux qu'il faudra faire l'été prochain », j'écoute les professionnels aussi. Même chose pour les travaux dans les écoles.

Il y a certaines lignes, effectivement, qui ont été déportées. Nous avons fait le choix de les déporter en concertation avec les services parce que nous avons réfléchi sur la faisabilité réelle. Si on veut que notre budget soit sincère, on est déjà fin juillet, le temps qu'il passe en préfecture, on sera déjà à la rentrée, donc je ne vois l'intérêt de mettre des lignes fictives en dépenses d'investissements si on sait pertinemment qu'on ne pourra pas mener ces investissements d'ici la fin de l'année. Il vaut mieux ne pas agir dans la précipitation, se poser, faire le tour des besoins réels et vous proposer, parce que l'intention n'est vraiment pas de cacher quoi que ce soit.

Notre but est de construire un projet pluriannuel sérieux. Ne vous inquiétez pas, vous l'aurez, mais il faut nous laisser le temps. Vous dites qu'on a eu 25 jours. Notre Conseil d'installation était le vendredi 3 juillet. Le *week-end* est passé. On arrive le 6 juillet et la première commission finances a lieu le 15 juillet. Il y a eu le *week-end* du 14 juillet dans tout cela. Vous comprendrez qu'en une semaine – et j'ai passé des heures à relire tous les documents, à les corriger et à y mettre notre petite patte – on ne va pas se précipiter pour vous pondre un plan pluriannuel d'investissements qui sera insincère et sur des choses qui ne seraient pas réalisables pour l'exercice 2020.

M. LE MAIRE.- Je compléterai ce que vient de dire l'adjointe aux finances. Vous savez très bien qu'entre les dépenses déjà engagées – elles ont été listées – et les dépenses que, techniquement, il n'est pas possible de lancer, nous avons fait le choix de la sincérité. Nous aurions pu vous faire un budget d'affichage, vous mettre plein d'investissements en sachant pertinemment qu'on ne le ferait pas. Nous avons fait le choix de l'honnêteté, de la sincérité, de la transparence, en respect des principes budgétaires. Ne vous inquiétez pas, des projets, il y en

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

aura. Vous aurez toute la liberté de les voter. J'entends votre remarque et je comprends votre choix de vous abstenir. Je vais mettre ce budget primitif 2020 au vote.

Mme LOZANO.- Je voudrais demander deux précisions et, avant, faire un petit propos.

Comme vous le savez, Monsieur le Maire, je lis toujours tous les documents qui nous sont adressés. Vous avez pu le constater pendant six ans à côté de moi. Je ne peux qu'engager tous les élus, y compris tous ceux de la majorité, à en faire autant. Cela vous permettra de faire remonter quand il y a des coquilles, quand il y a des erreurs flagrantes, et d'éviter que ce soit nous qui vous les signalions.

Juste une précision à propos de la subvention à l'association 2AM. Dans le document BP, il est porté 175 500 € de subvention et après, dans les délibérations, j'ai 172 000 €. Je pense que c'est ce montant qui est le bon puisque je l'ai retrouvé dans la M14.

M. LE MAIRE.- Cela vous sera expliqué par Agnès BRIAT. Il y avait une subvention sur projet de 3 500 € qui avait été demandée pour le projet de concert de fin d'année. Nous avons vu le Président de 2AM mardi. Le concert est annulé. Nous avions donc maintenu la somme et nous avions prévu, au cas où, de rajouter une délibération sur table, si 2AM le souhaitait. Du coup, il n'y aura pas de délibération sur table. Au moment du vote des subventions, on vous expliquera.

Mme LOZANO.- C'est bien 172 000 €, d'accord.

Une autre interrogation : pourquoi est-ce que sur l'aménagement de la vitrine de la croix de l'église Saint-Martin, le financement revient à la municipalité et pas à la paroisse carrément ?

M. LE MAIRE.- De mémoire, on avait déjà voté là-dessus lors d'un précédent Conseil Municipal, sous la mandature précédente. Je crois même qu'à l'époque, notre collègue Yann LORIETTE avait fait une remarque là-dessus et, je crois, s'était abstenu. C'est la continuité de ce qui a été fait avant là-dessus. En revanche, il y en aura une partie de la DRAC.

Mme LOZANO.- On aurait pu revenir dessus.

M. LE MAIRE.- On avait déjà eu une participation du diocèse sur un projet concernant l'église. Tu sais très bien que, selon la loi, nous sommes propriétaires du bâtiment et que l'église n'en est que l'affectataire.

Mme LOZANO.- Il s'agit d'une vitrine.

M. LE MAIRE.- C'est aussi du patrimoine aubiérois, donc il est important que la commune participe à sa protection.

Mme LOZANO.- Une dernière chose. Je voudrais quand même souligner que dans les subventions d'investissement, il y a presque 259 000 € qui sont déjà sécurisés et c'est effectivement le travail fait par l'ancienne équipe qu'il faut reconnaître. Je voudrais insister sur le fait qu'aller à la pêche aux subventions n'est pas évident et, comme on le voit là, les subventions n'arrivent pas tout de suite. Parfois, il faut faire preuve d'humilité et de prudence.

M. LE MAIRE.- Selon les sujets, on a des gens, je pense notamment à notre coordinateur enfance jeunesse, Mathias DUFLOS, qui accomplit un travail remarquable dans le domaine, mais sur d'autres sujets, on a d'autres partenariats à nouer avec d'autres collectivités pour aller chercher d'autres fonds et on va essayer de s'y employer. C'est effectivement un travail de longue haleine, déjà pour connaître les dispositifs, pour monter les dossiers et après, le temps que tout cela soit voté et mis à disposition de la collectivité, cela prend du temps. Tu as raison, Nicole.

Il n'y a pas d'autre intervention ?

M. GUITTON.- Si. J'aurais voulu savoir quels sont les projets liés aux subventions ? Je rebondis sur ce que vient de dire Nicole LOZANO. Il me semblait qu'il était quand même inscrit des

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

subventions métropole ou départementale liées à certains projets que vous avez, ou pas, supprimés. J'aurais souhaité savoir ce que vous avez supprimé. Vous avez parlé de la chaufferie pour le Cosec. Il me semble bien qu'il y avait une subvention rattachée à ce projet.

D'une manière un peu plus globale, je sais que vous ne voulez pas me répondre sur le plan pluriannuel d'investissements, mais quand même. J'avais prévu, sur le budget 2020, une petite avance sur le futur déplacement de la crèche associative des Loupiots. Je ne le vois ni sur le BP ni sur le DOB. Je voulais savoir où en était ce projet ? Du coup, on va peut-être essayer d'arriver à parler de projet dans ce Conseil parce qu'effectivement, c'est quelque chose qui nous tient à cœur, qui, j'espère, vous tient à cœur également, pour avoir un espace complètement nouveau pour cette association.

Une dernière chose. Je ne remettrai jamais en cause la sincérité, l'honnêteté et la transparence d'un BP, pour avoir été adjoint aux finances de 2014 à 2020. Loin de là ma pensée, notre pensée collective de dire qu'il y a quelque chose de tronqué, de faussé. Il faut juste qu'on soit clair, net, précis et qu'on se dise les choses. J'aimerais donc avoir une réponse aux deux questions que je viens de poser, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Pour reprendre ce qu'a dit l'adjointe aux finances, sur les projets, il n'y a pas d'annulation. Il y a simplement un décalage dans le temps pour permettre de les réaliser sereinement. Bien évidemment, le décalage des subventions a été vu avec la collectivité qui devait les verser. Toutes les collectivités sont dans le même cas. Que ce soit pour leur projet ou le projet des autres collectivités dans le cadre des partenariats, compte tenu de la crise, elles comprennent bien qu'il y a un décalage des travaux, mais cela paraît être une évidence.

Concernant le projet des Loupiots, c'est la même chose. Nous avons rencontré, avec le premier adjoint, les Loupiots il y a maintenant 15 jours pour faire le point sur le projet. J'ai aussi rencontré Assemblia, qui est le nouveau nom de Logidôme, notamment son directeur général et j'ai aussi eu l'occasion d'en parler avec ma collègue Marion CANALES, avec qui nous avons siégé au Conseil d'Administration d'Assemblia. Il y a encore beaucoup d'incertitudes sur ce projet. J'ai été surpris notamment d'entendre de la bouche de l'aménageur que lui-même avait des doutes sur le projet, notamment sur la superposition de deux équipements, c'est-à-dire du logement et de la crèche, sur le projet de la 48. Nous avons, sur la commune, une expérience qui a mal fonctionné, c'est le pôle petite enfance Frimousses et Compagnie, puisqu'aujourd'hui, nous devons faire face à des travaux suite à des malfaçons. Une des premières choses que j'ai dû faire en tant que Maire, c'est un courrier à l'OPHIS pour leur demander d'engager leur dommages-ouvrage suite à des malfaçons. Aujourd'hui, on se rend bien compte que la superposition de deux équipements de nature différente, avec la création derrière de parties communes, pose énormément de problèmes lorsque l'on a, comme actuellement, des soucis d'évacuation. On va sans doute avoir des travaux de grande ampleur à mener et on ne veut pas reproduire les mêmes erreurs sur le déplacement des Loupiots à la 48.

Nous avons donc refait le point avec Assemblia, qui considère qu'on peut revoir le projet, qu'on a le temps de retravailler là-dessus. Les Loupiots sont également sur la même longueur d'onde. Le besoin est là, c'est vrai. Il y a un besoin de passer de 150 m² à 300 m² pour leur permettre de travailler sereinement. Nous en avons conscience, mais l'idée est de reprendre tout cela et de retravailler tous ensemble sur ce projet afin d'arriver à une solution pérenne et qu'on apprenne aussi de nos erreurs. Vous connaissez parfaitement la question du pôle petite enfance puisqu'à l'époque, vous étiez en charge des grands projets et vous avez suivi ce projet. Aujourd'hui, nous avons des problèmes. Apprenons de nos erreurs et essayons de dépasser tout cela pour offrir aux Loupiots un équipement qui leur permette de travailler dans la sérénité et dans la pérennité.

M. GUITTON.- Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer le problème qu'il y avait dans la présentation qui a été faite par Logidôme à l'époque, parce qu'ils ont effectivement changé de nom, qui a été validé, qui a été soumis à concertation – je pèse mes mots sur ce mot justement – qu'apparemment, vous ignorez, mais sur lequel vous avez participé ? Il y a des fois des choses

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

qui... Si, Claude, vous avez participé. Je me permets juste de terminer, s'il vous plaît. Vous avez été – c'est un *verbatim* du Conseil Municipal – dans la boucle de cette concertation, en lien avec l'association de riverains, que je ne citerai pas ici et qui est peut-être dans le public. Vous étiez donc au courant comme nous, comme les riverains, comme l'association, du bien-fondé de l'analyse financière, humaine, politique aussi, parce que c'est un choix politique, de transfert des Loupiots sur une nouvelle structure parce qu'elle en a grandement besoin. Vous avez parlé de 150 à 300 m². Ce n'est pas rien. On parle du double de surface pour permettre une évolution des bébés et du personnel de la meilleure façon possible.

Vous parlez de superposition qui n'a pas fonctionné. Vous n'êtes pas le seul, Monsieur CASILDAS, à avoir fait un courrier parce que je sais que M. le Maire avait déjà fait des courriers à l'OPHIS pour leur demander d'effectuer les travaux. Je pense que vous avez l'antériorité des dossiers. Si ce n'est pas le cas, derrière vous, la direction pourra vous donner l'intégralité des courriers envoyés. La superposition permet de ne pas manger, grignoter des surfaces agricoles. Je ne vais pas revenir dessus parce que vous allez encore me dire que je divague, mais quand on parle de 50 ha alors qu'il n'y en a eu que 7 ou 48 ailleurs, bref... Qu'est-ce que vous allez faire de ce projet ? En sachant qu'on avait réellement un projet de vie, un écoquartier, avec une mixité sociale, des logements, de l'accession à la propriété, une crèche associative et une résidence senior.

M. LE MAIRE.- Vous me parlez d'un choix politique, je vous parle d'une réponse technique. Je suis désolé, sur l'histoire de consommer de la terre agricole, en l'occurrence, son emplacement était une caserne de CRS. On ne faisait pas pousser du grain. Peut-être qu'à la rigueur, on élevait du poulet. Permettez-moi de vous dire que vous êtes un peu à côté de la plaque.

Le comité de concertation, j'y ai participé. Contrairement à vous, je peux en parler parce que j'ai assisté à ces réunions. Laissez-moi vous dire – et *verbatim* du Conseil Municipal, comme vous l'avez souligné – qu'on vous a demandé à plusieurs reprises, notamment au moment des exercices budgétaires, à quoi correspondaient les 900 000 € et quel était le projet qu'il y avait derrière ? Je vous l'ai réclamé à plusieurs reprises, y compris à notre collègue Michel CHAZOULE, qui était en charge du dossier à l'époque, et nous ne l'avons jamais eu.

Aujourd'hui, on est sur la question de 900 000 €. Par exemple, les Loupiots eux-mêmes m'ont dit : « Monsieur le Maire, et pour les meubles ? » J'ai dit : « Comment cela, les meubles ? » Les meubles, tout l'aménagement intérieur n'est pas compris dans les 900 000 €. Au bas mot, on est sur 100 000 à 150 000 € d'investissements supplémentaires.

Le projet était peut-être politique, mais en attendant, il était mal ficelé. On va donc se donner un peu plus de temps pour travailler avec les premiers concernés, qui sont les Loupiots, à l'appui des techniciens, d'Assemblia, qui est aujourd'hui la fusion de Logidôme et de la SEAu, avec des gens qui ont quand même l'expérience pour mener les projets. La SEAu mène des grands projets sur Clermont. Ce sont des techniciens qui ont une expérience reconnue. Nous voulons que le projet soit pérenne, qu'on dote les Loupiots d'un bel équipement et qu'on n'ait pas, cinq ou six ans plus tard, à activer des garanties décennales, des assurances dommages-ouvrage. Nous voulons que tout cela se fasse de façon fluide pour les Loupiots.

Encore une fois, les doutes sont techniques. On ne remet pas cause ni le choix ni le besoin des Loupiots, bien au contraire. On remet juste en cause une solution technique qui, pour l'instant, ne nous paraît pas aboutie et cet avis est partagé par les élus, par l'association des Loupiots et par l'aménageur.

M. GUITTON.- Ce sera ma dernière intervention sur ce sujet, j'aurais préféré que vous puissiez nous dire devant l'assemblée et devant les Aubiérois : « Je ne crois pas à ce projet, je n'ai pas envie de continuer, je n'ai pas envie d'investir dans la petite enfance, je n'ai pas envie d'investir pour l'avenir. » Les 900 000 € dont vous parlez sont bruts. Vous oubliez de dire qu'il y a des subventions, de la CAF notamment. On a vu tout à l'heure, dans le cadre du DOB ou du budget, que la CAF participait trois fois plus que l'État aux recettes de fonctionnement. C'est la

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

même chose, il y avait environ 200 000 à 250 000 € à attendre de la CAF. Il n'y a donc pas un besoin de trésorerie de la municipalité de 900 000 €. C'est faux, encore une fois. C'était environ 700 000 €. J'aurais préféré, au lieu que vous nous disiez : « Nous avons un doute technique » que vous disiez : « Nous n'avons pas envie que ce projet se fasse. » C'est ce que vous aviez dit pendant des mois. Dites-le, assumez-le ! J'aimerais bien qu'au moins, ce soit clair.

M. LE MAIRE.- Vous demanderez à M. SOULIGNAC, mais vous n'étiez pas là, donc vous ne pouvez pas le savoir, le projet de crèche à la CRS...

M. GUITTON.- Je n'étais pas invité.

M. LE MAIRE.- Vous avez des liens d'amitié avec lui. Vous avez son téléphone, vous pouvez l'appeler par ailleurs. Le projet de crèche sur la CRS 48, c'est mon collègue, Claude AIGUESPARSES, et moi-même qui l'avons proposé, sous la forme à l'époque d'une crèche d'entreprise, en considérant qu'elle permettait de combler des besoins en termes d'horaires, notamment sur ce qu'on appelle les horaires atypiques, et qu'elle viendrait en complémentarité des équipements déjà présents sur la commune. Vous savez comment fonctionne ce type d'équipement. Ce sont des entreprises qui payent des berceaux, qui permettent d'équilibrer le fonctionnement des opérations et ce serait venu en complément de Frimousses et Compagnie et des Loupiots.

Vous n'assistiez pas à ces réunions. Nous avions évoqué également à l'époque l'implantation d'une résidence senior. Ce sont sans doute ces réflexions qui ont permis d'aboutir dans la concertation, ce que nous faisons. J'ai toujours reconnu que le groupe de travail de la CRS 48 fonctionnait plutôt bien jusqu'à un an avant les élections. Ils ne sont pas là ce soir, mais les riverains pourront vous le confirmer également. Vincent SOULIGNAC menait cela d'une main de maître. Il était à l'écoute, dans le dialogue et cela a permis de faire avancer certains projets.

Maintenant, cela ne vous satisfait pas, mais je ne vais pas dire le contraire de ce que je pense. Je pense que ce projet est un bon projet, à condition de le mener comme il faut et à son terme, et pas dans la précipitation pour des raisons politiques et électoralistes. Je préfère prendre six mois de plus pour justement retravailler en concertation avec les principaux acteurs, l'aménageur et l'utilisateur, pour ne pas avoir, dans cinq ou six ans, à revenir, à réengager des travaux sur un bâtiment qui, concrètement, est quasiment tout neuf. Cela aussi, c'est être responsable et gestionnaire. Aujourd'hui, compte tenu du contexte sanitaire, on n'est pas à six mois près pour parler du sujet. C'est une réalité et elle est partagée, à la fois par les Loupiots et par Assemblia.

Plus d'intervention ? *(Néant)*

- Qui est contre ce budget primitif 2020 ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(8 voix)*

Je vous remercie.

La délibération n° 27 est adoptée à la majorité.

DEL28072020 : Fixation des taux des trois taxes directes locales

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques, des questions ? Monsieur CORDONNIER.

M. CORDONNIER.- Ma remarque et ma question sont d'ordre un peu plus général que cette simple délibération sur la fixation des taux. Je voudrais juste rappeler une des promesses de

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

campagne que vous avez faite, qui est textuellement « pas d'augmentation des impôts pendant six ans ». Or, étant donné qu'il y a nécessairement chaque année une augmentation des bases, cela veut dire que, mécaniquement, les impôts des Aubiérois vont augmenter pendant six ans. Si vous maintenez chaque année les taux locaux, cela veut dire que finalement, dans six ans, nos Aubiérois auront vu une augmentation de leurs impôts. Comment comptez-vous faire pour qu'entre aujourd'hui et 2026, finalement, il n'y ait pas d'augmentation d'un seul centime sur la feuille d'imposition de nos concitoyens ?

M. LE MAIRE.- Monsieur CORDONNIER, je suis Maire d'Aubière, vous êtes conseiller municipal d'Aubière, vous ne pouvez agir que sur ce qui est du ressort de la commune. Ce qui est du ressort de la commune, ce sont les taux. Malheureusement, nous ne gérons pas les bases. Commençons par ne pas augmenter les taux pendant six ans, ce sera déjà très bien.

M. CORDONNIER.- Dans ce cas, pour tenir votre promesse, pourquoi ne proposez-vous pas de baisser ces taux locaux ?

M. LE MAIRE.- Demandez à M. GUITTON. Il va vous expliquer tout cela.

M. CORDONNIER.- Sauf que cette délibération est proposée par votre mandature, par vous et vos adjoints, donc c'est à vous que je m'adresse et c'est à vous que je pose la question, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur CORDONNIER, je vous propose de ne pas augmenter les taux. Si vous voulez augmenter les taux, vous ne votez pas.

M. CORDONNIER.- En fait, vous assumez aujourd'hui le fait qu'en six ans, les impôts vont augmenter pour les concitoyens.

M. LE MAIRE.- Monsieur CORDONNIER, vous essayez, par des mécanismes grossiers, de cacher le fait que c'est votre collègue de gauche qui a augmenté les impôts au cours des six dernières années. Nous avons toujours voté contre. Nous vous proposons ce soir de ne pas augmenter les impôts. N'essayez pas de faire croire aux gens que les impôts vont augmenter de notre fait. Un peu d'honnêteté intellectuelle !

M. CORDONNIER.- Monsieur le Maire, au contraire de vous dans ce débat, je suis précis sur les termes. On le verra peut-être aussi dans d'autres délibérations, ce ne serait pas mal d'avoir un peu plus de précisions sur les termes utilisés et sur le choix sémantique.

M. LE MAIRE.- En attendant, les Aubiérois nous ont plus fait confiance sur la fiscalité que vous, Monsieur CORDONNIER. C'est pour cela que nous sommes dans la majorité et vous dans l'opposition. Maintenant, le débat est le suivant : souhaitez-vous une augmentation des impôts ou souhaitez-vous maintenir les taux tels qu'ils sont ?

Mme LOZANO.- Je suis désolée, mais j'ai de la mémoire. Or, Monsieur CASILDAS, quand vous interveniez sur l'augmentation des taxes et l'augmentation des impôts, vous avez toujours globalisé les bases et les taux municipaux. Excusez-moi, Monsieur AIGUESPARSES, mais vous pouvez vous offusquer.

M. LE MAIRE.- Je m'en explique aisément. Considérant que les bases augmentent d'un effet mécanique, je considérais qu'il n'était pas la peine d'augmenter encore plus les impôts.

Mme LOZANO.- Quand vous parliez d'augmentation, vous globalisiez et vous avez toujours donné un taux d'imposition global, vous n'avez jamais souligné le fait qu'il y avait l'augmentation des bases et vous n'avez jamais dissocié la part...

M. LE MAIRE.- Nicole, tu le sais très bien, quand on paye les impôts, on paye bien les bases plus les taux. Dans la poche de l'Aubiérois, la différence n'existe pas. C'est une réalité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Mme LOZANO.- On revient à ce que disait Maxence ; dans la poche des Aubiérois, il y aura une augmentation des impôts.

M. LE MAIRE.- Oui, suite à une décision de l'État d'augmenter les bases, et non une décision de l'équipe municipale ou du Conseil Municipal, si vous décidez de nous suivre sur cette délibération. Tu ne vas pas me contredire là-dessus, Nicole.

Mme LOZANO.- La question n'est pas de vous suivre ou pas. C'est une question presque d'éthique. Quand on dit : « Il n'y aura pas d'augmentation d'impôt », vous devriez dire : « Il n'y aura d'augmentation des taxes municipales » et là, c'est clair.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une taxe municipale, c'est un impôt. Je suis désolé, je vais être précis sur les termes.

Mme LOZANO.- Peu importe. Pas d'augmentation au niveau de la base municipale. Vous auriez dû dire : « En revanche, il y aura mécaniquement une augmentation de l'impôt due à l'augmentation des bases » parce que pour les gens qui sont dans l'assistance et qui ne connaissent pas tous nos mécanismes, cela ne veut pas dire la même chose.

M. LE MAIRE.- Les gens voient leur feuille d'impôt et voient les différents calculs. Il est bien écrit dans la délibération « de reconduire les taux », le taux des taxes. Vous l'avez vu et lu. La forme de la délibération est la même que celle qui a été pratiquée sur les six dernières années. On n'invente rien, en considérant que la mairie ne peut agir que sur les taux, que les bases sont un effet mécanique et qu'en général, les bases sont calculées sur la base de l'inflation. Ce n'est pas une nouveauté, c'est une vérité. Si vous essayez de faire croire qu'on a un impact sur les bases et que c'est de notre fait, je suis désolé, on n'est pas dans l'éthique que tu évoquais.

Mme LOZANO.- On n'a jamais dit cela.

M. LE MAIRE.- Je m'en tiens à ce que je peux faire et aux leviers sur lesquels je peux agir. Les leviers sur lesquels je peux agir sont les taux, et les taux restent inchangés.

M. CORDONNIER.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, un peu d'honnêteté dans vos propos. Vous avez vous-même prononcé la phrase qui dit que quand l'Aubiérois paye ses impôts, il ne fait pas la différence entre les deux, donc vous avez vous-même fait cet amalgame. À partir de là, vous devez accepter et assumer le fait que les impôts vont augmenter. Ce n'est pas difficile d'assumer que dans votre phrase, c'était faux.

M. LE MAIRE.- Sauf que, Monsieur CORDONNIER, quand il constatera une augmentation des bases, l'Aubiérois ira voir le percepteur il n'ira pas voir le Maire d'Aubière, ce qui n'était pas le cas sous les mandats précédents puisque les impôts ont été augmentés par, certes, un effet mécanique des bases mais aussi par l'augmentation des taux.

M. CORDONNIER.- Monsieur CASILDAS, arrêtez d'être bloqué dans les mandats précédents, je n'étais même pas là. On est sur une délibération que vous proposez aujourd'hui et il est question d'assumer vos promesses auprès des Aubiérois. Soit vous dites clairement que cette promesse, vous ne pourrez pas l'assumer, certes par des raisons mécaniques qui ne dépendent pas de vous, on en convient, soit vous assumez que vous vous êtes trompé.

M. LE MAIRE.- J'assume que les taux n'augmenteront pas au cours des six prochaines années. Je trouve quand même vos remarques gonflées dans la mesure où vous faites partie d'une équipe qui, à plusieurs reprises, a augmenté les impôts. Vous essayez peut-être de le cacher ou de le faire oublier, sauf qu'aujourd'hui – et on en terminera là, Monsieur CORDONNIER – vous avez une délibération qui vous propose de ne pas augmenter les taux. C'est une décision de l'équipe municipale. Après, libre à vous de suivre ou de ne pas suivre. C'est tout !

M. CORDONNIER.- J'arrête le débat. Juste une phrase par rapport à une remarque que vous m'avez faite et qui me concerne directement et nommément. S'il vous plaît, ne faites pas

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

d'amalgame, je ne faisais pas partie de l'équipe précédente. L'équipe précédente ne s'est pas représentée. Je ne suis pas Christian SINSARD. Nous ne sommes pas l'équipe du mandat précédent, nous sommes l'équipe *Un Avenir à Partager*, de Florent GUITTON. Merci.

M. LE MAIRE.- C'est bien Florent GUITTON qui défendait les augmentations et qui les assumait à l'époque. Je n'ai aucun problème avec cela. Je ne parle pas de Christian SINSARD puisqu'il n'est pas dans cette salle et je considère qu'on ne va pas mettre en cause des gens absents. Le passé est le passé, je suis bien d'accord avec vous. Aujourd'hui, c'est le présent. Le présent, ce sont les taux. Soit vous votez une non-augmentation des taux, soit vous ne la votez pas.

M. GUITTON.- Autant pour répondre à M. AIGUESPARSES qu'à vous-même, Monsieur le Maire, on pourrait parler justement des chiffres : 7 + 2 = + 9, pas + 25. Si vous faites +25... Parce que tu me montres du doigt, Claude, donc je fais la même chose que ce que tu es en train de faire. Je ne voulais pas le faire, mais tu me pousses à le faire. Quand vous faites + 25, vous faites le taux dicté et voté ici en Conseil Municipal, le taux communal, plus les bases.

M. AIGUESPARSES.- Tout à fait.

M. GUITTON.- Merci, Claude. Je peux finir, Claude ? Je viens de dire + 7 en 2015 et + 2 en 2017. Je l'ai dit. Mais pas + 25, et pas + 25 à l'ensemble de la majorité ici !

M. AIGUESPARSES.- Depuis 2008 ?

M. GUITTON.- Ce que vous avez dit, ce que vous avez colporté, c'est juste du mensonge ! C'est cela que Maxence CORDONNIER essaye de vous faire comprendre, c'est que le mélange que vous avez eu pendant tout le long de la campagne, à faire le mélange des taux et des bases, induit en erreur l'ensemble des Aubiérois. C'est cela qu'on veut faire comprendre. À un moment donné, il va bien falloir que vous puissiez reconnaître, non pas vos erreurs, mais qu'on a augmenté de 9 et pas de 25 !

M. LE MAIRE.- Je suis désolé, Monsieur GUITTON, mais les Aubiérois avaient vu leur feuille d'impôt avant de lire nos tracts et je peux vous garantir qu'ils avaient bien compris.

M. GUITTON.- C'est cela ! On en reparlera !

M. LE MAIRE.- Qui est contre ?

M. MAURER.- J'ai quelque chose à rajouter. En 2018-2019, il n'a pas eu d'augmentation de la base locale, sur les deux dernières années. En revanche, l'augmentation des impôts est pour des services publics de qualité, dont vous avez dit que vous allez assurer la continuité. Comment allez-vous faire sans augmenter la base locale sur les prochaines années ?

M. LE MAIRE.- Pourquoi partez-vous du principe que le service public coûte cher ? Il y a tout un tas de communes qui développent des services publics et qui n'ont pas augmenté les impôts. Chamalières n'a pas augmenté les impôts, Beaumont non plus. Il y en a plein d'autres. On doit bien être capable de faire pareil.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL29072020 : Tarifs communaux 2020-2021

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Monsieur CORDONNIER.

M. CORDONNIER.- Monsieur le Maire, Madame l'adjointe aux finances et Monsieur l'adjoint à l'éducation, ma remarque ou ma question va s'adresser à vous trois. En plus, c'est assez amusant parce que vous avez vous-même hésité dans vos propos.

Ma remarque va concerner un point assez précis qui est la gratuité des études accompagnées, de l'aide aux devoirs, ou on ne sait trop exactement ce que c'est, puisque vous utilisez trois termes différents. Vous utilisez dans vos promesses de campagne le terme « aide aux devoirs gratuite ». Dans l'énoncé de la délibération, il est écrit « étude accompagnée ». Or, quand on regarde la grille tarifaire, on voit apparaître « étude surveillée ». On a déjà pu remarquer que les choix sémantiques n'étaient pas forcément les grandes questions aujourd'hui et pourtant, il faut se les poser. Ces trois termes ne recouvrent pas nécessairement les mêmes choses. Entre une simple salle mise à disposition pour faire ses devoirs sous la surveillance d'un adulte, comme le laisse penser la grille tarifaire, et un accompagnement resserré au travail scolaire qu'est réellement l'aide aux devoirs, il y a une différence fondamentale et majeure.

Nous sommes bien entendu favorables à la mise en place d'une mesure qui œuvre dans le sens de la justice sociale et de la réduction des inégalités. Toutefois, avant de voter la gratuité d'un service public, ou ne serait-ce que sa mise en œuvre d'ailleurs, il nous paraît nécessaire d'en connaître la nature et les modalités puisque nous votons la gratuité d'un dispositif sans savoir exactement en quoi il consiste, comment il est organisé et par qui il est assuré. Nous aimerions donc que vous précisiez tous ces points, d'autant plus que ce dispositif n'apparaît à aucun moment dans le BP.

On notera, au passage, un petit étonnement de voir apparaître de tels points à l'ordre du jour, points qui, en plus, auraient dû être une cause commune de tous les conseillers autour de cette table, j'imagine, mais qui n'ont pas fait l'objet d'un travail ou *a minima* d'une discussion en commission jeunesse et éducation. On pourra revenir à ce point un peu plus tard dans la soirée, cela semble être récurrent.

M. LE MAIRE.- Pourquoi débattre si vous êtes d'accord ? La gratuité est mise en place sur le service actuel et nous travaillons pour développer des partenariats renforcés avec l'université afin de mobiliser des étudiants pour renforcer l'accompagnement proposé pour les enfants qui en auraient besoin. Vous n'êtes pas sans ignorer que nous sommes au mois de juillet, que compte tenu du Covid, les universités ont été fermées. Des contacts ont été pris et nous allons travailler de façon un peu plus approfondie sur cette question. L'action que nous pouvions mettre en œuvre rapidement, parce que c'est en notre pouvoir, c'était la gratuité.

M. CORDONNIER.- D'accord. Il y a quand même quelques éléments. Toutefois, on vote la gratuité sans savoir de quoi on vote la gratuité. On est d'accord ?

M. LE MAIRE.- Non. Monsieur CORDONNIER, vous allez vite comprendre que quand on vous soumet une délibération, c'est sur des choses existantes, pas sur des choses à venir. Aujourd'hui, c'est la gratuité d'un tarif existant qui correspond à un service existant.

M. GUITTON.- Je me permets de rebondir sur ce que vient de dire Maxence CORDONNIER. Cette nouvelle aide, sur laquelle nous sommes tout à fait favorables, n'est pas inscrite dans le BP.

Mme CHANARD-LACIPIERE.- C'est une aide qui vient en réduction des recettes affichées puisque ce sera une recette en moins pour la collectivité, qui est évaluée à environ 6 000 €. Cela

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

fait partie des lignes périscolaires. Vous n'avez pas une ligne identifiée au BP. Vous savez bien que cela groupe tout ce qui est garderie du matin, du soir, etc.

M. GUITTON.- D'accord. Pour moi, désolé – c'est encore un choix sémantique – le périscolaire n'est pas l'aide aux devoirs, ou les études accompagnées ou les études surveillées. Attention.

En revanche, ce qui me dérange vraiment dans vos réponses, c'est qu'en aucune façon vous n'avez cité le service enfance jeunesse. Vous avez parlé des étudiants, sans même savoir s'ils sont d'accord pour effectuer cette possible aide aux devoirs, étude accompagnée, étude surveillée. De quelle manière ? Sur quel horaire ? Seront-ils rémunérés ou non ? De quelle manière ? Est-ce du bénévolat ? Est-ce du bénévolat de personnes âgées ou retraitées ? On ne sait rien. On vote un dispositif sans savoir la mise en place.

M. LE MAIRE.- Prenez la peine d'écouter les gens ; vous allez voir, cela vous évitera d'être ridicule. J'ai répondu à M. CORDONNIER qu'on votait la gratuité sur un service existant et que nous étions en train de travailler avec l'université, mais que nous sommes au mois de juillet, donc par définition, elle est fermée, même si le premier contact a été pris. Nous travaillons pour mettre en place ces partenariats.

C'est exactement ce que je viens de dire il y a cinq minutes. Je redis la même chose. Mme CHASSAGNE semble avoir compris. On vote une gratuité sur un projet existant et on vous explique l'orientation que l'on souhaite donner à moyen terme.

Vous avez évoqué le cas du service enfance jeunesse. Jusqu'à preuve du contraire, le service enfance jeunesse s'occupe d'animation. C'est son rôle, son travail et il le fait très bien. Là, on n'est pas dans de l'animation, on est dans de l'accompagnement scolaire, ce qui pourrait justifier l'intervention d'étudiants à un niveau Licence, Master. L'université est en train de développer des unités d'enseignement et ce type de tutorat pourrait rentrer dans le cadre de la validation des diplômes par les enseignants et ne donnerait pas forcément droit à rémunération.

Tout cela est un travail qui est en cours, qui est en train de se mettre en place. Le moment venu, vous serez amenés à vous prononcer sur les évolutions du service.

Je me réjouis quand même que, sur le fond, sur la mesure qui est au cœur de cette délibération, la gratuité, vous êtes d'accord avec la majorité municipale et je m'en félicite.

Mme CHASSAGNE.- J'avais compris. Merci, Sylvain, d'être attentif. Je comprends aussi que tu dis qu'à un moment donné, on aura à se prononcer. J'aimerais que nous soyons associés aux réflexions qui vont se mettre en place. Je crois qu'on en est tous là.

M. BANDON.- M. CORDONNIER, qui participe à la commission enfance jeunesse, a été invité à participer à tout ce que nous développerons ensemble. Nous le ferons avec plaisir.

M. LE MAIRE.- D'ailleurs, vous avez évoqué la question de groupe de travail. Cela en fera notamment partie. Quand je disais « prononcer », Agnès, ce n'était pas forcément en Conseil Municipal, c'est aussi en commission, on est d'accord.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL30072020 : Attribution et versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubière

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Pour répondre à ta question, Nicole, parce que j'ai dit que j'y reviendrai au moment de la délibération sur le CCAS, nous travaillons actuellement sur deux projets d'aides en direction des familles liées au contexte Covid.

Tout d'abord, c'est la mise en place d'un chèque solidarité famille. On s'est rendu compte d'une chose dans le cadre de la crise sanitaire, c'est que pour les familles qui bénéficient de la tarification au quotient familial et qui, pour certaines, payent la restauration scolaire très peu cher, et c'est une très bonne chose, quand il n'y a pas de cantine, le coût du repas est le coût des denrées magasin, donc il y a une vraie perte de pouvoir d'achat. Dans ces cas, la tarification au quotient familial ne fonctionne pas. L'idée est de compenser les deux mois de crise sanitaire en redonnant un chèque aux familles pour leur redonner le pouvoir d'achat qu'elles ont perdu durant la crise sanitaire. Nous travaillons actuellement dessus parce qu'il faut regarder le périmètre légal de cette aide. On travaillera normalement avec le CCAS.

Le deuxième volet, tu l'as évoqué, Nicole, est de verser une aide aux commerçants pour compenser la perte de revenus liée à la crise sanitaire. C'est pareil, nous sommes en train de bâtir une convention avec les services de la région, puisque c'est la région qui est compétente en matière d'aide économique, et elle doit nous redéléguer cette compétence pour permettre d'agir efficacement pour nos commerçants.

J'ajoute que sur le chèque solidarité famille, l'idée est de permettre à ces chèques d'être dépensés dans les commerces du centre-ville puisque 1 € d'argent public permettrait de donner 1 € de pouvoir d'achat à une famille et 1 € d'aide indirecte dans la relance de l'économie à un commerçant.

Nous sommes en train de bâtir les conventions autour de ces deux dispositifs. Je n'ai pas encore la date puisque cela dépendra de l'avancée des travaux, mais il est possible que nous ayons à nous prononcer en commission et au Conseil Municipal fin août sur ces dispositifs, l'idée étant qu'ils soient en place dès la rentrée, en particulier pour le chèque solidarité famille.

Mme LOZANO.- Je me réjouis de voir ce montant de 567 290 €. Nous avions déjà anticipé au CCAS puisque, le 23 juin, nous avions envisagé une subvention de 257 290 € justement pour faire face à de nouvelles dépenses au niveau du CCAS, au niveau de la prise en charge de la crise Covid.

Il faut souligner, pour les gens qui ne le savent pas, qu'il y a déjà eu des aides importantes au niveau des familles, au niveau de l'aide d'achat de produits alimentaires pendant toute la crise du Covid. Vous signalez ces difficultés, quand les enfants ne vont pas à la cantine, il faut quand même qu'ils mangent. Cela a été pris en compte par le CCAS.

Quand vous dites : « Nous travaillons sur le chèque famille, sur l'aide aux commerçants », je voudrais savoir qui est englobé dans ce « nous » ? Puisque je veux quand même rappeler que le CCAS est une instance autonome. Apparemment, l'opposition ne fait pas partie de ce « nous » pour le moment.

M. LE MAIRE.- Tout simplement, Nicole, et tu le sais, le CCAS n'est pas encore installé. Aujourd'hui, concrètement, il n'y a plus de membre du CCAS en activité. En plus, j'ai eu l'occasion d'en parler avec la directrice du CCAS, mais juste avant qu'elle parte en vacances, donc c'était un peu pressé. Bien évidemment, le CCAS travaillera sur la question aussi. Tu peux comprendre aisément qu'il y a quand même une notion d'urgence, que les délais d'installation des Conseils

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

sont ce qu'ils sont et qu'on ne pouvait pas attendre l'installation du CCAS pour commencer à travailler.

Mme LOZANO.- Certes, mais vous pouvez inclure la personne de l'opposition qui est élue au CCAS et qui, je pense, a une connaissance des actions et du terrain qui est importante, et qui pourra apporter toutes ses connaissances, toute sa richesse à l'équipe.

M. LE MAIRE.- Je suis parfaitement d'accord avec toi. C'est juste qu'à l'heure actuelle, les sujets sur lesquels nous travaillons sont vraiment des sujets juridiques. On n'est pas sur le fondement de l'aide ou comment on la module. On travaille sur la base légale, les échanges avec la région sur la convention en particulier. Ce sont vraiment des choses très techniques. Ce sont les services qui travaillent dessus. Quand bien même on connaît parfaitement le sujet et le fonctionnement du CCAS, on est dans le cadre de transfert de compétences, de délégation de compétences. L'idée est d'avancer rapidement sur ces questions techniques pour pouvoir travailler sur le fond de l'aide et discuter du périmètre de l'aide tranquillement entre nous, ce qui, à mon avis, est plus de notre ressort en tant qu'élus, que ce soit de la majorité ou de l'opposition.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CHASSAGNE.- Oui. Tu as en partie répondu puisque tu disais que pour les plus précaires, le repas de la cantine est quelquefois le vrai repas ou le repas équilibré de la journée. En commission finances, cette aide a été abordée, mais je comprends que la réflexion soit en cours, à savoir 12 tranches et les écoles publiques. La précarité n'est pas la même en fonction du quotient. Vous êtes tout de suite sur un forfait ?

M. LE MAIRE.- Non, on est sur quelque chose d'inversement proportionnel. L'idée est de travailler sur le coût matière du repas, ce qui a été réellement payé par les familles durant la crise, le coût des aliments. Elles ne vont pas payer les charges qu'on paye. C'est de faire un système inversement proportionnel : les tranches les plus basses auront la compensation en coût matière la plus élevée, et plus on avance dans le quotient, plus la compensation est faible. On essaye d'avoir un système équitable et non pas égalitaire.

Mme CHASSAGNE.- Si je ne me trompe pas, cela concernera exclusivement les parents des enfants des écoles publiques ?

M. LE MAIRE.- Pour le moment, oui, et je pense qu'on restera là-dessus, mais c'est ouvert à la discussion, considérant que le champ d'intervention de la mairie en direct, ce sont les écoles publiques, même si on compense le coût d'un élève et qu'on finance l'école privée, mais l'idée est d'abord d'intervenir et je pense qu'on n'interviendra que sur l'école publique. Cela dit, ce sera aussi soumis à la réflexion et au débat du conseil du CCAS.

Mme SZCZEPANIAK.- Bonsoir. Un rajout simplement pour dire que les familles peuvent être composées d'adolescents aussi et qui sont concernés par la scolarisation au collège. Le Conseil départemental a déjà pourvu à cette difficulté qui a été reconnue pour des familles et qui a compensé 3 200 collégiens sur le département avec ce système.

Mme LOZANO.- Je pose une dernière question. Si j'ai bien entendu aussi, vous avez prévu de faire porter l'aide aux commerçants sur le CCAS. Pourquoi ce choix et pourquoi ne pas le faire directement au niveau de la mairie *via* une étude, un travail de la commission ?

M. LE MAIRE.- Tout simplement parce que c'est la solution qu'on a retenue, ce sont les chèques alimentation du CCAS, qui sont consommables dans les commerces. Comme ce sont déjà des contremarques qui existent, cela nous évite tout le travail, comme on peut le faire par exemple sur les chèques que l'on donne aux nouveaux arrivants, où il y a tout un renvoi de refacturation. Là, le dispositif existe déjà, mais il faut juste qu'on balaye le contour juridique. On regarde une deuxième solution pour travailler avec l'association des commerçants puisque sur Clermont-Ferrand, l'association des commerçants fait déjà ce type de chèque cadeau. Je dois voir demain Patrice PÉRÉTON, le Président de Clermont Sud Aubière, et on doit évoquer cette

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

question dans le cadre d'une convention à trois. On n'a pas encore évoqué la question, mais c'est une histoire de praticité dans la solution retenue.

Mme LOZANO.- Dans tes réflexions, dans vos réflexions, vous pouvez associer aussi l'AMAP, qui apporte des produits de qualité, bio, parce que ce n'est pas parce qu'on a des difficultés qu'on n'a pas droit à une alimentation équilibrée.

M. LE MAIRE.- Comme c'est un moyen de paiement, il faut juste que l'AMAP accepte ce moyen de paiement. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Cela peut être un effet levier, comme cela peut être un point bloquant.

Mme CHASSAGNE.- Par rapport aux commerçants, il y a bien un dispositif métropole ?

M. LE MAIRE.- Non. Le dispositif métropole pour les commerçants n'existe pas encore. Pour l'instant, c'est uniquement pour le tourisme et les professions culturelles. Pour ne rien vous cacher, on travaille avec les services en s'inspirant de la convention métropole existante et de la convention région. C'est la première question que j'ai posée, du fait de mes nouvelles responsabilités, à la métropole, et je travaille de façon très étroite avec la direction économique. On ne pouvait pas, par rapport à l'aide que l'on souhaite, s'adosser sur la convention de la métropole.

D'autres interventions ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

DEL31072020 : Prime exceptionnelle à l'achat de vélo à assistance électrique

Rapporteur : M. Thierry VATIN

(Présentation de la délibération)

M. CORDONNIER.- Le prix d'un vélo à assistance électrique bas de gamme est au minimum 1 000 €. Avec l'aide de la commune et de l'État, le reste à payer est tout de même au moins de 700 €. Sachant que ces aides ne sont versées que sur présentation d'une facture acquittée, cela veut dire qu'il faut quand même avancer les 1 000 € de départ. Aujourd'hui, quelle part de la population peut se le permettre ? Est-ce réellement une mesure qui aide nos concitoyens qui sont dans le besoin, surtout dans la période que nous vivons ? Les gens qui ont subi ou qui vont subir une perte de salaire, voire une perte totale d'emploi et de revenus, ont-ils vraiment comme priorité d'acheter un vélo électrique à 1 000 € ? Est-ce que cela va les aider à finir le mois, à vivre, à mieux vivre et à s'en sortir ?

Je conçois que vous soyez persuadés, à défaut de proposer une mesure de justice sociale, tout au moins de proposer une mesure écologique, mais là encore, on pourrait en débattre, ne serait-ce qu'au regard des batteries qu'on multiplie, qu'on ne sait toujours pas recycler, dont on ne sait toujours pas quoi faire, hormis les entasser quand elles sont en fin de vie.

Dans le doute, admettons que vous proposiez cette prime grâce à votre hypothétique fibre écologiste. Est-ce que vous pensez réellement qu'offrir 150 € à ceux qui ont les moyens de s'acheter un vélo électrique est vraiment la priorité pour inciter les gens à moins utiliser la voiture et à privilégier les modes de déplacement doux et non polluants ? La priorité pour inciter les Aubiérois à privilégier le vélo n'est-elle pas de leur aménager des pistes et des voies cyclables, des aménagements pour qu'ils puissent circuler de manière pratique et en sécurité ?

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. VATIN.- Exactement. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il y a comme piste sur Aubière ? Il y en a très peu. Le sujet est très complexe. Se lancer dans la réalisation de pistes cyclables, et uniquement de pistes cyclables, doit faire l'objet d'une étude approfondie, d'un plan de déplacements urbains, d'un réaménagement, comme on envisage de le faire, de certains quartiers, de zones de parking. C'est une démarche globale et cette démarche ne va pas se faire en 2020 ni 2021. C'est quelque chose qui va se faire en trois, quatre, cinq ans et il faut que ce soit réfléchi.

Les pistes cyclables, vous en avez eu l'idée, on y a pensé aussi. Il y aura quelque chose qui sera proposé. Ce sera fait aussi avec la métropole parce qu'on emprunte les voiries. C'est une démarche qu'il faut préparer pour les trois, quatre ans qui viennent.

Aujourd'hui, c'est une démarche de sensibilisation. La fibre écologique, je pense en avoir au moins autant que certains dans cette salle. Le vélo a des atouts très nombreux. Aujourd'hui, si vous regardez les gens qui vont au travail à vélo, certains y vont parce qu'ils ne prennent plus les transports en commun de peur de la Covid. Il y a vraiment un sujet et une sensibilisation, et cela peut commencer par cela, donc ne nous privons pas d'un moyen qui est rapide à mettre en place.

Les 150 € sont doublés, donc je rappelle qu'on est à 300 € pour les gens les plus défavorisés. Les vélos, on en trouve entre 800 et 14 000 € pour les moyennes gammes. Voilà. Après, on peut effectivement, mais on ne va pas aller au-delà.

M. GUITTON.- Après l'exposé de Maxence, je vais rentrer un peu plus dans le détail des chiffres. On a vu tout à l'heure 3 000 €. 3 000 divisés par 150, cela fait 20, c'est-à-dire 20 foyers. Laisse-moi terminer, Claude. Si tu veux, je peux te laisser le micro pour que tu puisses expliquer ce que je veux dire, mais je ne pense pas que tu saches. Donc 20 foyers dans l'année, multipliés par un mandat, cela fait 120 (20 x 6). 5 500 foyers, vous allez être élus longtemps ! Je veux dire par là qu'il n'y a que 20 primes. 5 500 foyers multipliés par 150 €, cela fait 825 000 €, soit un tiers de l'épargne constituée. Comment allez-vous faire si, d'aventure, tous les foyers disent : « Je veux un vélo électrique » ? C'est la révolution verte à Aubière, parce qu'effectivement, il y a des pistes cyclables, Monsieur VATIN. Comment allez-vous faire ? Je vous pose la question. Comment allez-vous trier les personnes qui vont déposer un dossier à la mairie ? Sur quels critères ? Parce qu'ils habitent ici ou là, sur quel quartier ?

J'ai un peu de mal avec cette délibération, d'autant plus que sur une délibération, vous dites « non pas l'égalité mais l'équité avec le quotient familial » et là, on voit « sans condition de ressources ». Encore une fois, je le redis, comme le DOB, comme le budget, il n'y a pas de cap, pas de ligne directrice. C'est un coup oui, un coup non ; un coup on donne, un coup on reprend.

M. LE MAIRE.- Est-ce que vous vous mettez d'accord quand vous discutez entre vous ? D'un côté, M. CORDONNIER dit : « Personne ne va solliciter votre aide, c'est trop cher » et vous me dites : « Comment fait-on s'il y a 5 000 personnes qui demandent ? »

Monsieur CORDONNIER, prêtez-nous un peu trois neurones quand même. On a regardé, comme vous, on a pris Google, on a regardé « vélo à assistance électrique », les premiers démarrent à 600 €. Avec 300 € d'aide, on arrive quand même à la moitié du prix. Bien évidemment, on monte jusqu'à plus de 1 500 €, mais c'est comme les voitures ; entre la Dacia et la Ferrari, il y a une marge.

Après, il n'a jamais été dit et trouvez-moi dans la délibération où il était inscrit que c'était limité à 20 dossiers par an.

M. GUITTON.- 3 000 €.

M. LE MAIRE.- Oui et alors ?

M. GUITTON.- Je n'étais qu'adjoint aux finances.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Si tu n'étais qu'adjoint aux finances, tu ne sais pas qu'on peut faire des DM et rajouter des crédits ? À l'heure actuelle, on est sur la moitié de l'année. Si besoin, on augmentera l'aide allouée.

M. GUITTON.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que si la commune ne prend pas cette délibération, les Aubiérois ne peuvent pas solliciter l'aide d'État. La délibération communale fait effet levier. Il y a aussi eu une modification de l'aide au niveau de l'État. Au début, cela ne venait pas à concurrence, donc il y a eu une modification pour rendre la chose beaucoup plus avantageuse.

Bien évidemment qu'il faudra des pistes cyclables, mais désolé de vous dire que j'étais un modeste élu de l'opposition au cours des six dernières années. J'aurais préféré que la majorité, qui a siégé pendant 12 ans, fasse des pistes cyclables, Monsieur CORDONNIER. Je peux vous trouver des exemples. On a eu de gros travaux entre le collège et le centre bourg. On a fait des trottoirs avec une très belle largeur et il n'y a pas une piste cyclable dessinée à cet endroit, alors que c'est quand même la liaison entre le centre-ville et un équipement important avec beaucoup d'enfants.

Pourquoi aussi le vélo électrique ? Hormis le collègue AIGUESPARSES, qui est un cycliste hors pair, le but est quand même de favoriser les déplacements. Concrètement, mais je suis peut-être moins physique que vous, je ne sais pas prendre avec un vélo classique la rue Pasteur ou l'avenue Jean Noëllet. Un peu d'assistance électrique serait la bienvenue pour certaines personnes.

Ce n'est sans doute pas parfait, mais encore une fois, cela a le mérite d'exister. Vous nous prêtez beaucoup de mauvaises intentions. En attendant, je suis très content de voir que quand on fait la gratuité pour l'aide aux devoirs, vous la votez. J'espère que, là aussi, vous allez voter ce dispositif.

L'idée n'est pas de faire la course à qui est le plus vert ou pas, parce qu'Agnès, avec sa robe, remporte largement la palme ce soir. C'est à notre niveau de pouvoir intervenir. Comme le disait Nicole, il y a une urgence. Qu'est-ce qu'on fait ? On attend que la métropole fasse des pistes cyclables ou on propose des solutions concrètes aux gens ? Ce dispositif a le mérite d'exister, de positionner Aubière parmi les premières villes à mettre ce dispositif en place.

Bien évidemment, j'entends la remarque sur les batteries, qui ne sont pas encore parfaites. Je sens, Jean-Yves, que tu vas intervenir sur le sujet. Aujourd'hui, la question est : est-ce qu'on fait quelque chose ou est-ce qu'on ne fait rien ? La solution que nous avons retenue est d'agir, tout en sachant que ce n'est peut-être pas suffisant, mais au moins, c'est le début de quelque chose. En matière d'écologie, je pense que vous serez tous d'accord, chacun doit prendre sa part, et la part d'Aubière ce soir est de démarrer avec ce dispositif.

Jean-Yves.

M. MANIEL.- Bonsoir à tous. Tu dis qu'ils ne se comprennent pas quand ils parlent. L'histoire des trois neurones, ce n'était peut-être pas la peine d'en rajouter. Des neurones, il y en a de tous les côtés. Je pense que l'intervention de Florent est tout à fait complémentaire à celle de Maxence. C'est peut-être toi qui as mal compris le sens de ses propos.

Pour ce qui est des aides, vous dites : « On est allé sur Google, on a regardé, les vélos à assistance électrique sont entre 600 et 14 000 €. » Cela doit être 1 400 € plutôt.

Il y a un souci quand même au niveau des batteries. Tu as parlé de la 2 Chevaux et de la Ferrari. Les vélos à assistance électrique qui ne valent que 500 ou 600 € ont des batteries qui ont des durées de vie très limitées. Si on fait ce choix – je l'ai fait – cela veut dire qu'au bout d'un an, la

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

batterie est morte, il faut en racheter une autre et cela coûte 400 balles. On va démultiplier encore le stockage de ces fameuses batteries.

L'idée est bonne, cela se fait ailleurs, cela s'est fait ailleurs. Peut-être que sur la métropole, vous serez les premiers et c'est bien pour vous, on se fera remarquer. Cela dit, il faut faire attention au type de vélo qui est acheté. On aurait tout à fait pu mettre une clause à l'intérieur en disant : « Attention. » Les vélos à assistance électrique existent depuis cinq, six, sept ans, donc avec le retour, on sait les vélos qu'il faut éviter. Subventionner un vélo dont la batterie va avoir une durée de vie très courte, cela peut me paraître être une aberration.

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Sur le volet financier, certes, pour l'instant, il y a 3 000 € inscrits, mais on est sur un budget qui va se réaliser sur quatre mois, le temps que cela passe en préfecture, donc ce n'est pas une année complète non plus de demandes. Sachant que l'idée est de poser le principe et que, bien évidemment, si on a une affluence des demandes, avant la fin de l'année, en Conseil, il suffira de prendre une délibération pour réajuster le montant prévu dans la délibération dédiée aux subventions.

M. LE MAIRE.- C'est vrai que, Jean-Yves, tu connais parfaitement le sujet. On a quand même pris quelques précautions, notamment en excluant les batteries au plomb.

M. MANIEL.- Cela n'existe plus.

M. LE MAIRE.- On s'est basé sur l'article du code. Il y avait aussi une limite. On ne peut pas non plus trop orienter vers un type de produit parce qu'on se ferait casser la délibération. En termes de concurrence, on ne serait pas bon.

L'objectif est de prendre cette délibération, de montrer qu'à Aubière, il y a une impulsion. On a un peu pensé à toi aussi parce que je me suis dit que pour venir, tu viendrais peut-être à vélo électrique, du coup. Elle a le mérite d'exister. J'espère, comme tu l'as dit, que cela donnera des idées à d'autres communes de la métropole, voire peut-être à la métropole. C'est un début. Ce n'est pas l'alpha et l'oméga de ce qu'on peut faire en matière d'environnement. Ce n'est pas ce qu'on prétend. C'est un accompagnement pour permettre aux gens de franchir le cap et d'investir dans un vélo électrique.

M. AIGUESPARSES.- Bonjour à tous. En tant que cycliste, je voulais vous expliquer quelque chose. Dans votre programme, vous avez dit qu'il fallait supprimer la voiture. Vous avez entièrement raison, il faut limiter la voiture. Si on veut limiter la voiture, il faut mettre quelque chose en parallèle, commencer à mettre quelque chose en parallèle qui nous permette dans le temps de supprimer la voiture, ou du moins de diminuer la voiture. On parle de voiture électrique aussi, mais on aura le même problème ; que ce soit une voiture électrique ou une voiture à moteur, ce sera la même chose, il faudra la stationner quelque part. Notre idée est de faire à long terme un vrai programme de pistes cyclables, mais des pistes cyclables pour les familles qui pourront aller en ville, au collège, aux écoles primaires, en toute sécurité. Ce n'est pas une piste cyclable où les cyclistes du dimanche passent en descendant de Beaumont. Ce n'est pas ce qu'on veut. Ce sont des vraies pistes cyclables protégées, justement pour commencer à substituer à la voiture. Voilà notre idée.

M. CORDONNIER.- C'est bien. C'est vraiment un compliment que je vais faire. C'est la première fois dans cette séance de plus de trois heures que vous abordez, que vous esquissez en tout cas un semblant de vrai projet et de vision d'avenir. On arrive enfin à des orientations politiques qui, en plus, nous plaisent relativement bien ; des pistes cyclables protégées, sécurisées, vous savez tous qu'on est d'accord avec cela.

Toutefois, cette dernière prise de parole est assez amusante parce qu'elle dit exactement la question qui était la conclusion de mon intervention tout à l'heure, c'est-à-dire que la priorité n'est absolument pas sur le fait de donner 150 € à tous ceux qui ont les moyens de s'acheter un vélo électrique, elle est sur ce type de projet que, manifestement, vous avez. Portez-le et portez-le notamment à la métropole puisqu'effectivement, ce sont des compétences métropolitaines.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Pour revenir à cette proposition, au regard des différents arguments qu'on a avancés, notamment le fait que cela ne nous paraît absolument pas une bonne mesure de justice sociale, que cette proposition n'est absolument pas en adéquation ni avec le contexte actuel, ni avec les aménagements en place à Aubière, ni avec les enjeux de notre époque, vous comprendrez que cette proposition ne nous plaît pas. Si elle ne nous plaît pas et si ce n'est pas la bonne solution, on ne vous conseille pas de ne rien faire, Monsieur le Maire, on vous conseille de faire autre chose.

M. LE MAIRE.- Monsieur CORDONNIER, je sais parfaitement qu'il faudra travailler avec la métropole. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais pendant six ans, le Maire d'Aubière n'était pas à la métropole. Aujourd'hui, je siège à la métropole parce que c'était un engagement de campagne, mais je peux vous dire qu'ils n'avaient pas l'habitude. Au début, ils avaient même oublié qu'il y avait un Maire à Aubière. Laissez-moi terminer mon propos, s'il vous plaît. Pendant six ans d'absence, on est passé à côté de plein de projets. Notamment sur l'affaire du schéma cyclable, on est à la traîne. Vous êtes très contents de nous voir évoquer des projets. Peut-être qu'on est un peu plus des diesels et on met du temps à chauffer.

Je pense que sur le fond, Monsieur CORDONNIER, ce qui vous embête, que ce soit sur la gratuité de l'aide aux devoirs ou sur ce type de dispositif, c'est que c'est la majorité municipale qui l'ait mis en place et ce n'est pas vous. Vous essayez de créer de la polémique alors que sur le fond, vous aimeriez pouvoir voter. Tout le temps que vous avez passé tout à l'heure à essayer de décortiquer, trouver des problèmes là où il n'y en a pas, au final, vous avez voté. Si c'est cela le problème de fond, j'espère qu'on va pouvoir arriver à une autre approche. Je peux parfaitement entendre des éléments techniques, comme l'a évoqué Jean-Yves MANIEL, parce que tout n'est pas parfait, mais on fait en fonction de l'état actuel de la production de vélo. Les industriels aussi travaillent là-dessus. Encore une fois, l'idée est de jeter les bases de quelque chose, de jeter les bases d'une politique plus large et, bien évidemment, il faudra travailler avec la métropole. Nous reprenons tous ces contacts, nous renouons tous ces liens, nous recréons tous ces partenariats. C'est un travail de longue haleine, mais nous nous y employons tous les jours. J'espère que vous nous soutiendrez et nous accompagnerez dans cette démarche.

M. CORDONNIER.- Pour vous répondre, vu que vous m'interpellez, juste un détail. Je vous rappelle que sur l'aide aux devoirs, nous avons demandé nombre de précisions parce qu'il n'y avait que le titre, mais nous avons évidemment voté pour, ce qui ne sera pas forcément le cas pour cette délibération.

Encore une fois, et désolé de vous le faire remarquer, Monsieur le Maire, c'est vous qui remettez sur la table l'ancien Maire. Certes, vous ne prononcez jamais son nom, mais vous l'évoquez quand même très souvent. S'il vous plaît, arrêtons de parler du passé. Toutefois, si vous voulez le faire, je vous rappelle que, oui, il ne siégeait pas à la métropole, mais qu'il y avait bien un élu aubiérois qui était membre du bureau, donc ils ont bien dû voir Aubière quelque part.

M. LE MAIRE.- Je sais le travail de nos collègues. J'ai eu l'occasion publiquement – parce que quand je pense quelque chose, je le dis – de reconnaître le travail – je l'ai vu tout à l'heure dans l'assistance et cela m'a fait plaisir – de Laurent GILLIET et de Martine BELLEROSE, mais vous apprendrez que le poids du Maire dans les instances métropolitaines pèse différemment. Il pèse beaucoup plus. C'est une réalité. Cela ne dévalorise pas le travail de nos collègues, mais c'est une véritable réalité dans la prise des décisions.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(8 voix)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 31 est adoptée à la majorité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL32072020 : Répartition des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020

Rapporteur : Mme Agnès BRIAT

(Présentation de la délibération)

Mme BRIAT.- Y a-t-il des interventions ?

M. MAURER.- Oui. Vous nous présentez une délibération au sujet d'une subvention allouée aux associations pour leur fonctionnement. Nous soutenons bien sûr l'effort consenti à la vie associative. Par là même, nous tenons à remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans les structures.

Vous augmentez ce budget de 10 % pour arriver à 20 % en fin de mandat. C'est ce qu'on a déjà un peu vu, cela s'apparente à nouveau à du saupoudrage sur le budget, surtout pour les associations moins bien pourvues en termes de subvention. La hausse totale est à hauteur de 15 000 €. C'est ce qu'on a vu dans le budget primitif.

En revanche, on ne voit nulle part l'enveloppe allouée aux subventions sur projet, qui était de 10 000 €, me semble-t-il. On voit dans le tableau, au niveau des subventions sur projet, si on retire celle d'Aubière Musique, qu'il reste 750 € alloués sur 10 000 € pour les subventions sur projet. On est d'accord ? Du coup, on fait 10 % de hausse d'un côté, et 750 € sur 10 000, cela fait 92 % de diminution sur l'enveloppe aux projets. Les chiffres sont un peu, encore une fois, étonnants.

À partir de ces éléments, vous affichez clairement que vous n'encouragez pas les projets interassociatifs qui donnent un souffle nouveau à la vie associative. Bien au contraire, vous accentuez le repli sur soi, le faire entre soi au sein de chaque association, car cette subvention sur projet était attribuée notamment en fonction des retours faits aux Aubiérois. Merci.

Mme BRIAT.- Monsieur MAURER, j'entends bien vos propos. Nous avons toujours ces 10 000 €, mais nous donnons si on nous demande quelque chose. Nous avons donné à ceux qui nous ont demandé, donc le restant n'est pas attribué. C'est logique.

M. LE MAIRE.- C'est l'idée de l'enveloppe projet, c'est qu'elle est attribuée sur projet. J'aurais bien voulu donner les 3 500 € à 2AM pour son concert, mais d'eux-mêmes, ils ont retiré le projet pour cause de crise sanitaire. S'il y a un repli sur soi, permets-moi de te dire, Sébastien, que c'est le Covid qu'il faut incomber, ce n'est pas la majorité municipale. On n'y est pour rien. Si aujourd'hui, faute de projet, l'enveloppe n'est pas consommée, c'est comme cela a été fait précédemment. De mémoire, je ne peux pas l'affirmer sur tous les budgets, mais je me souviens qu'au moins chaque année, l'enveloppe projet n'a jamais été consommée entièrement. À aucun moment nous n'avons accusé la majorité de favoriser le repli sur soi ou quelque chose de ce genre. L'enveloppe projet est là pour récompenser des projets. S'il n'y a pas de projet, on ne finance pas. Cela me paraît clair.

Mme CHASSAGNE.- Oui, mais on est en juillet, donc il y a encore six mois où tu peux avoir des demandes de projet. Il m'avait semblé comprendre en commission finances qu'effectivement – et ce que dit Sébastien, on ne l'a pas inventé – on avait tronqué l'enveloppe projet pour pouvoir abonder sur l'augmentation des 10 %. La subvention projet, pour avoir participé en commission culture pendant deux ou trois ans, j'y croyais beaucoup, cela commençait à prendre. Il faut continuer à travailler à cela parce que cela peut mutualiser, parce qu'il y a le lien social, parce qu'on ne fait pas que de l'entre soi et on espère que cette subvention va être maintenue, valorisée et communiquée pour qu'elle soit plus utilisée.

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Pour préciser les chiffres, l'enveloppe actuelle au budget pour les projets s'élève à 6 000 €. Avec le retrait du projet de 2AM, on a encore 5 250 € qui peuvent être affectés sur projet puisque vous avez listé les autres pour la Causerie, Clermont Sud,

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Scouts et Villes de France. Pour l'instant, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien. On est à l'écoute des besoins des associations et c'est tout à fait notre ambition de valoriser les projets qui pourraient être conduits. Encore une fois, on est dans une année budgétaire très particulière. L'année est déjà bien entamée. Si on avait des projets intéressants qui dépassaient l'enveloppe qui reste, on vous le soumettra en Conseil et rien n'est définitivement arrêté.

M. LE MAIRE.- Par expérience, comme l'a dit Stéphanie, on est déjà le 23 juillet, les associations ne vont pas reprendre avant septembre. Si jamais il devait y avoir des projets, je ne pense pas que ce serait des projets d'ampleur et qu'on n'arriverait pas à la somme en jeu. On l'a gardé au cas où, mais de façon réaliste, on savait très bien qu'on n'arriverait pas aux 10 000 €, donc il n'y a pas de volonté de tronquer ou de supprimer la subvention. C'est juste qu'objectivement, on sait bien qu'on n'arrivera pas aux 10 000 € dans l'année.

M. GUITTON.- J'avais tout simplement une question parce que je vous ai entendu dire : « Si on nous demande, on donnera. » Est-ce que toutes ces associations... D'ailleurs, cela aurait été bien de le projeter. On a un projecteur, pour le public, cela aurait été bien. Les AVF, l'ADRM, l'Amicale laïque, etc., est-ce que toutes ces associations vous ont fait une demande d'augmentation de 10 % ? Vous venez de dire quelque chose et on va voter cette délibération, mais c'est purement... Comment dire cela ? C'est un peu du saupoudrage. Vous avez dit : « On augmentera de 20. On fait 10 maintenant et on fera peut-être 10 plus tard. » On est au mois de juillet. Au mois de septembre, vous avez dit : « Les associations ne reprendront peut-être pas. » Sincèrement, entre nous, à quoi cela sert aujourd'hui d'augmenter de 10 %, passant de 1 000 à 1 100 € ? Par exemple, Monsieur LADEVIE, à quoi vont servir les 100 € sur l'année 2020, sachant qu'il a eu cinq mois où, malheureusement, à cause du Covid, l'association n'a pas pu fonctionner, que ce soit le foot, la pétanque, le rugby, l'ADMR ou le Club de l'Âge d'Or ? C'est vraiment une question sans parti pris. Pourquoi ? Expliquez-nous.

M. LE MAIRE.- On ne force personne. Si vous ne voulez pas voter la délibération, ne la votez pas.

M. GUITTON.- C'est juste une question.

M. LE MAIRE.- Je vais y arriver, mais je reprends point par point. Tu me dis à l'avance : « On va la voter », mais si vous ne voulez pas la voter, vous ne la votez pas. Je ne force personne.

Il y a une volonté d'adresser un message aux associations. Il y a aussi des associations qui ont rencontré des difficultés et qui vont avoir des besoins. Je n'ai jamais dit que les associations n'allaient pas reprendre. Attention, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que compte tenu du dernier trimestre qui reste, on n'allait pas voir de gros projet arriver. Ce n'est pas la même chose. Au contraire, nous travaillons étroitement avec les associations pour leur permettre de reprendre leur activité dans les meilleures conditions. Nous avons même permis à certaines d'entre elles de reprendre leurs entraînements dans l'été pour pouvoir accompagner et soutenir l'entraînement, en particulier des sportifs puisque ce sont des associations sportives qui sont en question.

Il y a une volonté d'accompagner et d'aider les associations. Certaines doivent faire face à des frais. Tu as évoqué le cas du foot ; sa fédération de tutelle lui demande les engagements pour les équipes à venir. Seb, tu connais parfaitement la chose. Tout le monde a un fonctionnement, donc les fédérations demandent déjà les engagements financiers et les licences pour faire fonctionner les clubs. Même si les matchs ne reprennent pas tout de suite, il faut déjà que les clubs sortent de l'argent, donc il y a concrètement un besoin.

Tout le monde n'a pas demandé. Je vais te prendre l'exemple du Volant des Dômes. Le Volant des Dômes a une subvention plus faible, à sa demande, que l'année dernière. Pour l'instant, nous n'avons pas fait le tour des 50 associations, mais pour toutes celles que nous avons vues, elles n'ont aucun problème avec cette augmentation des subventions de 10 %, elles le

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

voient plutôt d'un bon œil et je pense qu'il faut s'en tenir à cela. Il ne faut pas préjuger ou voir des mauvaises intentions à chaque fois.

Le contexte sanitaire a été difficile pour tout le monde, y compris pour le milieu associatif, que ce soit sportif, culturel, loisirs, quel que soit leur domaine d'intervention. Il y a des associations qui ont des vraies inquiétudes pour le redémarrage parce qu'avec le contexte sanitaire, les règles sont parfois complexes et vont peut-être nécessiter parfois des aménagements ou quelques équipements supplémentaires. Ces 10 %, à mon avis, seront les bienvenus, mais encore une fois, nous ne forçons personne.

M. MANIEL.- C'était une promesse de campagne, tu la tiens, c'est bien. Beaucoup de promesses ne sont pas tenues, à mon grand damne.

Tu le sais, j'ai été président d'une association pendant de nombreuses années. Comme le dit Florent, je suis complètement d'accord avec lui, c'est du saupoudrage, tout simplement. Si une association a besoin de 100 balles, ils vont te la demander et les subventions exceptionnelles, tu les as votées aussi sur le mandat précédent, on les donnait. Le foot, on connaît, mais il n'y a pas que le foot, c'est pour les engagements. À ce moment, plutôt que de passer des délibérations exceptionnelles, il faut remettre... Je l'avais proposé à l'ancien Maire, il n'en a pas tenu compte. On sait que les engagements sont à telle époque, on sait que quand on est affilié à une fédération, on va avoir des droits d'entrée à payer. On ne donne pas les subventions au mois de décembre ou de janvier, on les donne au mois de septembre ; à ce moment, on s'exonérera de passer toutes ces délibérations qui, entre nous soit dit, font perdre du temps à tout le monde et n'apportent rien à rien.

Ces 10 %, c'est ta promesse de campagne, tu la tiens, mais je le redis, c'est du saupoudrage. C'est bien que vous le fassiez, mais je me souviens d'une discussion que j'avais eue avec Éléonore SZCZEPANIAK – il faut que je le dise parce que cela fait longtemps que j'ai cela sur le cœur – qui me disait que c'était une aberration de donner des subventions à des associations et qu'elles pouvaient très bien se démerder elles-mêmes. C'était ses propres mots il y a deux ans et demi, trois ans.

Mme SZCZEPANIAK.- D'abord, je ne l'ai certainement pas dit aussi vulgairement. C'est ton interprétation. D'une part, on ne peut pas nier que j'ai une certaine connaissance en matière d'associations sportives. Depuis 2006, il faut savoir que dans les associations sportives, on a des professionnels, donc je voulais intervenir pour deux choses. La première pour dire que dans une association, quand on présente aux adhérents un projet de budget prévisionnel, en effet, on tient compte des coûts de l'animation sportive et, en effet, il est divisé par le nombre d'adhérents qu'on présuppose. C'est ce qui m'a peut-être fait dire qu'en effet, une association se doit de penser son projet d'animation et son projet d'existence au travers de ses adhérents et non pas avec le soutien des subventions. C'est une première chose de dite.

La deuxième chose est qu'il y a une chose que personne ne sait aujourd'hui, c'est ce que va être la rentrée pour les associations. Je sais déjà dans le domaine sportif – toujours le même, puisque je le connais – que de toute façon, il y aura moins d'adhérents en présence. Oui, Monsieur, parce qu'avec la distanciation, les salles et l'animation seront revues. Aujourd'hui, avec des professionnels, il est clair que les budgets prévisionnels qui ont été pensés par des dirigeants très valeureux ne vont pas tenir. Bien sûr, il y a peut-être un effet de saupoudrage, mais en tout cas, c'est un signal qu'on donne qu'on veut les soutenir.

Enfin, je vais parler du Conseil départemental parce que le Conseil départemental accompagne les projets d'animation sur le canton et, en effet, cette année on a voté la DALD dans les mêmes conditions que les années précédentes, donc 800 000 € à répartir sur le département. Pourquoi ? Parce que même s'il y a eu des projets d'animation qui ont été annulés, on sait très bien que les associations ont fait des frais, ne serait-ce que de publication, ont peut-être versé des avances ou des acomptes pour retenir des salles, etc. et que de toute façon, elles ont déjà perdu un peu d'argent. On a donc continué à soutenir.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

2AM – et je l'ai dit à Fabienne, qui est ici présente – nous avait fait une demande de projet d'animation pour leur spectacle de fin d'année. Pierre RIOL et moi-même l'avons soutenu, même s'il n'a pas lieu, parce qu'on sait qu'il n'aura pas lieu, parce que nous estimons que l'engagement de l'association par rapport à un projet d'animation est bien réel. Les répétitions des musiciens ont bien eu lieu.

Peut-être que vous n'êtes pas très contents parce que ce n'était pas votre idée d'augmenter les subventions de fonctionnement des associations. En tout cas, oui, en tant que responsables d'associations, je pense que les dirigeants se doivent d'avoir des budgets équilibrés pour pouvoir mener leurs projets d'animation et leurs activités au fil de l'année, mais cela n'empêche pas de les accompagner par des subventions. C'est le choix des municipalités, c'est le choix du Conseil départemental, c'est le choix de toutes les collectivités qui font vivre la vie associative en France.

M. GUITTON.- Merci, Éléonore, pour cette belle démonstration de ce qu'est une association et comment les aider, parce qu'on partage tous. C'est vraiment ce que je voulais dire. Je ne souhaite pas qu'au sortir du Conseil Municipal, il y ait quoi que ce soit pour dire que l'on ne souhaite pas aider les associations, mais pas de cette manière. Vous aidez tout le monde de + 10, mais pourquoi + 10 ? Pourquoi donner 5 €, 100 €, 150 € ? Comme cela, du saupoudrage.

Vous l'avez dit de nombreuses fois dans vos interventions, lorsqu'une association a un souci financier ou un projet quelconque, c'est justement là qu'on doit les aider, favoriser les associations qui en ont le plus besoin. Aujourd'hui, on donne simplement pour se faire plaisir de donner. C'est l'impression que cela donne.

Sur cette délibération, nous aurions préféré, j'aurais préféré, déjà ne pas avoir cette répartition des subventions à la hausse pour le moment, faire un travail de fond par la voie de l'adjointe aux associations pour savoir, pour connaître, pour comprendre la réalité de terrain de l'ensemble des associations, et si jamais ils ou elles avaient besoin, de faire une DM – parce que je sais quand même, Monsieur le Maire, ce qu'est une DM, une décision modificative, il ne faut pas me prendre pour un lapin de trois semaines – pour augmenter si l'association en avait besoin. On a su le faire pour le foot, par exemple, où on a augmenté de 3 000 € parce que l'association était dans le besoin. On a tous voté, je m'en souviens très bien. Aujourd'hui, vous avez remonté un club et une équipe féminine en partie grâce à cette subvention. Donc félicitations ! C'est à cela que doivent servir les fonds communaux.

Là, vous « balancez » 15 000 € comme cela, pour se faire plaisir et pour faire plaisir, parce qu'on sait pertinemment l'attention que vous avez eue derrière, alors que d'autres associations auraient peut-être eu besoin de beaucoup plus que 10, 20, 30, 50 ou 100 €. Pour cette raison, on va voter pour, parce qu'on ne peut pas se permettre de voter contre ou de s'abstenir sur la répartition des subventions à l'ensemble du tissu associatif. Sur le principe de l'augmentation continue, d'une manière bête et disciplinée, de 10 % sur l'ensemble des lignes budgétaires, c'est sur ce principe qu'on est contre, mais on va quand même voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Vos propos seront retranscrits tels quels et votre distinction sur votre position apparaîtra bien. Il n'y a aucun problème là-dessus.

Pour compléter, on a déjà évoqué le sujet avec le service associations, mais il est aussi prévu que dans la logique du guichet unique et du travail fourni par le service associations, on sollicite et mobilise encore plus les aides fournies par le département et par la région puisque toutes les collectivités interviennent pour soutenir les associations. Il faut aller mobiliser ces aides, qui sont nombreuses et qui sont très utiles. Je pense notamment au département sur l'aide à l'achat d'équipements sportifs, que ce soit des ballons, des maillots, tout ce qui peut être utile au quotidien dans la vie d'un club. Ces dispositifs sont relativement méconnus, même si Éléonore SZCZEPANIAK fait un gros travail et accompagne de nombreuses associations justement pour faire connaître ces dispositifs. C'est aussi à nous, mairie, de faire connaître ces dispositifs auprès des associations et tout l'argent qu'on ira solliciter sur d'autres associations ne

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

sortira pas de notre poche. Il y a des dispositifs, il faut les solliciter et nous nous y employons avec le service associations.

Cela avait déjà été esquissé par Éric CROUZET, et je tiens à rendre hommage à son travail parce qu'il avait mené une réflexion sur le sponsoring et la recherche de financements privés. C'est aussi une piste que nous allons étudier de façon beaucoup plus approfondie parce que, là aussi, il y a de l'argent à aller chercher, même si ce n'est pas forcément la meilleure année, mais au moins, cela peut être l'occasion de commencer à nouer des partenariats pour les années futures.

Mme LOZANO.- Je vais faire très rapide parce que plein de choses ont été dites. Juste un point qu'on n'a pas soulevé et qui va justement à l'encontre de ce taux fixe d'augmentation pour toutes les associations, c'est que parmi ces associations, il y a quand même des associations à caractère social et qui mériteraient un autre traitement qu'une simple augmentation de 10 %.

Mme BRIAT.- Je voulais surtout rassurer M. GUITTON pour lui dire que le travail pour recevoir les associations est commencé. Toute association sera reçue, a déjà été reçue pour certaines. On verra leur situation, on verra leur projet. Ne vous inquiétez pas.

Nous allons donc passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

DEL33072020 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au Football Club Aubiérois

Rapporteur : Mme Agnès BRIAT

Mme BRIAT.- Pour cette délibération, M. Jean-Claude LADEVIE, intéressé par l'affaire, ne participera pas au vote.

(Sortie de M. LADEVIE)

(Présentation de la délibération)

Y a-t-il des interventions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

DEL34072020 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au Judo Club Aubiérois

Rapporteur : Mme Agnès BRIAT

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Mme BRIAT.- M. Michel BANDON, intéressé par l'affaire, ne participera pas au vote.

(Sortie de M. BANDON)

(Présentation de la délibération)

Y a-t-il des interventions ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

DEL35072020 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association pour la Sauvegarde des Caves d'Aubière (ASCA)

Rapporteur : Mme Agnès BRIAT

Mme BRIAT.- M. Laurent LAROCHE, intéressé par l'affaire, ne participera pas au vote.

(Sortie de M. LAROCHE)

(Présentation de la délibération)

Y a-t-il des interventions ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

DEL36072020 : Attribution et versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au Comité des Fêtes

Rapporteur : Mme Agnès BRIAT

Mme BRIAT.- M. Laurent LAROCHE, intéressé par l'affaire, ne participera pas au vote.

(Sortie de M. LAROCHE)

(Présentation de la délibération)

Y a-t-il des interventions ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ?...

M. GUITTON.- Pardon, 30 secondes là-dessus. Je serai très bref sur le Comité des fêtes. Merci à cette association d'œuvrer à l'animation de la ville, avec le concours des services de la mairie bien évidemment.

On vote une subvention annuelle de 20 000 € qui ne change pas par rapport aux années précédentes, sachant qu'ils sont liés par une convention et qu'ils sont dans l'obligation, par le biais

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

de la convention, que je n'ai pas sur moi donc arrêtez-moi si je me trompe, d'organiser différentes choses, et notamment la Rosière au mois de juin, qui n'a malheureusement pas pu être réalisée. Nous allons voter, bien évidemment, mais y a-t-il un moyen de revoir cette convention, peut-être à la baisse, pour éviter – je le dis très humblement parce que je sais ce qu'il y a sur les comptes à côté – de donner pour donner, sachant que ce n'est pas fait ?

Je me permets quand même de poser la question parce qu'on vote une délibération d'un montant identique à une année pleine et entière, pour une prestation qui ne sera pas réalisée.

Mme BRIAT.- Je parle parce que j'ai discuté avec le Président, M. Alain FRUGIER. Si nous n'avons pas fait la Rosière et la fête de la Saint-Jean, parce qu'il y a deux fêtes en même temps, c'est à cause du Covid, on est bien d'accord. Nous sommes en train de voir pour essayer de créer une autre fête pendant l'automne ou début 2021, de façon à ce que les Aubiérois aient une fête. Ce ne sera pas la même, mais bien sûr, nous attendons les nouvelles normes. Ce n'est pas par choix qu'on n'a pas fait ces deux fêtes et on va essayer de compenser parce que les Aubiérois ont besoin aussi d'événements.

M. GUITTON.- Pour qu'on soit réglo dans le vote, parce que je vois que Laurent LAROCHE est sorti, pour ne pas créer de problème, je pose juste la question de Mélanie ; est-ce que Mélanie peut voter ?

M. LE MAIRE.- Elle ne fait pas partie du CA.

M. GUITTON.- Je me permets de poser la question sans jugement, étant rosière actuelle.

M. LE MAIRE.- Nous avons bien pris la peine de vérifier tous ces éléments. Tu as parfaitement le droit.

Je voudrais rajouter, par rapport à l'action du Comité, qu'ils auraient pu bénéficier indirectement de la subvention. Ils ont quand même souhaité commencer à travailler sur une autre action avec cette subvention, quitte à ce que ce soit sous une autre forme et légèrement décalé dans le temps.

Je veux les remercier parce qu'ils font un travail formidable pour dynamiser notre ville et je pense qu'à l'heure actuelle, même si on attend bien évidemment l'évolution des règles sanitaires, on aurait bien besoin d'une manifestation pour recréer du lien et retrouver une convivialité comme on l'aime à Aubière. C'est vrai que le Comité des fêtes contribue grandement à cette dynamisation et à cette convivialité dans notre commune.

Mme BRIAT.- Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 36 est adoptée.

DEL37072020 : Attribution d'une subvention sur projet à l'association La Causerie pour un atelier d'éveil sonore et musical

Rapporteur : Mme Agnès BRIAT

(Présentation de la délibération)

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Mme BRIAT.- Y a-t-il des interventions ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

DEL38072020 : Budget Commune – Admission en non-valeur de créances

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.

DEL39072020 : OPHIS Puy-de-Dôme – Réitération de garantie – Prêt n° 105087

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.-

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 39 est adoptée.

DEL40072020 : OPHIS Puy-de-Dôme – Réitération de garantie – Prêt n° 105090

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.-

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 40 est adoptée.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL41072020 : École de musique – Bourses de musique 2020-2021

Rapporteur : Mme Agnès BRIAT

(Présentation de la délibération)

Mme BRIAT.- Y a-t-il des interventions ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 41 est adoptée.

DEL42072020 : Règlement par e-cesu – Autorisation de souscrire à un abonnement

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.

M. GUITTON.- Est-ce que je peux me permettre de vous demander une suspension de séance, déjà pour faire une pause, parce que cela fait 3 heures 30 qu'on est là, et ensuite pour vous parler, parce que vous n'avez pas répondu à mon mail de mardi, 12 h 18, concernant la suite des délibérations qui vont nous animer ?

M. LE MAIRE.- J'avais l'intention de vous répondre point par point, comme vous allez le faire vous-même, n'ayant pas répondu au mail qu'on vous a adressé.

M. LE MAIRE.- D'accord. En revanche, peut-on faire une suspension de séance ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr. 5 minutes, par contre, parce que l'ordre du jour est important.

(La séance, suspendue à 22 h 10, est reprise à 22 h 20.)

M. LE MAIRE.- Nous allons reprendre le cours de nos débats. Merci, Monsieur GUITTON, pour cette interruption de séance. Vous allez me mettre mal à l'aise avec ma majorité parce que j'avais dit qu'il n'y en aurait pas. Je vous l'ai acceptée, vous voyez bien dans quel embarras vous me mettez.

M. GUITTON.- Je pense que tout le monde l'a bien appréciée.

M. LE MAIRE.- On rendra à César ce qui lui appartient et on précisera bien que c'est vous qui l'avez demandée.

M. GUITTON.- J'espère que ce sera noté dans le procès-verbal.

M. LE MAIRE.- On vérifiera deux fois.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Nous allons entamer la liste des représentations dans les différents organismes et certaines commissions restant à attribuer. Il y en a pas mal. Nous allons essayer d'aller vite. Je vous demanderai, pour certaines, si vous en êtes d'accord, si on peut voter à main levée. Si tout le monde en est d'accord, il faudra que tous les conseillers se prononcent, sachant qu'il y en a une où nous serons obligés de voter formellement, c'est le SIVU, comme nous l'avons déjà fait.

III. Administration générale

DEL43072020 : Accessibilité des équipements et de l'espace public : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- La majorité propose :

- M. Serge LAFOUGERE
- Mme Sophie CUSSAC-VIGOUROUX
- M. Thierry VATIN

M. GUITTON.- Nous proposons Marie-Angèle PUGLIESE.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.

DEL44072020 : Agence d'urbanisme Clermont Métropole : désignation des représentants

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Il avait été prévu d'affecter, comme par le passé, le poste de titulaire et le poste de suppléant à la majorité. Monsieur GUITTON, vous m'avez sollicité pour obtenir le poste de suppléant. Après discussion avec la majorité, nous vous accordons le poste de suppléant.

Le titulaire de la majorité sera M. Claude AIGUESPARSES.

M. GUITTON.- Merci. Le membre suppléant sera Jean-Yves MANIEL.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL45072020 : Association 2AM : désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Pour la majorité :

- Agnès BRIAT
- Laurent LAROCHE
- Fabienne ARTHAUD

M. GUITTON.- Maxence CORDONNIER.

M. LE MAIRE.- Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, j'ai rencontré, avec Agnès BRIAT et Fabienne ARTHAUD, le Président de 2AM récemment, mardi. Nous avons eu des discussions. Nous avons convenu, pour éviter certains désagréments qu'on a eus dans le passé, qu'à terme, il n'y ait plus aucun membre du Conseil Municipal dans le Conseil d'Administration de 2AM. Actuellement, ils n'ont pas fini de toiletter leurs statuts. Ce sont donc les statuts antérieurs qui s'appliquent, donc quatre membres. À terme, quand ils auront modifié, on supprimera la représentation des élus du Conseil Municipal.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité.

DEL46072020 : Association Les Loupiots : désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Il y a un seul membre du Conseil Municipal et je vous propose M. Michel BANDON. Là également, parallélisme des formes, les Loupiots sont en train de toiletter leurs statuts. Il est prévu qu'à terme, il n'y ait plus de représentant de la mairie dans le Conseil d'Administration pour éviter des soucis comme par le passé. Néanmoins, tous les adjoints seront invités pour continuer à maintenir le lien et le travail étroit avec les associations.

M. GUITTON.- Vous parlez de la justice qui frappe à la porte, c'est cela ?

M. LE MAIRE.- Oui, par exemple.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.

DEL47072020 : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Un titulaire pour la majorité, un suppléant pour l'opposition.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Le titulaire est M. Michel BANDON.

M. GUITTON.- Le suppléant est Maxence CORDONNIER.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 47 est adoptée à l'unanimité.

J'ai été mal habitué ce matin par Clermont Auvergne Métropole, parce que nous avons fait la même chose avec Florent et Sylvie et nous avions des zappettes électroniques. C'était beaucoup plus pratique.

DEL48072020 : CES Joliot Curie : désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Irène et Frédéric Joliot Curie

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- La commune a un seul siège. J'ai eu une demande de M. GUITTON pour que ce siège aille à l'opposition. Malheureusement, là, je ne peux pas vous l'attribuer.

M. GUITTON.- Je vais expliquer pourquoi. C'est qu'aujourd'hui même, Sylvain, Sylvie, parce que vous étiez présents comme moi au Conseil métropolitain, la métropole a désigné au sein des établissements publics locaux d'enseignement un titulaire et un suppléant pour Aubière, et donc son collège Joliot Curie. Vous savez tout comme moi que c'est vous, Monsieur le Maire, qui êtes titulaire et que Sylvie DOMERGUE est la suppléante. Logiquement, pour démontrer, montrer votre ouverture et permettre à l'opposition d'être représentée dans cette enceinte importante en termes éducatifs et sachant que vous avez déjà les deux sièges parce qu'en plus, le Conseil départemental est représenté, j'ai fait cette proposition et je vous refais cette proposition ce soir de désigner un représentant de l'opposition.

M. LE MAIRE.- Sur la question du Conseil départemental, Éléonore SZCZEPANIAK est représentante du département avec Pierre RIOL parce que c'est l'organisme de tutelle, donc il y a deux sièges. Éléonore était précédemment élue de l'opposition à la mairie et elle siégeait quand même. Il n'y a rien à voir entre majorité et opposition.

Suite à votre demande, j'ai quand même regardé tout cela, sachant qu'avant que vous fassiez la demande, j'avais vu M. COMMEAU, le principal du collège, et je lui avais dit que le Maire siégerait, donc j'étais embêté.

Concernant le siège de la commune, je pense qu'il est important qu'il revienne à la majorité et cela permet aussi à une conseillère municipale de siéger dans d'autres instances. Par le passé, la commune n'a pas forcément été représentée de façon assidue. M. BIANCHI a dit exactement la même chose, et c'est aussi pour toutes les représentations, tous les élus représentent la commune et c'est bien la commune qui est représentée, ce n'est pas la majorité ou l'opposition. Cela demande aussi de l'assiduité parce que derrière, c'est l'image de la commune, donc il est très important de siéger dans toutes ces instances. J'ai quand même vérifié, j'ai notamment regardé à Clermont-Ferrand. J'ai suivi le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand, où c'est la même chose et dans d'autres communes ailleurs, c'est la majorité qui remporte les sièges dans les collèges. Il n'y a pas une volonté d'exclure. C'est aussi la pratique qui était celle de la commune précédemment, donc je suis désolé, mais je n'accède pas à votre requête sur cette délibération.

La représentante de la commune sera Mme Sophie CUSSAC-VIGOUROUX.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(8 voix)*

Je vous remercie.

La délibération n° 48 est adoptée à l'unanimité.

DEL49072020 : Comité des fêtes : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Trois sièges pour la majorité, un siège pour l'opposition.

Pour la majorité :

- Agnès BRIAT
- Mélanie DA MOTA
- Iléna FREITAS

M. GUITTON.- Et Agnès CHASSAGNE.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 49 est adoptée à l'unanimité.

DEL50072020 : Comité des Œuvres Sociales du Personnel (COS) : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Quatre sièges pour la majorité, un siège pour l'opposition.

Pour la majorité :

- moi-même
- Agnès BRIAT
- Michel BANDON
- Marie-Odile KLAJA

M. GUITTON.- Florent GUITTON.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 50 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL51072020 : Comité National d'Action Sociale (CNAS) : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Le Comité National d'Action Sociale est l'équivalent du COS mais avec des implications nationales. Un seul siège, un seul délégué. Je vous propose M. Michel BANDON, sachant que le représentant des agents est Mme Marianne BALLET et elle fait un travail admirable concernant le CNAS.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 51 est adoptée à l'unanimité.

DEL52072020 : Comité Technique : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Trois membres pour la majorité et un membre pour l'opposition, dans les titulaires comme dans les suppléants. On le passe pour la forme, mais normalement, c'est un arrêté de désignation du Maire. On l'intègre dans toutes les désignations pour que ce soit connu.

Pour les titulaires :

- moi-même
- Michel BANDON
- Laurent VIALATTE

M. GUITTON.- Florent GUITTON.

M. LE MAIRE.- Pour les suppléants :

- Stéphanie CHANARD-LACIPIERE
- Yannick DICHAMPT
- Éléonore SZCZEPANIAK.

M. GUITTON.- Nicole LOZANO.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 52 est adoptée à l'unanimité.

DEL53072020 : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Deux sièges pour la majorité, un siège pour l'opposition, à la fois dans les titulaires et dans les suppléants.

Pour la majorité, sont titulaires :

- M. Yannick DICHAMPT
- Mme Magali BOURG

Pour l'opposition ?

M. GUITTON.- Nicole LOZANO.

M. LE MAIRE.- Pour la majorité, sont suppléants :

- M. Serge LAFOUGERE
- Mme Fabienne ARTHAUD

Pour l'opposition ?

M. GUITTON.- Florent GUITTON.

M. LE MAIRE.- Compte tenu de l'évolution législative, il est prévu qu'à terme, au cours du mandat, ces deux instances fusionnent. Je ne peux pas encore vous dire comment se fera la répartition des sièges, mais il est prévu qu'aux alentours de 2024, il y ait une fusion des deux instances.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 53 est adoptée à l'unanimité.

DEL54072020 : Commission Communale des Impôts Directs : désignation des nouveaux commissaires

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Il faut affecter 16 postes, à la fois pour les titulaires et pour les suppléants : 12 pour la majorité et 4 pour l'opposition. Sachant qu'on peut désigner, pas forcément des élus mais des contribuables. C'est la seule condition pour siéger à la CCID.

Pour les titulaires, au titre de la majorité, je vous propose :

- Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE
- M. Martial DEUNIER
- Mme Sylvie DOMERGUE
- M. Pierre-Jean BARGNOUX
- M. Yannick DICHAMPT
- Mme Isabelle PORTIER
- M. Alain BRAUD
- M. Claude AIGUESPARSES
- M. Antonio PALERMO
- Mme Iléna FREITAS
- Mme Laurent VIALATTE
- Mme Magali BOURG

Pour l'opposition ?

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. GUITTON.- Nous proposons :

- Florent GUITTON
- Agnès CHASSAGNE
- Elisée LOZANO
- Maxence CORDONNIER

M. LE MAIRE.- Pour les suppléants :

- moi-même
- Fabienne ARTHAUD
- Odile GENEST
- Laurent LAROCHE
- Jean-Philippe MARREL
- Michel BANDON
- Agnès BRIAT
- Thierry VATIN
- Marie-Odile KLAJA
- Nicolas CAILLE
- Éléonore SZCZEPANIAK
- Mélanie DA MOTA

Pour l'opposition ?

M. GUITTON.- Nous proposons :

- Nicole LOZANO
- Sébastien MAURER
- Jean-Yves MANIEL
- Marie-Angèle PUGLIESE

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 54 est adoptée à l'unanimité.

DEL55072020 : Commission d'Appel d'Offres (CAO) : composition

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Sur la CAO, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de voter à main levée pour éviter un vote un peu fastidieux. Si vous en êtes d'accord, sachant que c'est une répartition mathématique, je vous propose qu'on fasse une liste unique afin que soit représentée l'opposition. La répartition proportionnelle est la suivante : quatre sièges pour la majorité, un siège pour l'opposition, pour les titulaires comme pour les suppléants. C'est exactement ce qui se passait précédemment.

M. GUITTON.- C'est ce que j'allais vous demander.

M. LE MAIRE.- On est d'accord ou vous voulez faire un vote ?

M. GUITTON.- Oui, c'est bon.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- On prend bien note qu'on vote à main levée ; à l'unanimité, tout le monde est d'accord.

Qui est le représentant de l'opposition pour les titulaires ?

M. GUITTON.- Florent GUITTON.

M. LE MAIRE.- Et pour les suppléants ?

M. GUITTON.- Agnès CHASSAGNE.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 55 est adoptée à l'unanimité.

M. GUITTON.- Je peux me permettre de savoir vos candidats ? Sinon, je veux bien siéger tout seul, il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE.- Pardon. Pour les titulaires :

- Claude AIGUESPARSES
- Isabelle PORTIER
- Thibaut ALLEMAND
- Odile GENEST

Pour les suppléants :

- Thierry VATIN
- Sylvie DOMERGUE
- Yannick DICHAMPT
- Fabienne ARTHAUD

De toute façon, vous siégez, peu importent les candidats de la majorité.

DEL56072020 : Commission de Délégation de Service Public (DSP) : composition

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Si vous en êtes d'accord, je vous propose le même principe, à savoir vote à main levée et liste unique. Est-ce qu'on est d'accord sur le principe du vote à main levée ?

M. GUITTON.- Oui. Je n'ai pas compris le début. Pardon, je suis fatigué.

M. LE MAIRE.- Je vous propose le même principe, à savoir vote à main levée et liste unique, si vous en êtes d'accord

M. GUITTON.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous notez bien que le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Pour les titulaires, je vous propose :

- Jean-Philippe MARREL

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

- Stéphanie CHANARD-LACIPIERE
- Isabelle PORTIER
- Odile GENEST

M. GUITTON.- Nicole LOZANO en titulaire. Jean-Yves MANIEL en suppléant.

M. LE MAIRE.- Je vous précise que les suppléants de la majorité sont :

- M. Michel BANDON
- M. Claude AIGUESPARSES
- M. Laurent LAROCHE
- Mme Fabienne ARTHAUD

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 56 est adoptée à l'unanimité.

M. GUITTON.- Excusez-moi, cela va super vite et je vois Sylvie qui galère, donc est-ce qu'il sera possible d'avoir la liste nominative assez rapidement ? Parce que je pense que tout le monde n'a rien noté.

M. LE MAIRE.- Elle était déjà prête au niveau de la majorité. Il n'y a que le nom de l'opposition à rajouter. On a tous pris nos notes, on les met en commun.

M. GUITTON.- Pour vous, c'est plus facile pour noter parce qu'il n'y en a qu'un. Nous, on en a un peu plus.

M. LE MAIRE.- On vous les fera passer, bien volontiers.

M. GUITTON.- Merci.

DEL57072020 : Commission consultative des services publics locaux : nomination des représentants d'associations locales

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- On peut choisir le nombre de membres. Je vous propose cinq membres pour ne pas non plus faire des commissions pléthoriques, ce qui ferait quatre sièges pour la majorité, un siège pour l'opposition. Si vous en êtes d'accord, vote à main levée ?

M. GUITTON.- Est-ce que c'est possible de passer à six membres et, du coup, de faire quatre et deux, pour le respect des composantes et des équilibres, suite aux élections, etc. ? Je ne vais pas revenir à chaque fois sur refrain que je me suis permis de vous faire dans le mail. En plus, c'est une nouvelle instance qui vient de se créer, donc on ne peut pas se permettre de se référer à du passé. Vous avez le libre arbitre de nommer le nombre.

M. LE MAIRE.- J'ai dit « oui ».

M. GUITTON.- Il fallait juste dire « oui » au micro et j'aurais arrêté de parler.

M. LE MAIRE.- On va dire que comme on n'a pas d'antériorité, je crée le précédent et je donne deux sièges à l'opposition.

Pour la majorité municipale :

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

- Stéphanie CHANARD-LACIPIERE
- Jean-Philippe MARREL
- Odile GENEST
- Isabelle PORTIER

Et donc deux sièges pour l'opposition.

M. GUITTON.- Florent GUITTON et Maxence CORDONNIER.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 57 est adoptée à l'unanimité.

DEL58072020 : Commission extra-municipale des façades : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Trois sièges pour la majorité, deux sièges pour l'opposition. Vous avez vu, on réduit les écarts, on est presque à égalité.

Pour la majorité :

- Claude AIGUESPARSES
- Thierry VATIN
- Isabelle PORTIER.

Deux sièges pour l'opposition.

M. GUITTON.- Je souris par rapport à ce que vous venez de dire.

M. LE MAIRE.- C'était le but.

M. GUITTON.- Nous proposons :

- Jean-Yves MANIEL
- Marie-Angèle PUGLIESE.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 58 est adoptée à l'unanimité.

DEL59072020 : Commission extra-municipale Saint-Loup : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Quatre sièges pour la majorité et deux pour l'opposition.

Je propose pour la majorité :

- Agnès BRIAT
- Antonio PALERMO
- Iléna FREITAS
- Jean-Claude LADEVIE

Pour l'opposition ?

M. GUITTON.- Nous proposons :

- Sébastien MAURER
- Agnès CHASSAGNE

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 59 est adoptée à l'unanimité.

DEL60072020 : Correspondant défense : désignation d'un correspondant défense

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Eu égard à ses états de service exemplaires et son grade élevé dans la réserve, je vous propose Michel BANDON.

M. MANIEL.- Quel est son grade ?

M. LE MAIRE.- Commissaire des armées.

M. GUITTON.- J'ai juste une question là-dessus. Non pas que je remette en cause et en doute la désignation de M. BANDON, mais il me semble qu'en 2014, une certaine adjointe avait dit qu'il n'y avait pas le choix, que c'était le Maire.

M. LE MAIRE.- Non.

M. GUITTON.- J'ai repris *in extenso* le compte rendu du Conseil Municipal du 17 ou du 24 avril, je ne sais plus. Josette LUCARD, pour ne pas la citer, disait : « On n'a pas le choix, c'est le Maire. » Je ne revendique rien du tout là-dessus, c'est simplement pour vous apporter cet élément, qui est vérifiable sur le site internet tout de suite si vous voulez.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de souci. On a la liberté de désigner qui on veut, mais connaissant le goût prononcé pour le Maire de l'époque pour la chose militaire, peut-être l'a-t-il imposé d'office ? N'ayant pas fait mon service militaire, j'aurais été très mal à l'aise pour être le correspondant défense.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 60 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL61072020 : École privée Saint-Joseph : désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'Organisme de Gestion des Établissements Catholiques (OGEC)

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Un seul siège pour la mairie. Je vous propose M. Michel BANDON.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 61 est adoptée à l'unanimité.

DEL62072020 : SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme : désignation d'un représentant

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Là également, un seul siège pour la municipalité. Je vous propose la désignation de M. Claude AIGUESPARSES.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 62 est adoptée à l'unanimité.

DEL63072020 : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Cuisine Centrale Mutualisée » : désignation des délégués du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Nous attaquons le morceau de bravoure de cette soirée. Là, nous avons l'obligation de voter à bulletin secret et nous allons donc le faire.

M. GUITTON.- J'avais une proposition, que je vous ai faite par mail mardi, à savoir qu'on a l'habitude, aussi bien vous, Monsieur le Maire, que Sylvie DOMERGUE, de faire des votes bloqués. La preuve en est qu'aussi bien vous que moi, nous avons voté toutes les délibérations et toutes les désignations de ce matin. Cela a été le cas le 10 également. Je vous propose tout simplement un vote bloqué sur deux titulaires majorité et un titulaire opposition.

Pourquoi ? Je proposerais Agnès CHASSAGNE, qui a siégé depuis le début et depuis la création du SIVU, non pas pour infiltrer, non pas pour avoir une médaille et se dire qu'on va siéger au SIVU, mais bel et bien pour ses compétences, son expertise, sa connaissance du dossier, mais aussi et surtout parce que ce sujet de la cuisine centralisée va nous animer tous collectivement, que l'on soit dans l'opposition ou la majorité. Je trouverais judicieux, utile, que l'on puisse procéder de la sorte, si vous en êtes d'accord. En plus, cela nous permettra de ne pas y passer 1 heure 30, comme cela a été le cas à la création du SIVU. C'est la proposition que je vous fais ce soir d'un vote bloqué sur deux titulaires majorité et un titulaire opposition.

M. LE MAIRE.- Sauf que là, malheureusement, on ne peut pas déroger à la règle. On est obligé de voter.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. GUITTON.- Quand je dis « vote bloqué », c'est que si on est d'accord sur la forme de dire qu'il y a trois titulaires et trois suppléants, si on est d'accord sur la proposition que je fais de mettre deux titulaires majorité, deux suppléants majorité, un titulaire opposition et un suppléant opposition, que chaque groupe politique vote pour les candidats désignés, il n'y aura pas de souci.

M. LE MAIRE.- Je me reconnais pleinement dans vos propos parce que je les ai tenus il n'y a pas si longtemps que cela et, à l'époque, on a laissé parler la démocratie. On va donc laisser parler la démocratie ce soir.

Nous allons procéder au vote. J'aurais besoin de deux personnes pour procéder aux opérations de vote. Je vous propose les personnes les plus expérimentées que nous avons dans l'assemblée, c'est-à-dire Mélanie DA MOTA et Thibaut ALLEMAND, puisqu'ils ont déjà œuvré à l'installation du Conseil Municipal.

Nous allons procéder siège par siège. Il y aura en partie un vote bloqué puisqu'il a été plus ou moins convenu que le Maire aurait forcément un siège sur le SIVU. Cela ne vous empêche pas de présenter un candidat, mais c'est un principe qui a été retenu avec la commune de Romagnat et la commune de Pérignat.

Y a-t-il un candidat de l'opposition ?

M. GUITTON.- On est sur le titulaire 1 ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. GUITTON.- Je réitère mes propos, surtout par rapport à ce que vous venez de dire, où le Maire siège en plus des trois, on est bien d'accord ?

M. LE MAIRE.- Non, le Maire est un des trois.

M. GUITTON.- Je refais cette proposition parce qu'encore une fois, c'est extrêmement important d'avoir une bonne entente sur ce SIVU. Je vous fais la proposition qu'on ne présente personne ni sur le siège 1 ni sur le siège 2, que l'on vote pour vos candidats, et que pour le siège 3, je présente Agnès CHASSAGNE et qu'on le donne à Agnès.

M. LE MAIRE.- Nous avons déjà eu ce débat au Conseil Municipal à une autre époque. On a laissé le Conseil s'exprimer. Je pense que le Conseil est souverain, il peut choisir. Il n'y a aucun souci là-dessus. C'est parfaitement démocratique.

M. GUITTON.- Ma proposition l'est tout autant.

M. LE MAIRE.- À l'époque, j'avais exprimé le même souhait d'agir pour le bien commun. Il n'y avait aucun souci. À un moment donné, on a un fonctionnement démocratique. On peut, chacun, présenter des candidats. Je souhaite que la démocratie s'exprime.

Nous démarrons les opérations de vote avec les bulletins bleus, siège n° 1.

M. GUITTON.- Peut-on juste redire les candidats ? Je suis désolé, soit je suis fatigué, mais je n'ai pas entendu.

M. LE MAIRE.- Pour l'instant, je n'en ai dit qu'un, c'est moi pour le siège n° 1.

M. CORDONNIER.- Cela n'avait pas été clairement dit.

M. LE MAIRE.- Pardon.

(Il est procédé au vote à bulletin secret pour le 1er siège de délégué titulaire, puis au dépouillement.)

Nombre de votants : 33

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Nombre de suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

- Sylvain CASILDAS : 33 voix

Je vous remercie.

M. Sylvain CASILDAS est élu au 1er siège de délégué titulaire.

Nous passons maintenant à la désignation du deuxième siège. La majorité présente M. Jean-Philippe MARREL.

Y a-t-il un candidat pour l'opposition ?

M. GUITTON.- Non.

(Il est procédé au vote à bulletin secret pour le 2ème siège de délégué titulaire, puis au dépouillement.)

M. LE MAIRE.- Il y a eu une erreur. Quelqu'un a pris un bulletin de suppléant comme un bulletin de titulaire. Je le considère comme nul.

33 votants
32 exprimés
Majorité absolue : 16
1 vote nul

- M. Jean-Philippe MARREL : 32 voix

M. Jean-Philippe MARREL est élu au 2ème siège de délégué titulaire.

Nous passons au troisième siège. La majorité présente M. Michel BANDON.

M. GUITTON.- L'opposition présente Agnès CHASSAGNE.

M. LE MAIRE.- Pour éviter de reproduire ce qui s'est passé précédemment, mettez bien « Agnès CHASSAGNE » et pas « Agnès ». Il y a deux Agnès.

(Il est procédé au vote à bulletin secret pour le 3ème siège de délégué titulaire, puis au dépouillement.)

33 votants
33 exprimés
Majorité absolue : 17

- M. Michel BANDON : 23 voix
- Mme Agnès CHASSAGNE : 10 voix

M. Michel BANDON est élu au 3ème siège de délégué titulaire.

Eu égard aux résultats, dans la mesure où la majorité a les trois sièges, nous proposons deux sièges de suppléant pour le siège n° 1 et le siège n° 2. Si l'opposition souhaite proposer une suppléante sur le siège n° 3, parce qu'il avait été évoqué Agnès ou quelqu'un d'autre, la majorité municipale votera pour ce candidat et ne proposera pas de candidat. Comme l'avait proposé Christian SINSARD la dernière fois, je proposerai, mais je ne suis pas décideur, que les suppléants soient invités aux réunions du SIVU. C'est le SIVU qui décidera. Je le proposerai, je ne peux pas m'engager sur le résultat.

Mme CHASSAGNE.- Sylvain, tu préfères peut-être que je prenne la parole à la fin du vote ?

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Comme tu veux.

Mme CHASSAGNE.- Je crois que nous avons vécu une première déception par rapport au CCAS, où finalement, vous avez limité de huit à six pour qu'il n'y ait plus qu'un élu de l'opposition. Là, nous avons une deuxième déception. Comment te dire ? Tu ne peux pas nous dire que tu vas être le Maire de tous les Aubiérois, tu ne peux pas nous dire que tu nous tends la main en nous restreignant dans nos présentations, dans le travail que nous pouvons engager. Je ne veux pas te rappeler le score des municipales. Oui, tu es le Maire des Aubiérois, et on va le respecter, mais je pense que nous représentons aussi une grande partie de la population aubiéroise. Franchement, je ne vous remercie pas !

M. LE MAIRE.- C'est bien ce qui me paraissait important à l'époque et c'est ce qui t'avait permis, je crois, de siéger à ma place au SIVU.

Mme CHASSAGNE.- Donc on n'est plus dans la démocratie, on est dans du règlement de compte ?

M. LE MAIRE.- Non, on est dans la démocratie puisqu'il y avait eu un vote précédemment qui avait permis de te désigner. Il y a un vote aujourd'hui qui permet de désigner les sièges attribués au SIVU. Dans la mesure où, tout à l'heure, il n'y avait pas de précédent, j'ai accédé à l'octroi d'un siège supplémentaire à l'opposition. Là, il y a un précédent qui s'est appliqué. On a voté à chaque fois. C'est un fonctionnement démocratique d'une assemblée. Je reprends exactement ce qui a été fait la dernière fois et je dis que, comme l'avait proposé Christian, je proposerai au SIVU que tous les suppléants soient invités afin de pouvoir siéger. Il ne me semble pas que la dernière fois, cela avait suscité tant d'émotion.

Mme CHASSAGNE.- Je me fous de la dernière fois. On est ici, maintenant, on est dans une nouvelle équipe qui se met en place. Tu nous dis tout le temps que tu veux nous tendre la main ; manifestement, non ! Arrête de nous dire que cela s'est passé comme cela la dernière fois ! On s'en contrefiche ! Tu aurais pu faire un geste pour montrer que tu avais cet esprit républicain, que tu voulais faire vivre une démocratie différente. Ce n'est pas le cas. C'est tout, mais continuons.

M. LE MAIRE.- C'est pour cela que je proposerai que, si c'est toi, tu sois invitée au SIVU, ce qui me paraît être une bonne chose.

M. GUITTON.- Cela veut dire, Sylvain, que tu proposes pour les sièges des suppléants ce que je t'ai proposé pour les titulaires, en gros en nous la mettant à l'envers, c'est-à-dire que vous présentez les sièges n° 1 et n° 2 suppléants pour vous, puis le siège n° 3, comme cela on va faire un vote bloqué. Pour qui nous prenez-vous ? Sincèrement, je m'associe à la « peine » d'Agnès, mais en même temps que j'ai pour vous tous, pour le coup, parce que vous nous tendez la main apparemment dans le discours d'investiture. On a encore une fois vécu, Sylvie DOMERGUE, vous-même, Monsieur le Maire, et moi-même, des votes bloqués à la métropole, où on ne regardait pas la couleur politique et j'ai même voté pour vous. Là, on vous propose d'avoir le troisième titulaire et vous votez d'une manière bête et disciplinée parce que Michel BANDON est le troisième candidat et qu'il est adjoint à l'éducation ! J'avais prévenu, nous avons voté, nous avons joué le jeu, nous avons tous voté pour vous deux, Sylvain CASILDAS et Jean-Philippe MARREL. On présente un candidat et on se fait balayer. Je trouve sincèrement la méthode complètement antidémocratique, même si c'est démocratique parce qu'il y a eu un vote, en tout cas pas du tout agréable, qui ne montre pas du tout une ouverture d'esprit, une juste représentation pour le nécessaire bon fonctionnement de ce SIVU, alors même que je vous rappelle, comme l'a dit Agnès, que nous sommes à cinq voix d'écart ! Je trouve cela lamentable !

M. LE MAIRE.- Vous l'avez vous-même dit, le SIVU n'a pas de caractère politique, donc on n'est pas forcément obligé de tenir compte des...

M. GUITTON.- On passe au vote.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- C'est encore moi qui maîtrise l'ordre du jour. On passera au vote quand je l'aurai décidé, Monsieur GUITTON.

M. GUITTON.- Les « bla-bla » comme ce que vous êtes en train de dire, pas un fonctionnement politique, c'est quand même le SIVU, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la cuisine centralisée, qui va sortir de terre, qui est un élément fondateur de la politique enfance jeunesse et de la politique alimentaire. Tu ne peux pas dire que cela n'a pas un aspect politique ! Parler d'alimentation, c'est politique. Parler d'enjeux, où justement, Agnès, membre de l'opposition, aurait pu travailler avec vous deux, ce n'est pas politique peut-être ? Encore une fois, c'est lamentable !

M. LE MAIRE.- Agnès sera associée au travail si vous faites le choix qu'elle soit suppléante. C'est tout. On a déjà procédé ainsi sur d'autres.

Désignation du premier siège de suppléant. La majorité propose Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE.

Y a-t-il un candidat de l'opposition ?

M. GUITTON.- Agnès CHASSAGNE.

(Il est procédé au vote à bulletin secret pour le 1er siège de délégué suppléant, puis au dépouillement.)

M. LE MAIRE.- Résultat du premier siège de suppléant :

33 votants
32 exprimés
1 nul.
Majorité : 16

- Stéphanie CHANARD-LACIPIERE : 23 voix
- Agnès CHASSAGNE : 9 voix

Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE est élue au 1er siège de délégué suppléant.

Élection du siège n° 2. La majorité présente Sylvie DOMERGUE.

Y a-t-il une candidate de l'opposition ?

M. GUITTON.- Je représente Agnès CHASSAGNE.

(Il est procédé au vote à bulletin secret pour le 2ème siège de délégué suppléant, puis au dépouillement.)

M. LE MAIRE.- Résultat pour le deuxième siège :

33 votants
32 exprimés
1 nul
Majorité absolue : 16

- Sylvie DOMERGUE : 23 voix
- Agnès CHASSAGNE : 9 voix
- 1 nul

Mme Sylvie DOMERGUE est élue au 2ème siège de délégué suppléant.

Élection du troisième siège de suppléant. Pas de candidat de la majorité. Y a-t-il un candidat de l'opposition ?

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. GUITTON.- La même, Agnès CHASSAGNE.

(Il est procédé au vote à bulletin secret pour le 3ème siège de délégué suppléant, puis au dépouillement.)

M. LE MAIRE.- Résultat du troisième siège de suppléant :

Nombre de votants : 33
Nombre de suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 14

- Agnès CHASSAGNE : 27 voix
- Nicolas CAILLE : 1 voix
- 1 nul
- 4 blancs

Mme Agnès CHASSAGNE est élue au 3ème siège de délégué suppléant.

DEL64072020 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : désignation des délégués du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- La commune a deux sièges de délégué : un titulaire et un suppléant. Je propose que le titulaire soit M. Thierry VATIN et, conformément à votre demande, je vous octroie le siège de suppléant.

M. GUITTON.- Sauf que du coup, ce qu'on ne savait pas, c'est ce qu'on a vécu ce matin. Pour la bonne information de l'ensemble de l'assemblée, sur 55 délégués titulaires siégeant au SIEG, ce matin, on a désigné trois représentants titulaires et trois représentants suppléants issus de la métropole pour Aubière, à savoir Claude AIGUESPARSES, Thierry VATIN, Antonio PALERMO, et Sylvie DOMERGUE, Isabelle PORTIER, Fabienne ARTHAUD comme suppléants. Ce serait peut-être judicieux que le titulaire soit membre de l'opposition. Qu'en pensez-vous ?

M. LE MAIRE.- Le problème est que ce n'est pas la même instance.

M. GUITTON.- Oui, mais vous siégez au même endroit.

M. LE MAIRE.- Le secteur d'éclairage et le comité syndical ne sont pas les mêmes.

M. GUITTON.- En 2014 – d'ailleurs, c'était ma deuxième question – il y avait deux titulaires, Jean-Yves MANIEL et Florent BERNARD, et en suppléants Élizabeth SCOZZARI et Didier SALDO.

M. LE MAIRE.- Oui, au conseil syndical. À l'époque, les secteurs d'éclairage n'existaient pas. Tu me dis si je dis une bêtise, mais les secteurs d'éclairage ont été créés après. Aujourd'hui, avec le transfert de la compétence, c'est Clermont Auvergne Métropole qui désigne les représentants au titre des communes. Le secteur d'éclairage vient se rajouter au conseil syndical, mais ce n'est pas la même instance.

M. GUITTON.- Je fais la proposition de titulaire : Jean-Yves MANIEL.

M. LE MAIRE.- Je veux bien mais... Tu es plus spécialiste que moi, Jean-Yves.

M. MANIEL.- Les services, êtes-vous sûrs de votre coup ? Depuis la réforme du conseil syndical du SIEG, qui remonte à peut-être deux ans, il me semble bien qu'on a deux postes de titulaire.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Au secteur ?

M. MANIEL.- Oui. Ce n'est pas un titulaire et un suppléant, ce sont deux postes de titulaire, me semble-t-il. Cela date de la dernière réforme. On était combien de délégués ? Je ne me souviens plus des chiffres, mais il y avait peut-être 400 délégués et on est passé à 130 aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Ils ont rajouté des secteurs.

M. MANIEL.- Pour nous, il y avait deux titulaires. Florent BERNARD intervenait en fin de mandat, parce qu'on ne l'a pas vu pendant longtemps, comme vous le savez, et il était titulaire, pas suppléant, du fait du regroupement et du fait que la commune soit passée au-dessus de 10 000 habitants. Il me semble qu'il y avait cela aussi. Ce serait dommage qu'on se prive d'un poste de...

M. LE MAIRE.- J'ai bien un courrier de Bernard VESSIERE, Président du SIEG, en date du 16 mars 2020, qui nous demande de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au titre de la compétence optionnelle d'éclairage public pour siéger au secteur d'éclairage. « *À l'issue de toutes les désignations dans les communes, une réunion de secteur d'éclairage sera programmée dès la semaine 22* – ce n'est plus la semaine 22 – *afin de désigner parmi ces membres le ou la délégué(e) titulaire et/ou suppléant pour siéger au comité syndical intercommunal d'électricité et de gaz.* » En fait, il y a ce qu'on a voté à la métropole, la métropole désigne directement ses représentants. Au niveau des communes, on désigne un délégué titulaire et suppléant au niveau du secteur, et c'est le secteur qui désigne le titulaire et le suppléant pour le syndicat. C'est à deux vitesses.

M. GUITTON.- Vous siégez, tout comme nous, à la métropole. J'entends vos arguments. En revanche, je n'ai vu aucun appel pour au moins nous demander si on acceptait d'être suppléant à la métropole. En fait, vous vous êtes octroyé tout, les trois titulaires et les trois suppléants à la métropole. Ce matin, j'ai bien voté, tout comme vous. Il n'y a pas de souci là-dessus. Je vous fais une demande toute simple. C'est juste qu'à un moment donné, le délégué titulaire du SIEG de la commune d'Aubière soit un délégué de l'opposition. Ce n'est pas compliqué à comprendre et je pense que c'est la juste répartition. Et encore, on est un peu en dessous.

M. LE MAIRE.- Si vous en êtes d'accord, on va garder le siège pour le secteur parce qu'il faut quand même regarder que ce sont des instances de travail, concrètement, et il est plus logique que la majorité garde le siège sur le secteur, et je vais demander au niveau de la métropole qu'on retire des candidats et qu'on vous donne un siège au niveau de la métropole sur le conseil syndical. D'un point de vue opérationnel, cela me paraît plus efficace pour la municipalité de travailler avec un élu de la majorité en lien direct avec le secteur d'éclairage et qu'il y ait une représentation « politique » au niveau du comité syndical, dans la mesure où, derrière, il faudra désigner un nouveau Président pour le SIEG, des Vice-Présidents, etc. Vous n'étiez pas là ce matin, mais on a eu une réunion de bureau avec Olivier BIANCHI, on a évoqué les cas de ces syndicats satellites et annexes, et on a validé ensemble la position de la métropole par rapport au bureau du SIEG. Honnêtement, cela ne posera aucun problème que ce soit l'opposition qui ait un siège au niveau du conseil syndical.

M. GUITTON.- Ce qui est fou quand même, c'est que si je n'avais pas pris la parole, si je n'avais pas insisté... J'ai l'impression de m'accrocher à un jouet comme un gosse. On vous fait des demandes, on galère pour avoir un poste de suppléant !

M. LE MAIRE.- Sauf que vous n'avez pas compris que ce n'était pas la même chose.

M. GUITTON.- Bien sûr que j'ai compris ! Encore une fois, je ne suis pas un lapin de trois semaines, Monsieur le Maire. J'ai bien compris justement, d'où le mail que je vous ai fait et les propositions que je vous fais.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Vous aviez le Conseil métropolitain. Vous ne m'avez pas parlé du Conseil métropolitain, vous me parlez du Conseil Municipal. Vous m'avez demandé un siège de suppléant sur ce truc au Conseil Municipal, je vous le donne et vous n'êtes pas content. Je vous explique que je veux bien changer ma position par rapport au Conseil métropolitain. Cela veut dire qu'on devra repasser la délibération au Conseil métropolitain quand même ! Dans une logique de fonctionnement des services, parce que c'est avant tout pour cela qu'on est là quand même, je vous propose que la majorité ait le siège sur le secteur d'éclairage et l'opposition un siège de suppléant, et par rapport au conseil syndical, vous aurez un siège. Est-ce que tout le monde en est d'accord ?

M. GUITTON.- Oui.

M. LE MAIRE.- Merci. C'est toujours Jean-Yves pour le poste de suppléant ?

M. GUITTON.- Oui.

M. LE MAIRE.- En revanche, il faudra me proposer un autre nom pour le conseil syndical, on est bien d'accord. Si vous voulez que ce soit Jean-Yves au conseil syndical, au titre de la métropole, il faut me proposer un autre nom tout de suite.

M. MANIEL.- Au conseil syndical, c'est moi en tant que suppléant.

M. LE MAIRE.- D'accord.

Du coup :

- titulaire : Thierry VATIN
- suppléant : Jean-Yves MANIEL

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 64 est adoptée à l'unanimité.

DEL65072020 : Syndicat Intercommunal des Soins à Domicile Aubière-Romagnat-Pérignat (SISAD-ARP) : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Statutairement, il est prévu que le Maire et l'adjointe chargée des questions sociales soient membres de droit, donc le dernier siège revient à l'opposition.

M. GUITTON.- Agnès CHASSAGNE.

M. LE MAIRE.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 65 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL66072020 : Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise : désignation d'un correspondant du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Nous devons désigner un correspondant du Conseil Municipal. Nous vous proposons M. Laurent LAROCHE.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 66 est adoptée à l'unanimité.

Nous avons fini avec ces désignations et nous reprenons les délibérations en lien avec les services municipaux.

IV. Personnel

DEL67072020 : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Annule et remplace la délibération n° 12022020 du 20 février 2020

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Je vais donc procéder au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 67 est adoptée à l'unanimité.

DEL68072020 : Conditions d'exercice des mandats locaux – Majoration de crédits d'heures

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 68 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL69072020 : Frais de mission – Remboursement des frais de déplacements Maire, Adjoints et Conseillers Délégués

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Je mets donc au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 69 est adoptée à l'unanimité.

DEL70072020 : Droit à la formation des élus – Crédit pour l'exercice du droit à la formation des élus

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Je vous précise que vous ne pourrez pas faire valoir ce droit avant l'année prochaine dans la mesure où nous avons supprimé les indemnités et que comme il s'agit d'un taux sur les indemnités, pas d'indemnité, pas de droit à la formation. À partir du mois de janvier, vous pourrez tous et toutes bénéficier de ce droit à la formation.

Y a-t-il des questions ?

Mme LOZANO.- Oui. Vous avez fixé le taux au minimum à 2 %. Je trouve que c'est bien bas étant donné les besoins de formation qu'il peut y avoir au titre des élus, notamment avec le nombre important de personnes qui n'ont jamais été élues et qui ont plein de choses à apprendre. 2 %, cela me paraît bas.

D'autre part, je suppose que vous nous ferez passer, à tous, les différents plans de formation qui vont être mis en place. Puisque 2 %, cela ne fait pas beaucoup, qui y aura droit ? Comment ferez-vous la sélection des personnes qui auront droit à formation ou non ?

M. LE MAIRE.- Honnêtement, c'est un sujet que je ne maîtrise pas du tout, mais on vous fera passer une note. Pour l'instant, on est en transition parce qu'on n'a pas de DRH. Mme BAUDRIER est en congé et elle va partir à la retraite. La nouvelle DRH arrive au 1er août. Si vous lui laissez 15 jours pour s'installer, on lui demandera de vous faire passer des éléments sur le sujet.

Mme LOZANO.- C'est pour 2021.

M. LE MAIRE.- Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que le CNFPT propose des formations pour les élus. De mémoire, ce sont des modules gratuits. Et l'AMF également.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme CHASSAGNE.- Les indemnités qui sont versées sur les six mois de l'ancien mandat n'ont pas ouvert droit à de la formation ?

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas dire de bêtise, mais comme le mandat est clos, à mon avis, on repart à zéro avec une nouvelle mandature.

Mme ARMAND.- L'enveloppe est calculée sur le global, sur une enveloppe fictive de l'indemnité qui serait normalement distribuée aux élus.

M. LE MAIRE.- Les anciens élus ont acquis des droits sur le droit à la formation qui sont maintenus. On accumule au fur et à mesure. C'est le même principe que pour un salarié.

Je mets au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 70 est adoptée à l'unanimité.

DEL71072020 : Transformation de postes

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Je soumets au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 71 est adoptée à l'unanimité.

DEL72072020 : Transformation de postes suite à avancement de grade

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Je mets donc au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 72 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

DEL73072020 : Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Mme LOZANO.- Si nous sommes tout à fait favorables, bien évidemment, à cette délibération, que nous voterons, nous voudrions toutefois souligner quelques points qui nous semblent importants.

Nous voulons saluer et remercier tout le personnel qui a été présent pendant la période de confinement et qui s'est mis au service de la commune, parfois avec une certaine peur au ventre. Nous tenons à dire merci à toutes ces professions en première ligne pour leur élan citoyen et leur dévouement, dire merci à toutes ces personnes de l'ombre, ces personnes que l'on ne voit jamais, que l'on ne remarque pas et qui ont permis le maintien du service public pendant cette période ô combien difficile.

Nous devrions être particulièrement reconnaissants envers ce personnel, envers le personnel du CCAS, mais aussi par exemple envers les agents d'entretien, particulièrement exposés et qui le sont encore puisque le virus circule toujours.

L'attribution d'une prime nous semble être une bien piètre reconnaissance de leur action. Ce n'est qu'une prime qui, comme toute prime, ne rentre pas dans le compte de calcul des cotisations sociales et dans le calcul de la retraite. On peut présager qu'une fois versée, bien vite sera oublié l'effort fourni par nos agents. Or, nous ne sommes pas sortis de cette crise et l'effort à fournir reste conséquent. La prise de risque de tous les agents mobilisés est la même et cela mérite donc une même reconnaissance. De plus, cette reconnaissance est nécessaire dans l'occurrence d'un potentiel prochain reconfinement.

Pour valoriser les agents, qui montrent chaque jour leur engagement pour le bon fonctionnement du service public, il nous semble qu'il faudrait réfléchir à une plus grande reconnaissance de ces métiers et cela passe aussi par une revalorisation des rémunérations et des carrières. La crise a prouvé que l'importance d'une femme de ménage était bien supérieure à l'image que l'on a de cette profession.

Concernant cette délibération, nous voudrions avoir quelques précisions sur cette prime, et notamment quand sera-t-elle versée ? Je pense qu'on en avait parlé, mais honnêtement, j'ai oublié.

Concernant le cas particulier de la police municipale, à qui on attribue un forfait, qui est le forfait maximum, combien de jours ont-ils effectué ? Car nous supposons que s'ils sont au maximum, certains ont dû faire plus que 25 jours, puisqu'ils ont le plafond. Existe-t-il d'autres personnels dans le même cas ? Si c'est le cas, cette prime ne crée-t-elle pas des disparités et ne risque-t-elle pas de susciter frustration et division parmi les agents, qui se sont tous beaucoup investis durant la crise, et voire même une démotivation si un nouveau confinement se produisait ?

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas préjuger de la philosophie de la prime dans la mesure où je n'étais pas en place à l'époque, mais je pense que la police municipale a été présente en continu et du fait du faible nombre d'agents, elle n'a pas eu les rotations qu'ont pu avoir d'autres services, notamment le service enfance jeunesse et les agents d'entretien. Je pense que c'est pour cela que la prime a été versée de façon forfaitaire pour eux et non pas aux jours de présence, comme pour les autres.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

(S'adressant à Mme ARMAND) Quand va s'opérer le versement ? Réponse de Normand : la prime sera versée dès qu'on l'aura votée. Cela me paraissait évident.

Je me permets de te corriger, Nicole, sur un point. Je suis attentif à cela. Tu as évoqué les femmes de ménage. Ce sont des agents d'entretien, puisque nous avons aussi des agents hommes qui travaillent dans ce service.

Mme LOZANO.- C'est volontairement que j'ai parlé de femmes de ménage parce que dans l'esprit des gens, ce sont des femmes et des hommes de ménage. Ce n'est pas de changer le nom qui change leur statut et qui change ce qu'ils font. C'est plus le regard qu'on pourrait avoir et c'est plus une véritable revalorisation de ce qu'on pense de ces gens.

M. LE MAIRE.- Des fois, les noms et les appellations comptent tout autant que le regard qu'on porte sur eux.

Mme DA MOTA.- Étant femme de ménage, c'est un peu dégradant quand on entend dire « femme de ménage ». Je suis technicienne de surface ou agent de service.

Mme LOZANO.- Je dis toujours que c'est bien beau de dire à quelqu'un qu'elle est technicienne de surface, mais il y a une réalité, on lui demande toujours de nettoyer les chiottes. Je suis désolée. Ce n'est pas parce qu'on va changer l'intitulé qu'on va changer la fonction. Il faut changer autre chose.

M. LE MAIRE.- On est bien d'accord, il ne faut pas que ce soit des changements de façade.

J'attire quand même l'attention de l'assemblée sur un point. Il faut bien considérer que dans la fonction publique territoriale, on n'a pas souvent l'occasion de verser des primes aux agents. C'est vraiment exceptionnel et il faut le noter. J'ai eu l'occasion de le rappeler en CT, si tu t'en souviens, Nicole, parce qu'il y avait pas mal de discussions notamment au niveau des représentants syndicaux par rapport à la philosophie de la prime. On a une fenêtre de tir, elle est très rare dans la fonction publique, donc il faut en profiter. On peut toujours discuter du fondement de tout cela, mais elle a le mérite d'exister et il faut y aller.

Je tiens à préciser aussi que la lecture que fait la ville d'Aubière du décret est extrêmement favorable aux agents puisque dans les faits, le texte dit bien que normalement, c'est pour des surcroîts d'activité. On a une lecture extrêmement favorable, ce que je me puis permis de rappeler aussi en CT pour montrer qu'il y avait aussi quelque part une démarche volontariste de la collectivité sur cette prime et que c'était important de le souligner par rapport à d'autres collectivités ou d'autres agents de la fonction publique, qu'elle soit d'état ou hospitalière.

M. GUITTON.- J'aurais une autre question. J'ai peut-être la réponse, mais je me permets quand même de la poser. On voit « animateur SEJ, agent d'entretien et service de la PM », mais on ne voit pas les agents du CCAS qui ont œuvré au quotidien, pour la livraison des repas notamment et aussi les entretiens individuels. Est-ce que cette prime est aussi valable sur le budget du CCAS et, à ce moment, c'est uniquement voté en CCAS, ou est-ce que c'est un oubli ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas qui a dit tout à l'heure que le CCAS était un organisme autonome. Du coup, c'est lui qui votera son régime.

Mme LOZANO.- Cela a été voté le 25 juin.

M. LE MAIRE.- De la même façon que le CCAS a sa propre commission d'appel d'offres, il a aussi ses instances représentatives et son propre régime pour les agents.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

Je mets au vote.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 73 est adoptée à l'unanimité.

DEL74072020 : Organisation du service minimum d'accueil des enfants dans les écoles publiques de la ville d'Aubière

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Monsieur CORDONNIER.

M. CORDONNIER.- Lors de votre discours d'investiture, vous nous avez dit, Monsieur le Maire, je vous cite : *« Nous vous tendrons la main pour travailler ensemble. »* Ce n'était visiblement que des mots. Je ne vais pas revenir sur les nombreux exemples que nous avons vécus encore ce soir, mais force est de constater qu'un exemple supplémentaire s'ajoute à cette longue liste puisque nous sommes encore une fois face à une délibération dont le sujet n'a pas été abordé en commission, ni dans la commission éducation dans laquelle je siège, ni dans la commission finances d'après mes camarades, puisqu'il peut y avoir un impact économique sur les finances de la commune.

En commission éducation, vous nous avez même assuré qu'aucun sujet n'avait été prévu avant la rentrée scolaire. Ce soir, c'est la deuxième fois que nous en venons à parler de jeunesse, de scolarité et d'éducation. Vous avouerez qu'en termes de travail collectif et de transparence, vous auriez pu faire un meilleur démarrage et je n'ose même pas parler de démocratie participative, j'imagine que je ne serais pas compris. Est-ce que dans cette mandature, les décisions ne seront concertées qu'au sein d'un noyau restreint d'élus ?

Enfin, pour en venir réellement à cette délibération, sur le fond de cette délibération, beaucoup de choses nous dérangent. La grève est une cessation collective et concertée de travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Nous considérons que cette proposition de service minimum est une atteinte au droit de grève dans le sens où elle aurait pour conséquence de minimiser les revendications des grévistes qui se battent pour leurs droits et de réduire les mouvements sociaux au silence. Ce service minimum est, pour nous, un manque de considération pour les revendications et les droits des travailleurs. Si vous et le gouvernement en place ne vous souciez pas des droits des travailleurs, nous nous faisons un devoir de les défendre.

Au-delà de cette divergence fondamentale, la mise en place même de ce service minimum nous pose question et nous alerte. Si la loi précise que l'identification des personnes susceptibles d'assurer ce service minimum relève de la seule compétence du Maire, nous attirons votre attention sur le fait que l'école n'est pas une garderie et que les compétences pédagogiques et éducatives ne sont pas innées. Si, toutefois, vous souhaitez transformer l'école en garderie les jours de grève, nous aimerions savoir à qui nous allons confier les enfants aubiérois ? Vous en personne, Monsieur le Maire ? D'autres élus ? Des parents d'élèves ? Des retraités ? Vos voisins peut-être ? Ce service minimum peut être assuré par n'importe qui et ce n'est pas acceptable.

Je tiens à vous rappeler, ou peut-être même à vous apprendre, que si des formations, des certifications, des brevets, des diplômes ont été créés dans le domaine de l'éducation, de l'animation et de la jeunesse, c'est parce que l'accueil collectif de mineurs ne s'improvise pas. Nous aimerions donc également savoir comment et par qui ce service sera assuré, s'il est mis en place, afin de nous assurer que ces personnes qui auront la charge de nos enfants ont les compétences pour assurer leur sécurité physique, morale et affective. D'autant plus dans un

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

contexte sanitaire très particulier, nous devons, vous devez assurer cette sécurité et rassurer les parents.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur CORDONNIER. Avez-vous pris le temps de lire la délibération ? Que vous ayez eu le temps de préparer votre discours, je n'en doute pas. Concrètement, tout est dans la délibération.

Sur l'absence de débat, Monsieur CORDONNIER, premier mot, première ligne : la loi. On ne débat pas de la loi. La loi a été débattue, elle s'applique. C'est tout.

Sur les conditions d'exercice et de mise en place, il est gratuit, offert aux familles. Il est précisé qu'il faudra s'inscrire auprès du service enfance jeunesse. La commune peut faire appel à des agents municipaux, donc le service enfance jeunesse, des élus – dans beaucoup de communes, les élus se mobilisent pour assurer le SMA – des associations, des enseignants retraités. Cela correspond pleinement à ce que vous évoquiez sur l'absence d'improvisation.

Je vous précise aussi que pour ce service, l'État verse une compensation, donc ce n'est pas aux frais de la commune.

Il est mis en place à partir du moment où 25 % d'enseignants sont absents. Vous avez une lecture uniquement basée sur la grève, mais c'est un dispositif qui pourrait être appliqué en cas de crise sanitaire, si on devait jamais revenir sur une période comme celle que l'on a vécue. Ce n'est absolument pas une remise en cause du droit de grève. C'est l'affirmation du droit des enfants à être accueillis. Ce n'est pas le même débat.

Vous évoquiez le contexte national. C'est un peu facile. Sauf que la loi date de 2008 et aucun gouvernement ne l'a remis en cause depuis, quelle que soit sa tendance politique. Donc c'est bien qu'elle doit avoir quelques vertus pour les familles, qui sont quand même des gens envers lesquels nous devons mener des politiques.

Cela va dans le sens de ce que nous avons déjà voté, notamment avec la gratuité de l'aide aux devoirs. Nous vous proposons encore de renforcer l'aide aux familles avec l'instauration du service minimum, d'appliquer la loi, Monsieur CORDONNIER. Vous savez, en tant que Maire, j'ai une responsabilité un peu plus importante qu'un conseiller municipal, c'est que je suis, en vertu de la loi, officier de police judiciaire, je suis aussi représentant de l'État sur certains aspects dans les territoires, donc je ne peux pas me défausser et être dans l'illégalité. Si je vous propose cette délibération ce soir, c'est pour que la commune d'Aubière soit dans la légalité. En tant que Maire, ce serait donner un mauvais signal que de ne pas faire appliquer la loi sur le territoire communal et je pense que vous en conviendrez. C'est pour cela que nous vous proposons ce soir cette délibération, qui permet de corriger un oubli sans doute, liée au service minimum d'accueil.

M. BANDON.- Pour compléter les propos de M. le Maire, j'ai demandé à Mme la Directrice générale des services de confier une mission à Cyril TRIBOUT, c'est-à-dire de nous proposer une procédure et identifier les différents acteurs qui pourraient être mobilisés. Je crois qu'il doit nous rendre quelques premières conclusions avant que nous la soumettions à la commission enfance jeunesse pour qu'on ait dessiné le contour de comment cela pourrait marcher et à qui pourrait-on s'adresser ? Je crois qu'on le voit demain après-midi, si je ne me trompe pas, pour qu'il nous rende ses conclusions.

M. CORDONNIER.- Très bien. J'ai un peu de mal avec le fait que la loi ne se discute pas, au contraire ; sinon, il n'y aurait pas d'assemblée. Tout au moins, vous l'avez dit vous-même, sa mise en place, sa mise en œuvre, son application, elle, demande à être discutée obligatoirement. C'est exactement ce que vous n'avez pas fait, ou en tout cas pas avec nous.

Quant à la responsabilité accrue du Maire au regard des autres conseillers, oui, je la comprends. C'est exactement pour cela que je vous questionne sur qui va assurer ce service minimum et comment ? C'est très bien de nous mettre une liste à la Prévert, avec des assistantes maternelles, des membres d'associations, des enseignants, des retraités, des étudiants, des

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

familles, des parents, des voisins. En fait, vous faites la liste de tous les habitants d'Aubière, qui sont donc tous susceptibles de garder nos enfants le jour où il y a grève, ou crise sanitaire, ou autre cas exceptionnel, c'est-à-dire 25 % de personnel enseignant absent. Qu'est-ce qui vous assure, qu'est-ce qui nous assure que ces personnes qui vont garder nos enfants ont les compétences pour assurer leur sécurité ? Il y a la loi et la logique.

M. BANDON.- Je n'ai peut-être pas été assez clair. Ici, on n'est pas en position de discuter de la loi, elle existe. Nous avons, avec Mme la Directrice générale des services, confié une mission à M. Cyril TRIBOUT, qui est l'expert du domaine, reconnu par tous. On lui a dit : « Il nous faut une procédure et il nous faut identifier clairement les personnes à qui on pourrait confier nos enfants. » Ensuite, nous le présenterons à la commission enfance jeunesse. C'est ce qui a été prévu.

M. LE MAIRE.- C'est le fonctionnement normal d'une collectivité, Monsieur CORDONNIER. Les élus donnent une impulsion. Les services organisent le service public. Une fois qu'on aura la proposition d'organisation, on vous la soumettra. Que ce soit dans ce domaine ou sur d'autres sujets, c'est le fonctionnement des 36 000 communes de ce pays. Là-dessus, il n'y a rien d'extraordinaire.

Quant à la présence d'assemblée pour discuter la loi, l'assemblée qui discute la loi est l'Assemblée nationale. Personnellement, je n'ai pas cette ambition ; peut-être l'avez-vous et je vous souhaite d'y arriver. Ici, c'est le Conseil Municipal de la ville d'Aubière, donc on ne discute pas la loi, on l'applique au bénéfice des Aubiérois.

M. MANIEL.- J'ai une question qui va peut-être paraître bête. À partir du moment où il y a cette loi qui existe, pourquoi est-on obligé de passer par une délibération ? N'aurait-on pas simplement pu décider d'appliquer la loi ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. MANIEL.- Pourquoi passer par une délibération pour appliquer une loi qui existe depuis 2008, comme tu l'as bien dit tout à l'heure ?

M. LE MAIRE.- Pour vous demander votre avis, puisque c'est ce que vous demandez.

M. MANIEL.- Tu nous dis qu'on n'a pas le choix. Donc discuter de quoi ? Que vous allez mettre en place quelque chose avec Cyril TRIBOUT. Oui, c'est bien. À quoi sert cette délibération ?

M. LE MAIRE.- À vous demander vos avis ! Apparemment, on ne vous le demande pas et quand on vous le demande, cela ne nous va pas.

M. GUITTON.- Dans la délibération, il est indiqué que cette nouvelle organisation sera effective à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, c'est-à-dire à compter du 1er septembre. Vous allez être prêts ? Nous allons être prêts ? Nous allons pouvoir discuter des modalités de mise en place du SMA ? J'ai vraiment du mal à me rendre compte. Vous auriez marqué « à partir de la rentrée post-vacances de la Toussaint », pourquoi pas ? Doucement.

Je suis complètement d'accord avec ce que vient de dire Maxence CORDONNIER sur son analyse sur les personnes. Beaucoup sont papas ou mamans d'enfants en maternelle ou primaire, parce que cela concerne ces écoles. Je ne souhaite pas que ma fille soit gardée par – désolé de le dire – n'importe qui, par quelqu'un que je ne connais pas, par quelqu'un qui n'est pas reconnu. Cela a donc matière à réfléchir collectivement, et pas simplement Monsieur le premier adjoint avec Monsieur le Maire, Monsieur Cyril TRIBOUT et la DGS. À un moment donné, tous les élus, notamment par le biais de la commission enfance jeunesse, pourraient être sollicités.

En tout cas, je fais la proposition, et j'en terminerai là, de supprimer cette délibération de l'ordre du jour, de la remettre lorsque votre projet sera abouti en commission enfance jeunesse fin

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

août, début septembre, et de le mettre en place, si cette délibération est votée, sur un autre cycle, vacances par vacances, et potentiellement après la Toussaint. Je ne vois pas du tout comment vous allez faire au mois de septembre, si ce n'est de faire de bric et de broc.

Dernière chose : comment demander aux parents d'inscrire leurs enfants la veille de grève, à 16 h 00, sachant que l'enseignant peut très bien ne pas être là le matin ?

Je vous demande en tout cas de retirer cette délibération pour qu'on puisse la travailler beaucoup plus dans le détail. C'est juste la moindre des choses. J'ai l'impression que sur ce Conseil Municipal, vous êtes sur l'improvisation, sur la précipitation. En plus, vous me dites « oui ». C'est exactement cela parce que rien n'est prêt, juste une petite délibération, mais quand on creuse derrière, c'est vide, c'est creux, il n'y a rien.

M. LE MAIRE.- On vous propose d'appliquer la loi avec 12 ans de retard et on précipite. Attendez !

M. GUITTON.- Depuis 2008, comment se fait-il que l'ex-Maire n'ait pas été sollicité pour mettre en place cette loi ? Il me semble avoir compris, même si je n'étais pas forcément dans ses petits papiers, que la personne que vous avez vue, qui est l'inspecteur de l'Éducation nationale, ne lui a jamais rien dit ! Il y a la loi et l'application de la loi. Cela veut dire que depuis 12 ans, nous serions dans l'illégalité ? Pourquoi la Chambre Régionale des Comptes ne l'a pas souligné ?

M. LE MAIRE.- La Chambre Régionale des Comptes, c'est compris dans son nom, s'occupe des comptes. Ce ne sont pas les comptes.

M. GUITTON.- Si.

M. LE MAIRE.- Puisque vous parlez de juridiction, je vais vous expliquer comment cela se passe.

M. GUITTON.- Allez-y, faites-moi un cours ! Je ne suis pas votre élève, par contre !

M. LE MAIRE.- Vous avez bien fait une leçon à l'adjointe aux finances tout à l'heure. Je peux bien vous en faire une.

M. GUITTON.- Pas de souci.

M. LE MAIRE.- Si vous donnez des leçons, acceptez d'en recevoir ! Ce droit est un droit opposable. Aujourd'hui – mais peut-être ne sont-ils pas au courant – si un parent d'Aubière sollicite le tribunal administratif pour demander l'application de la loi, on est obligé de mettre en place le dispositif. C'est une réalité. Ce n'est pas du ressort de la Chambre Régionale des Comptes, c'est du ressort du tribunal administratif.

M. GUITTON.- Ce que vous dites n'est jamais arrivé, donc pourquoi cette précipitation ?

M. LE MAIRE.- Il n'y a rien de précipité.

M. GUITTON.- Bien sûr que si ! Vous ne pouvez pas nous préparer un budget 2020, mais vous pouvez préparer une délibération sur le SMA, qui demande une mobilisation accrue du personnel, qui est potentiellement en vacances ?

M. LE MAIRE.- J'ai toute confiance dans M. TRIBOUT et dans le service enfance jeunesse. En plus, vous savez que compte tenu de leur travail, ils vont être mobilisés tout l'été, donc il n'y aura de précipitation. Là-dessus, il n'y a aucun problème. Vous votez un principe ou vous ne le votez pas. Vous allez permettre aux services de travailler sur un sujet et on vous présentera le dispositif à la rentrée. Je ne comprends pas, dans la démarche, ce qu'il y a de compliqué, au contraire. Nous avons des agents compétents, professionnels, qui sont des spécialistes de la question. Je pense que la mise en place d'un dispositif comme cela ne leur posera aucun problème.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. CORDONNIER.- En fait, Monsieur le Maire, c'est le même problème qui a été posé plusieurs fois ce soir, mais visiblement, vous ne vous en rendez pas compte et d'autres avec vous non plus. C'est la énième fois ce soir que vous nous demandez de voter des délibérations qui sont, comme l'a dit Florent GUITTON, creuses et vides derrière. Vous nous demandez de voter des principes, des dispositifs, des services publics, sans savoir nous expliquer comment cela va se passer, comment ce sera organisé, qui va les assurer et concrètement, comment cela fonctionne ? C'est relativement absurde.

Sur le côté « on ne se précipite pas, non, tout passe », si vous réussissez à organiser tout cela, ce service minimum pour le 1er septembre, il va falloir nous expliquer comment vous n'avez pas réussi à vous approprier un budget et un débat d'orientations budgétaires en un mois. Cela souligne encore – et je ne vais pas faire la leçon ce soir, cela prendrait beaucoup trop de temps, mais si vous voulez, vous pourrez me contacter – qu'il faudrait que vous vous appropriiez, ou en tout cas que vous découvriez, deux termes. Il y en a un, en plus, je suis sûr que vous l'utilisez, mais vous devriez apprendre la définition, c'est la démocratie participative. Le deuxième concernant les lois, c'est la désobéissance civile.

M. BANDON.- Merci, Monsieur CORDONNIER.

M. LE MAIRE.- Je... Non. Tu as raison.

Nous allons passer au vote. La délibération est maintenue.

- Qui est contre ? *(8 voix)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 74 est adoptée à la majorité.

V. Métropole

DEL75072020 : Convention de mise à disposition de service avec la métropole - Fiches sectorielles 2020

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Je mets donc au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 75 est adoptée à l'unanimité.

DEL76072020 : Convention de mise à disposition de service avec la métropole - Régularisations 2019

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Toujours pas de question ? *(Néant)*

- Qui votre contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 76 est adoptée à l'unanimité.

VI. Décisions municipales

DÉCISION N°01-2020 : Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

DÉCISION N°02-2020 : Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation des délibérations)

M. LE MAIRE.- Je précise que nous n'avons pas été associés sur ces délibérations à l'époque et nous n'en avons pas fait une montagne.

M. GUITTON.- Je me permets, parce que vous piquez, mais je ne me sens pas du tout visé parce que, pour le coup, vous auriez dû et même vous auriez pu.

M. LE MAIRE.- Je dis que c'est le Maire précédent. Vous n'étiez pas Maire.

M. GUITTON.- Cela dépend parce que des fois, je suis Maire ; des fois, je ne suis pas adjoint ; des fois, je suis avec ; des fois, je suis sans. Cela dépend du papier.

M. LE MAIRE.- Vous n'étiez pas Maire. Nous aussi, on fait la désobéissance civile, mais on se mobilise sur les grandes causes.

L'ordre du jour étant épuisé, compte tenu de l'heure tardive et, à mon avis, inédite dans l'histoire du Conseil Municipal, je vous propose d'en rester là.

M. MAURER.- Monsieur le Maire, j'aurais une intervention à faire en fin de Conseil, s'il vous plaît. Je n'en ai pas pour longtemps.

M. LE MAIRE.- Il n'est pas prévu de question diverse.

M. MAURER.- Ce n'est pas une question diverse. C'est une information.

M. LE MAIRE.- Qui va dégager un consensus et l'unanimité parmi les membres de l'assemblée ?

M. MAURER.- Oui.

Comme vous le savez certainement, les salariés de l'enseigne de bricolage Castorama sont en grève partout en France. La Montagne s'en est récemment fait l'écho...

M. LE MAIRE.- Stop ! Il y a une forme pour intervenir sur ce type de sujet. Ce n'est pas une tribune politique. On peut faire des vœux et tout un tas de choses. Ce genre d'intervention, il faut me les soumettre avant. Je suis désolé. Ce n'est pas dans la pratique du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. MAURER.- Pendant votre campagne, vous avez promis de défendre le commerce et l'emploi local. Castorama est quand même situé sur le territoire de la commune.

M. LE MAIRE.- Je suis bien d'accord, mais il y a quand même l'usage et la forme à respecter.

M. MAURER.- Donc vous refusez ?

M. LE MAIRE.- Non. Je dis juste qu'il y a une forme. C'est quoi ? C'est une motion de soutien aux salariés de Castorama ?

M. MAURER.- Non, c'est une question pour savoir ce que vous comptiez faire pour soutenir les salariés de Castorama, dont l'entreprise est sur le territoire de la commune ?

M. LE MAIRE.- D'accord. Vas-y.

M. MAURER.- Merci.

Comme vous le savez certainement, les salariés de l'entreprise de bricolage Castorama sont en grève partout en France. La Montagne s'en est récemment fait l'écho. L'unique magasin Castorama du Puy-de-Dôme se trouve sur le territoire de notre commune.

Les salariés contestent le nouveau mode de calcul de la prime d'intéressement, qui pourrait leur faire perdre jusqu'à 2 700 € annuellement.

Or, pendant la longue période de confinement qu'ils ont connue et subie, de nombreux Français ont profité de ce temps libre imposé pour bricoler. L'enseigne a dû créer un *drive* pour que les consommateurs puissent venir retirer leurs commandes en toute sécurité. De plus, nombreux sont celles et ceux qui ont renoncé à partir en vacances pour des raisons sanitaires et ont choisi de consacrer leurs congés au bricolage. C'est ce que constatent les salariés avec lesquels nous avons pu discuter.

C'est donc une enseigne qui se porte bien, qui se porte mieux même depuis l'arrivée de la pandémie, avec un chiffre d'affaires en hausse. Rien ne justifie donc cette mesure d'austérité dont sont menacés les salariés, à part bien sûr l'augmentation des dividendes aux actionnaires.

Au même titre que le personnel soignant, celui de collecte des déchets et bien d'autres, le personnel des commerces a été en première ligne et mérite notre reconnaissance. C'est pourquoi le groupe des huit élus de gauche apporte au personnel de Castorama tout son soutien et sa solidarité et souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée pour sortir du conflit.

Monsieur le Maire, pendant votre campagne électorale, vous avez promis de défendre le commerce et l'emploi sur la commune. Nous aimerions donc savoir ce que vous allez mettre en œuvre pour transformer vos promesses en actes.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous dis que la majorité municipale s'associe à votre soutien aux salariés. Il n'y a toujours pas eu de demande de leur part. Il arrive régulièrement que la mairie soit sollicitée. On les recevra bien volontiers.

Le tempo, malheureusement, est mal tombé puisque j'ai rencontré le directeur de Castorama une semaine avant leur grève. On a évoqué, comme je le fais souvent, le climat social. Ce n'est pas un élément qu'il a mis en avant, mais il vient d'arriver depuis 15 jours.

M. MAURER.- Pour information, je peux vous dire que demain, de 9 h 00 à 11 h 00, ils font encore une matinée d'action sur le parking de Castorama.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- On va être en plein dans le thème parce que demain, à 9 h 00, j'ai rendez-vous avec le Président de Clermont Sud Aubière. Le commerce sera à l'ordre du jour et on évoquera la question de Castorama avec lui.

Merci à tous. Merci au public qui est resté pour assister à ce Conseil. Je vous souhaite de bonnes vacances.

La séance est levée à 00 h 35.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 27 AOUT 2020

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

SOMMAIRE

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE....3

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE....3

I - Finances....4

DEL77082020 : Convention avec le comptable public portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux....4

DEL78082020 : Dispositifs d'aide aux familles et aux commerçants du centre bourg dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19....5

DEL79082020 : Création du dispositif argent de poche....11

II - Administration générale....18

DEL80082020 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : désignation des délégués du Conseil Municipal. Annule et remplace la délibération n° 64072020 du 23 juillet 2020....18

III - Environnement - Cadre de vie....18

DEL81082020 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : adhésion groupement de commandes d'achat d'électricité – TE63 ELEC 2021....18

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la présidence de M. Sylvain CASILDAS, Maire de la ville d'Aubière.

M. LE MAIRE.- Nous allons démarrer cette séance du Conseil Municipal. Agnès BRIAT va avoir un peu de retard. Elle a été retenue pour raison professionnelle et arrivera en cours de route.

En préambule, je tenais à vous informer d'une nouvelle de dernière minute, et d'une bonne nouvelle de dernière minute. Après de nombreux échanges avec la préfecture et en particulier le Directeur de cabinet du Préfet, je vous informe ce soir que nous avons l'autorisation de faire la Saint-Loup. Je tiens à associer à cette décision l'ensemble des services qui ont travaillé d'arrache-pied depuis de nombreuses semaines pour bâtir un dossier de manifestation en béton qui permet de respecter toutes les règles en vigueur en matière de sécurité, qu'elles soient sanitaires ou pour les personnes, puisque bien évidemment, l'arrêté de Mme la Préfète s'applique, notamment sur le vide-greniers et sur le marché ainsi que sur l'ensemble de la manifestation. Les mesures du plan Vigipirate sont encore d'actualité, donc le dossier que nous avons déposé et qui a été réalisé par les services, que je remercie pour leur travail, est agrémenté de nombreux échanges puisque j'ai rencontré Mme STEFFAN, Secrétaire générale de la préfecture, la semaine dernière et nous avons longuement échangé sur la question de la Saint-Loup. Aujourd'hui, j'ai eu plusieurs échanges avec Christophe CAROL, le Directeur de cabinet du Préfet, qui m'a envoyé il y a quelques instants un SMS pour me confirmer que la préfecture donnait son aval, eu égard à la qualité de notre dossier, ce qui est pour moi, et j'en suis sûr pour vous tous, une satisfaction quand on voit notamment que la foire de Cournon a pris la décision de ne pas avoir lieu.

C'est une information de dernière minute que je tenais à partager avec vous et je renouvelle mes félicitations et mes remerciements aux services municipaux pour leur travail passé, présent et à venir sur cette manifestation.

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous allons devoir désigner un secrétaire de séance. Je vous propose de respecter la tradition et de désigner Mélanie DA MOTA, qui est la plus jeune de notre assemblée.

J'ai reçu plusieurs pouvoirs :

- M. Michel BANDON à moi-même ;
- M. MARREL à M. Claude AIGUESPARSES, qui devra peut-être s'absenter puisque nous avons derrière une réunion au titre de Clermont Auvergne Métropole, qui donnera son pouvoir à M. Thierry VATIN ;
- Mme ARTHAUD à Mme CHANARD-LACIPIERE ;
- M. MANIEL à M. Sébastien MAURER ;
- Mme CHASSAGNE à M. CORDONNIER ;
- Mme Marie-Angèle PUGLIESE à M. GUITTON ;
- Nicolas CAILLE à Thibaut ALLEMAND.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

I - Finances

DEL77082020 : Convention avec le comptable public portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Rapporteur : Mme Stéphanie CHANARD-LACIPIERE

(Présentation de la délibération)

Mme CHANARD-LACIPIERE.- Avez-vous des questions sur le sujet ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 77 est adoptée à l'unanimité.

M. GUITTON.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, vous êtes allé vite dans l'ordre du jour, mais est-ce que je peux me permettre d'intervenir en préambule de ce Conseil Municipal, juste pour deux questions ?

La première est que je constate qu'Audrey GUICHARD n'est pas présente pour le compte rendu *in extenso* du Conseil Municipal. Ma question est toute simple : qui prend des notes de façon à retranscrire l'intégralité de nos débats ?

La seconde question, si vous me le permettez, concerne le procès-verbal du 3 juillet. Je voudrais savoir où cela en est ? Qu'est-ce qui a été renvoyé suite à la demande qui a été validée à l'unanimité par le Conseil Municipal du mois de juillet en incluant les interventions de l'opposition, d'après ce que j'ai compris, ce qui n'a pas été envoyé à la préfecture ?

M. LE MAIRE.- Audrey GUICHARD est en vacances, d'où son absence ce soir. La prise de note est réalisée par le dictaphone qui est à sa place et ce sont les services qui retranscriront vos prises de parole. Si vous avez des prises de parole écrites, bien évidemment, je vous invite à les faire passer.

Cela me permet de faire la transition avec l'absence du compte rendu ce soir. Tout d'abord, il n'y a rien qui impose d'adopter le compte rendu du conseil au Conseil Municipal et si on a pris un peu de retard, Monsieur GUITTON, c'est parce qu'on a dû vous relancer plusieurs fois pour que vous fassiez passer les éléments de votre intervention du premier Conseil. J'avais accepté, à votre demande, que ces éléments figurent de façon *in extenso* dans le compte rendu du Conseil, à condition bien évidemment que vous nous les fassiez passer. Il a fallu que les services vous relancent. Le temps que nous avons perdu, compte tenu des congés à la fois des agents municipaux et d'Audrey GUICHARD, il vous sera présenté normalement au prochain Conseil, si tout se passe bien.

J'espère avoir répondu à vos questions.

M. GUITTON.- J'aimerais juste que vous puissiez me sortir les mails qui prouvent que les services m'ont demandé de retranscrire et de leur envoyer les interventions qui ont été faites le 3 juillet. Il n'en est rien ou, en tout cas, le mail ne m'est pas parvenu. Certes, j'aurais dû, j'aurais pu vous les envoyer suite au Conseil Municipal, dès le lendemain, voire dès le soir même, ce que je n'ai pas fait.

En revanche, la moindre des choses, de mon point de vue, est, quand on accepte à l'unanimité du Conseil Municipal suivant les interventions pour ajout à l'intérieur du procès-verbal, de ne pas faire valider quelque chose qui ne correspond pas à ce qui a été validé

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

unanimement au Conseil Municipal suivant. Je parle bien du PV du 3 juillet et en aucune façon celui du 23.

M. LE MAIRE.- Je vous avais demandé de faire passer vos éléments. Si, en plus, il vous faut un mail ou un document écrit, je pars du principe que la parole du Maire suffit dans cette assemblée. Il me semble que vous avez eu des échanges téléphoniques ; quand je dis « il me semble », j'en suis certain puisque j'étais dans le bureau de Sylvie BARTAIRE, qui s'occupe du service des assemblées, quand elle vous a demandé de faire passer ces éléments. Effectivement, j'aurais pu vous demander un mail, mais dites-vous bien, Monsieur GUITTON, que tout le temps qu'on perd en procédure alors qu'on vous demande des choses à l'oral, c'est du temps perdu pour les services. On peut passer son temps à cela et on peut jouer les pointilleux. Néanmoins, je considère qu'à l'ordre du jour, il y a d'autres sujets beaucoup plus importants. Comme je vous l'ai dit, il n'y a pas d'obligation légale de passer le compte rendu au Conseil suivant. On a bien évidemment pris en compte les documents que vous nous avez passés, même si c'est tardivement. Aujourd'hui, pour cause de vacances, Audrey GUICHARD n'est pas là. Elle vous fournira le compte rendu exhaustif de votre intervention, comme vous l'avez demandé.

Je pense que nous allons pouvoir en rester là. Il y a des sujets un peu plus importants. À l'avenir, si vous avez ce genre de question, je vous invite, comme vous avez l'air d'aimer faire des mails, à nous envoyer un mail en amont du Conseil pour que nous puissions nous concentrer sur l'ordre du jour.

M. GUITTON.- Très bien, Monsieur le Maire. Juste pour que tout le monde soit au courant, lors de ma communication téléphonique avec Sylvie BARTAIRE, responsable du pôle Assemblées effectivement, celle-ci m'a très clairement dit que le compte rendu avait été signé par vous-même, sans même prendre le soin de m'appeler pour des éléments manquants. C'est juste pour que tout le monde soit au courant. Monsieur le Maire, vous avez validé un procès-verbal du 3 juillet qui va à l'encontre de la décision qui a été prise à l'unanimité lors du Conseil précédent. J'en termine juste par là.

M. LE MAIRE.- J'ai validé le compte rendu de nombreux jours après le Conseil, quand on n'avait pas eu les éléments. Vous pouvez faire perdre du temps aux services. Je veux que cette collectivité avance. On vous a quand même fait savoir qu'on était prêt à refaire passer au service du Contrôle de la légalité un deuxième compte rendu avec vos éléments. J'espère au moins que vous avez apprécié la démarche. Vous n'êtes pas obligé de dire merci, mais au moins, tenez compte du travail des services. C'est quand même une part importante dans cette collectivité.

Je poursuis avec l'ordre du jour et la délibération suivante.

DEL78082020 : Dispositifs d'aide aux familles et aux commerçants du centre bourg dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Ces deux dispositifs sont assez nouveaux et peuvent apparaître assez complexes, donc si vous avez des questions, j'y répondrai bien volontiers.

M. GUITTON.- En préambule, pour moi, cette délibération aurait mérité deux délibérations. Je ne comprends pas la manière dont cela a été conçu parce que pour moi, il y a deux dispositifs complètement différents, même s'ils se complètent : un s'adressant aux commerçants *via* le budget général, le budget communal, et l'autre plus par le biais d'une

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

subvention et rétribué par le budget du CCAS. Soit dit en passant, la majorité précédente – et vous le savez parce que l'adjointe aux affaires sociales nous a gentiment envoyé une lettre signée de sa main pour nous remercier de ce qu'on avait pu faire dans le cadre du confinement à destination des personnes âgées notamment – a déjà œuvré, avait déjà œuvré et mis en place des systèmes de gratuité, de forfait pour les familles. Je vous rappelle que l'ensemble des forfaits cantine et garderie, c'est bien un forfait. On a décidé que c'était un paiement mensuel, mais cela reste bel et bien un forfait. Nous avons pratiqué une gratuité sur les mois d'avril, mai et juin pour un coût d'environ 15 000 €, si je ne me trompe pas, et cela pourra être corrigé par les services sur la somme, si je me trompe sur celle-ci.

Nous avions aussi réfléchi bien évidemment et engagé la discussion sur une aide spécifique en lien avec la métropole, vous l'avez rappelé, qui permettait aux communes de prendre attache au niveau de tout ce qui est ingénierie, accompagnement et coordination des actions, ce que vous avez fait, et je vous en remercie, pour l'émission de bons d'achat pour les Aubiérois et nous ne pouvons que saluer cette démarche.

Néanmoins, dans cette délibération – je parle de la première, pour les commerces du centre bourg – il n'est pas fait mention d'un engagement à maintenir les emplois sur une durée minimale de 12 mois, par exemple, ce qui me dérange un petit peu.

Deuxièmement, je trouve que ce dispositif vient s'ajouter au dispositif mis en place par la métropole *via* le fonds métropolitain d'urgence pour les entreprises en grande difficulté selon les codes NAF, que vous connaissez également, selon une note que vous avez ici et que vous avez certainement dû lire. Cela veut dire que les commerçants peuvent prétendre à une double aide, pourquoi pas ?

Troisièmement, le principe de sélection me semble plutôt ambigu. Vous parlez, de mémoire, de l'association des commerçants. Pourquoi ne pas prendre un organisme indépendant qui pourrait remplacer cette association, qui est intéressée tout simplement par l'affaire ? Il y a quelque chose que je ne comprends pas.

Dernièrement, vous excluez totalement les commerces de la zone commerciale de votre dispositif. J'ai envie de vous dire qu'ils apprécieront, d'autant plus, Monsieur le Maire, dans votre fonction de 14ème Vice-Président en charge des zones d'activité économique. Aucun coup de pouce pour eux, même pas un dégrèvement de la TLPE. C'est pourtant une zone d'activité commerciale que beaucoup de nos voisins nous envient. Cette dimension me dérange un peu. On aurait peut-être pu étendre ce dispositif sur l'ensemble de la zone, si cela était possible.

Ensuite, sur le chèque solidarité alimentation, vous restreignez ce dispositif uniquement à l'alimentation. Très bien, c'est votre choix, pourquoi pas, mais allez au bout de la démarche. Pourquoi n'élargissez-vous pas cette mesure à la restauration et donc à l'alimentation, pour le coup ? Car ce sont eux, entre autres, les restaurants, qui ont le plus souffert car ils n'avaient malheureusement pas le droit d'ouvrir.

J'irai même plus loin. Cette mesure que vous mettez en place par le biais de chèques famille, de chèques de 5 €, nous vous proposons de l'élargir à l'ensemble des commerces du centre bourg, sans exception, et d'appeler cela non plus un « chèque solidarité alimentation » mais tout simplement un « chèque solidarité ».

M. LE MAIRE.- Nous nous sommes posé la question de l'élargir, bien évidemment. La question a même été posée hier, dans le cadre du Conseil d'Administration du CCAS. On en a débattu au Conseil d'Administration et il y avait la possibilité, bien évidemment, d'étendre cette aide aux dépenses de papeterie ou aux dépenses type coiffeur. Ces dépenses sont prises en charge par l'allocation de rentrée scolaire, donc nous avons considéré que nous ne voulions pas faire doublon et qu'il y avait un objectif à la fois d'aider

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

les familles et d'aider les commerçants du centre-ville, en partant d'une première analyse qui était liée à la restauration scolaire. Nous sommes restés dans cette logique alimentaire du début jusqu'à la fin. Effectivement, nous aurions pu élargir le dispositif, mais nous avons préféré rester sur l'alimentaire, comme c'était le point de départ de la réflexion.

Concernant la remarque que vous faites sur la zone, puisque vous évoquez le dispositif de Clermont Auvergne Métropole, ils pourront en bénéficier. Ils ne sont pas en dehors de toute aide. Pourquoi, même si cela ne vous plaît pas, avons-nous travaillé avec Clermont SUD Aubière ? Parce que Clermont SUD Aubière regroupe une grande partie de ses adhérents qui sont issus de la zone. Pour ne rien vous cacher, c'est pour cela que nous avons travaillé avec eux. C'était pour obtenir leur accord sur ce dispositif.

Il y a une volonté municipale de travailler à la revitalisation du centre bourg. C'est une volonté claire. Nous mettons cette aide sur le centre bourg. Après, vous êtes d'accord, vous n'êtes pas d'accord. Les commerçants de la zone ne sont pas pour autant oubliés. Nous avons travaillé avec eux. Nous leur avons expliqué notre démarche. Ils sont parfaitement d'accord. J'ai également eu en particulier le directeur d'Auchan, qui comprend parfaitement le dispositif et qui comprend parfaitement qu'il ne puisse pas recevoir des chèques dans son entreprise.

Tout cela s'est fait en concertation, en étroite collaboration. Nous n'avons pris personne en traître. Nous sommes même encouragés ; j'ai reçu ce matin M. PAILLON, qui est le Président de la CPME, qui regroupe les petites et moyennes entreprises, qui a trouvé notre dispositif innovant, très intéressant et qui nous a demandé s'il pouvait faire diffuser ce dispositif auprès de ses adhérents pour en faire la promotion. Je lui ai dit que je n'y voyais aucun inconvénient.

Nous avons travaillé avec les entreprises. C'était un peu une nouveauté à Aubière puisque les chefs d'entreprise n'avaient pas l'habitude que le Maire d'Aubière s'adresse à eux, en tout cas en des termes courtois. À travers ce dispositif, nous mettons en place de nouvelles relations avec les entreprises, avec les commerces.

Vous avez réfléchi à beaucoup de choses. Ce soir, nous agissons. Cela fait une différence majeure entre nous. Nous continuerons à agir dans le sens de la solidarité envers ceux qui en ont besoin, tout en permettant d'aider les commerçants, ce qui me paraît être une bonne mesure.

Après, la proposition que vous faites sur la garantie des emplois, je suis prêt à l'intégrer dans le dispositif. Cela ne me pose aucun problème. Je n'ai juste derrière aucun intérêt à agir et aucune possibilité de contrôler cela avec le pouvoir de Maire. Après, je veux bien qu'on l'intègre. Cela me paraît être une condition qui est intéressante, mais encore une fois, encore faut-il que, derrière, j'aie les moyens de contrôler cela et quand bien même je constaterais une perte d'emploi ou la fin d'un contrat, quels sont les pouvoirs du Maire pour corriger cela ? Je vous le dis, je veux bien qu'on le rajoute. D'ailleurs, si les services en sont d'accord, on le rajoute. Après, je ne vous dis pas qu'on pourra rendre effectif ce retour d'aide si jamais nous constations, à condition de pouvoir le faire puisqu'encore une fois ce n'est pas dans notre pouvoir, la mise en œuvre de cette mesure.

Nicole, je te laisse la parole.

Mme LOZANO.- Bonsoir. Je pense qu'il y a un petit souci d'écoute et de compréhension entre nous. Lorsque Florent a cité Clermont SUD Aubière, c'est tout à fait normal et c'est très bien de travailler avec Clermont SUD Aubière. Le souci est qu'on craint qu'il y ait un problème de conflit d'intérêts parce qu'à l'article 4 de la convention, il est noté : *« Un comité technique constitué de représentants de la commune d'Aubière et de l'association Clermont SUD Aubière statuera sur l'octroi des subventions aux entreprises*

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

ayant sollicité une aide. » Ce que l'on propose, c'est qu'au lieu de faire appel à Clermont SUD Aubière pour statuer sur l'octroi, vous fassiez peut-être appel à une association qui est plus neutre, comme Clermont Commerce, qui connaît le domaine du commerce mais qui ne sera pas impliquée directement.

Tant que j'ai le micro, j'ai une deuxième petite chose. Il y a quelque chose qui m'a arrêté, c'est le montant de l'impression des chèques solidarité alimentation. Sur le moment, cela me paraissait un petit peu gros, l'autre soir, et j'ai fait quelques recherches. J'ai ressorti les factures d'impression des billets de la Doume. Ce sont des billets avec six points de sécurité et ils sont imprimés dans des imprimeries locales, dont une à Issoire, et pour 74 900 billets, on a une facture de 3 272 €. Donc il y a vraiment un écart énorme. N'auriez-vous pas justement la possibilité de vous rapprocher de Clermont Commerce et de leur demander de réétudier leur tarif ?

M. LE MAIRE.- En matière d'impression, Nicole, ce n'est pas à toi que je vais apprendre cela, plus on engage de gros volumes, plus le coût est faible. Je ne vous ai pas fait tout le préambule, même si je l'ai un peu évoqué en commission l'autre soir, mais nous avons étudié tous les dispositifs qu'on avait pu étudier avant. Nous avons regardé si nous pouvions passer directement par le marché du CCAS pour l'impression des chèques d'accompagnement. Or, il s'avère que tous les commerçants du centre bourg n'étaient pas adhérents du dispositif, donc cette solution n'était pas viable. Nous avons regardé aussi avec un système de carte prête à dépenser comme il en existe actuellement, mais là encore, il fallait les équipements que tout le monde n'avait pas. Nous avons éventuellement pensé le faire nous-mêmes, en interne, mais nous n'arrivions pas à ce niveau de sécurité. Nous nous sommes donc tournés vers Clermont Commerce. Bien évidemment, le montant peut paraître élevé, mais c'est un prix forfaitaire. Comme on a une valeur faciale faible sur les chèques, on a beaucoup de chèques émis. On aurait pu mettre un seul chèque de 50, 30 ou 20 € par famille et on aurait distribué, parce que cela représente quand même un volume total de 6 400 chèques, mais on ne peut pas aller décemment chez son boulanger et dépenser 30 € en une fois. Cela n'a pas de sens. On aurait perdu notre objectif.

Comme je l'ai dit hier au CCAS, bien évidemment, le système n'est pas parfait. Nous avons aussi regardé des devis avec la création, on arrivait à peu près à des tarifs équivalents, en revanche dans des délais qui n'étaient pas ceux que nous aurons ici. L'idée est quand même d'arriver à pouvoir mettre en place le dispositif pour le 15 septembre, aux alentours du 15 septembre, et c'est le dispositif qui nous est apparu comme le plus efficace en termes de rapport qualité/prix.

Sur la deuxième partie, sur le côté intéressé à l'affaire, oui, mais en même temps, ils sont partenaires dans le dispositif, donc ils ont quelque part aussi, à mon sens, un droit de regard. Je vous propose, si vous le souhaitez, qu'on maintienne Clermont SUD Aubière, mais qu'on propose à Clermont Commerce d'intégrer le dispositif. Honnêtement, pour les connaître, je ne pense pas et cela m'étonne un peu de votre part que vous puissiez remettre en cause leur honnêteté intellectuelle, mais je pense qu'ils sont capables d'eux-mêmes de ne pas se prononcer sur un dossier qui pourrait les concerner de près ou de loin.

Mme LOZANO.- Ce n'est pas du tout remettre en cause leur honnêteté, c'est une certaine expérience qui nous fait peut-être être un peu plus vigilants.

M. LE MAIRE.- C'est pour cela aussi que nous avions souhaité que ce comité de sélection ou que cette instance soit paritaire ou pluraliste pour bénéficier de leur expérience en la matière et voir les dossiers en question. Là-dessus, je maintiens le fait que dans la mesure où c'est un partenariat avec eux, il est important qu'ils soient présents parce qu'on ne peut pas les solliciter uniquement quand on a besoin d'eux et les tenir à l'écart des dispositifs. Nous sommes vraiment dans une logique partenariale, où il y a une aide

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

mutuelle. Je ne me serais pas vu mettre ce dispositif en place sans eux. Je ne me vois pas les tenir à l'écart du dispositif dans l'examen des dossiers.

M. GUITTON.- Pour rebondir sur ce que vient de dire Nicole et pour vous répondre, Monsieur le Maire, en aucune façon nous ne jetons le discrédit sur l'association Clermont SUD Aubière. Que les collègues autour de la table soient rassurés. C'est une association, avec son Président Patrice PÉRÉTON, qui tient effectivement la route, que nous avons aussi rencontrée et félicitations si vous les avez aussi rencontrés, avec des partenariats peut-être plus que l'ancien Maire et je vous en félicite.

C'est bel et bien cette transparence, ce que vous avez pu aussi utiliser dans certains de vos écrits, Monsieur le Maire, qui nous laisse à penser que cette association, certes, peut avoir son rôle, bien évidemment, mais qu'un organisme indépendant aurait tout à fait eu son rôle et peut-être beaucoup plus pour choisir l'octroi de ces subventions, de notre point de vue. Cela reste le nôtre ; si vous ne le partagez pas, ce n'est pas grave. Clermont SUD Aubière aura toute sa place dans ce dispositif.

En revanche, vous travaillez un peu dans la précipitation, il faut le dire, et vous parlez d'un comité technique constitué de représentants de la commune d'Aubière. Du coup, je vais vous poser deux questions sur ce comité technique : quelle est sa constitution ? Quelle place pour l'opposition ?

Ensuite, je vois notre collègue Odile GENEST qui est sortie de la salle parce que je pense qu'on parle de quelque chose qui l'intéresse. J'aurais souhaité, comme c'était le cas avant – et c'est bizarre que vous ne l'ayez pas fait – que sur la délibération, il soit fait mention que Mme GENEST ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE.- À deux titres, elle ne prendra pas part au vote et comme elle est éligible au dispositif, elle ne le demandera pas non plus.

Quant à la transparence, bien évidemment, nous rendrons compte des aides qui ont été apportées et de la liste des commerçants qui ont bénéficié de cette aide. Cela me paraît la moindre des choses, dans la mesure où c'est une aide publique. Il n'y a aucun secret là-dessus.

Il y aura bien évidemment une place pour l'opposition, si vous le souhaitez, dans ce comité de sélection.

Sur la question de l'organisme indépendant, si j'ai bien compris, pour vous, l'organisme indépendant est la fédération Clermont Commerce. Ce sont des commerçants aussi. Pour moi, ce qui fait qu'on est intéressé dans cette affaire, c'est le fait d'être commerçant, ce n'est pas d'être commerçant à Clermont ou ailleurs, d'autant plus que certains ont souvent des entreprises ou des commerces dans les deux villes. Je suis parfaitement prêt à accéder à cette demande et à rajouter en plus la fédération Clermont Commerce. À mon avis, cela leur fera grandement plaisir.

Pour finir, nous n'agissons pas dans la précipitation puisque nous avons eu plusieurs séances de travail sur la question. Nous en avons aussi débattu longuement en commission. J'ai laissé aussi place au débat sur la question des critères. N'étant pas forcément un spécialiste de la question, j'ai demandé que tout le monde puisse se prononcer sur les critères. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Néanmoins, il y a urgence, il faut en avoir conscience. On ne peut pas se permettre d'attendre. L'impact sur les familles est déjà présent depuis bien longtemps, ainsi que sur les commerces. Plus tôt nous agirons, mieux ce sera. Je serais, à titre personnel, très fier de me dire que la commune d'Aubière est la première commune de la métropole à mettre en place ces deux dispositifs. Cela montrera que nous avons su travailler vite et bien, à la fois les élus

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

– je ne fais aucune exclusion et j'intègre bien évidemment les élus de l'opposition puisque Nicole a participé à la commission l'autre jour – et les services, qui ont été extrêmement réactifs dans cette affaire, qui ont pris notamment l'attache des services de la région pour l'aide des commerçants et les commerces en eux-mêmes. Pour ne rien vous cacher, j'ai rencontré Mme MARTIN le 15 août, elle a bien voulu venir en rendez-vous, consciente de l'urgence et de l'importance économique de ce sujet pour les commerçants d'Aubière. Oui, il y a urgence, donc si, ce soir, vous en êtes d'accord, nous pourrons voter ces deux dispositifs, qui pourront être mis en place très rapidement et qui viendront en aide à ceux qui en ont besoin.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GUITTON.- Pour terminer, vous avez parlé d'une convention pour le chèque solidarité alimentation. Cela aurait été intéressant qu'elle soit annexée parce qu'elle ne l'est pas.

Quand vous dites, et merci, que si on a beaucoup réfléchi, vous agissez, très bien, c'est votre rôle. En revanche, je n'ai jamais dit que nous ne voterions pas ces dispositifs, bien au contraire. Si l'opposition que nous représentons s'abstenait ou votait contre ces délibérations pour ces dispositifs, vous ne le comprendriez pas, moi-même non plus, donc bien évidemment, nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Une précision. La convention n'a pas été jointe parce que la convention n'est pas avec la commune mais avec le CCAS. C'est donc du ressort du CCAS. Néanmoins, si vous le souhaitez, nous pouvons vous la faire passer, pour information. C'est juste qu'elle n'avait pas à se trouver dans le document du Conseil Municipal.

M. GUITTON.- Pour terminer, je vous ai posé une question, vous m'avez répondu. Je vous réponds que, oui, nous souhaitons être conviés au comité technique étant donné que vous nous faites la proposition d'avoir une place et un représentant, donc je vous fais cette demande, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Je vous laisserai quand même le temps de réfléchir entre vous pour nous proposer un nom, si ce n'est pas déjà fait. Soit vous l'avez tout de suite et vous nous le donnez, soit vous nous le faites passer demain.

M. GUITTON.- Je veux juste savoir à qui, histoire que les mails ne se perdent pas.

M. LE MAIRE.- Soit à moi-même, comme cela a déjà été le cas, soit à Sandrine ARMAND. Il n'y a pas de souci.

Je vais donc passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 78 est adoptée à l'unanimité.

DEL79082020 : Création du dispositif argent de poche

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

M. GUITTON.- Merci pour cette présentation, qui est tout simplement, cher collègue, un copier-coller du dispositif d'Issoire, petits travaux contre argent de poche, 60 missions, 15 € de bourse, plus une entrée au centre aqualudique, une entrée au *Laser Game* et 10 € de chèque lire. Pourquoi ne l'avez-vous pas copié dans l'intégralité ?

D'un côté, nous votons 35 000 € d'aides pour les familles, pour les jeunes, puis 15 000 € aux commerçants, et de l'autre, 900 €. 900 € seulement pour nos jeunes ados, nos jeunes adultes. Y a-t-il une erreur ? Je ne pense pas parce que vous avez encore resignalé la somme de 900 €. Pensez-vous que tous ces jeunes sont de purs et simples mouchoirs, pour ne pas dire la marque, que l'on utilise 3 heures et qu'on laisse comme cela, sur le bord du chemin par la suite, sans forcément en prendre soin et leur proposer un véritable chemin ?

Cette délibération nous apparaît tout simplement bâclée. Vous êtes dans une forme de précipitation, encore une fois, sur cette délibération, comme si quelque chose vous gênait. Vous êtes dans cette précipitation et vous en faites des éléments de communication, et on le voit tous les jours sur le site Facebook de la ville d'Aubière.

Derrière, tout est creux. Je m'explique. Vous ne parlez pas d'assurance. Vous ne parlez pas de sécurité pour les jeunes. Quel coût ? Vous ne mentionnez pas comment vous allez déterminer les jeunes ? Qui va les « choisir » ? Il n'y a, encore une fois, aucun modèle de convention avec la délibération. Vous n'avez pas réuni le comité technique alors même qu'il va y avoir, si j'ai bien compris, une mise en place d'accompagnement, de suivi de ces jeunes sur la base du volontariat. Est-ce que c'est inclus dans la fiche de poste de l'agent ? Par un avenant ? Pas du tout ? Ces agents auront-ils une indemnité supplémentaire (NBI, RIFSEEP ou autre) ? Rien.

En fait, vous êtes dans le bricolage. Au contraire, nous aurions préféré la structuration, la discussion. Vous allez me dire que pendant la commission, pendant une heure ou une demi-heure, M. BANDON a précisé et a discuté ; oui, certes. Nous aurions préféré de la maturité sur le projet, nous aurions préféré l'inscrire dans la durée, en gros tout simplement donner une ambition à notre jeunesse en définissant de véritables chantiers, de véritables stages éducatifs, à défaut de dire : « Viens pendant 3 heures, travaille, je te donne 15 € et au revoir. »

M. LE MAIRE.- Vous n'êtes pas habitué à notre méthode de travail, Monsieur GUITTON, je peux le comprendre. Je peux comprendre aussi que le rythme va peut-être un peu trop vite pour vous. Néanmoins, Michel BANDON n'est pas intervenu dans le cadre de la commission, il est intervenu dans le cadre d'un groupe de travail préalable à la commission. Il y a eu deux moments pour travailler, deux moments pour réfléchir, deux moments pour faire des propositions.

Bien évidemment, ce dispositif a été mis en œuvre à la ville d'Issoire. Il a également été mis en œuvre dans des conditions similaires par la commune de Murol, de Vierzon. Je ne vais pas vous faire la longue liste de toutes les communes qui ont mis en place ce dispositif, quelle que soit la couleur politique de leur Maire.

Vous posez la question du CT, c'est mal connaître le fonctionnement de la collectivité puisque le CT ne concerne que les agents. Il ne me semble pas qu'à chaque fois que nous accueillons un stagiaire, nous réunissions le CT. Donc regardez un peu comment fonctionne la collectivité.

L'idée – je vous l'ai dit, mais si vous preniez la peine de m'écouter plutôt que de lire les notes que vous aviez préparées en amont – est bien de préparer un véritable parcours,

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

d'être dans un dispositif pré-service civique et j'ai dit que ce dispositif était la première pierre d'une politique plus large à destination de la jeunesse que nous souhaitons étendre jusqu'aux jeunes adultes qui, aujourd'hui, est un pan complètement oublié de l'action municipale. Ce dispositif est là pour montrer aux gens, montrer aux jeunes ce qu'est le service public, ce qui peut être valorisant dans le fait de donner du temps à la collectivité. Je ne pense pas que ce soit dévalorisant de participer à des travaux d'entretien de l'Artière, à la remise en peinture d'un portail d'une école, à servir le repas pour les enfants du centre de loisirs.

Néanmoins, ces tâches ne sont pas dangereuses. Ces jeunes seront bien évidemment équipés des équipements nécessaires. On leur donnera des gants quand ils accompliront des travaux de désherbage, en particulier. C'est un exemple. Croyez-vous qu'aujourd'hui, une collectivité et le Maire que je suis mettent en danger des jeunes ? Je ne le fais déjà pas avec mes agents, je ne vais pas le faire avec des jeunes de la commune.

L'idée de ce dispositif est de montrer ce qui est valorisant dans le service public, ce qui est valorisant dans le fait de donner du temps à la collectivité. C'est de donner une contrepartie parce qu'aujourd'hui, si ce type de dispositif n'existe pas, quel est le moyen pour ces jeunes de gagner un peu d'argent, de bénéficier de quelques « plaisirs » et de pouvoir s'acheter, comme tout un chacun, ce qui les intéresse à leur âge, sans recourir à l'argent de poche de leur famille ? Toutes les familles ne peuvent pas donner de l'argent de poche à leurs enfants. Il me semble valorisant que la collectivité joue ce rôle.

Il ne vous a pas échappé – et cela a été évoqué en commission – que le temps privilégié est bien évidemment le temps des vacances de juillet et d'août. Néanmoins, nous souhaitons initier ce dispositif aux vacances de Toussaint, si le temps nous le permet, et aux vacances de Noël. Il nous a paru raisonnable d'inscrire 60 demi-journées et 900 € d'ici la fin de l'année. Cela ne veut pas dire que, par la suite, le montant de ce dispositif ne sera pas augmenté, mais soyez bien conscients quand même que 60 demi-journées d'ici la fin de l'année, cela me paraît réalisable, cela me paraît soutenable. J'aurais pu mettre 10 000 € en sachant pertinemment que nous n'en aurions consommé que 1 000 et cela aurait été parfaitement hypocrite, cela aurait été de l'affichage.

Aujourd'hui, nous vous présentons un dispositif raisonné, raisonnable et concret, parce que bien évidemment, ce dispositif est concret. Quand il y a eu le groupe de travail et la commission, je n'ai pas vu autour de la table d'opposition majeure à ce dispositif, ni de complément. Bien évidemment, tout cela est perfectible, mais comme toutes les actions municipales. Ce n'est pas un dispositif qui est de l'affichage. Il est concret et réel.

Nous avons même eu, de la même façon que pour la mutuelle communale, comme je l'ai indiqué hier dans le cadre du CCAS, des appels de parents qui nous demandaient quand cela allait être mis en place. C'est la réalité. Je ne le fais pas pour vous faire plaisir, je le fais pour répondre au besoin de familles qui trouvent ce dispositif intéressant pour nos jeunes. On peut toujours voir le mal, mais je crois qu'aujourd'hui en tant qu'élus, ce qu'on doit surtout voir, c'est le bien qu'apporte ce dispositif à nos plus jeunes et l'aide qu'il peut apporter à des familles.

Mme LOZANO.- Je n'ai pas du tout cette vision de la société. Je suis vraiment désolée. Quand j'ai lu cette délibération, j'ai vraiment ressenti le fait qu'on faisait travailler des jeunes pour être sous-payés. Vous pouvez rigoler. Dites-moi qu'est-ce qui empêche la mairie de rémunérer correctement ces jeunes ? Le législateur l'a prévu. On peut leur donner un véritable salaire. Pourquoi ne le ferions-nous pas ? On a été capable de trouver de l'argent pour différents dispositifs. On a été capable de trouver 3 000 € pour aider à acheter des vélos électriques. Pourquoi ne serait-on pas capable de mettre la même somme sur ce type d'action ? Légalement, on peut le faire. Je vois là un avantage avant tout pour la mairie, où on va avoir des jeunes, bien sûr que les jeunes sont demandeurs puisqu'ils n'ont pas de

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

travail, puisqu'ils recherchent, mais offrons-leur un véritable travail et non pas des miettes ! Ne nous servons pas de ces jeunes de variable d'ajustement, comme cela risque d'être le cas !

M. LE MAIRE.- À 16 ans, je ne peux pas faire un contrat de travail. Excuse-moi, Nicole.

Mme LOZANO.- Pourquoi ?

M. LE MAIRE.- On a des contrats d'apprentissage qui sont des dispositifs dans le cadre du milieu scolaire.

Mme LOZANO.- Non, c'est possible, on peut faire un contrat de travail à un jeune de 16 ans. Vous allez sur le site de Pôle Emploi, vous allez sur le site du gouvernement, vous verrez, c'est prévu par le législateur. Il y a un abattement, un jeune de 17 ans va être rémunéré à 90 % du SMIC. C'est légal.

Il y a plusieurs choses. Sur ce dispositif, il n'y a pas de cotisation sociale, il n'y a pas de cotisation de retraite. Quand on connaît la situation des caisses actuellement, sur la commune d'Aubière, cela ne va pas représenter grand-chose, mais quand on voit ces dispositifs qui commencent à se répandre partout en France, j'aimerais connaître le manque à gagner pour les caisses sociales, pour les caisses de retraite, mais aussi pour ces jeunes. Je fais partie d'une autre génération, j'ai commencé à travailler à 14 ans. Les petits boulots que j'ai faits comme cela, pendant l'été, pendant les vacances scolaires, les mercredis après-midi, m'ont permis d'avoir quatre trimestres validés en plus. Le jour où je suis allée faire mon décompte pour la retraite, j'étais bien contente de les trouver. Ce sont des choses qu'ils n'auront pas.

M. LE MAIRE.- Comme tu l'as dit, Nicole, autre temps, autres mœurs. Aujourd'hui ces jeunes, personne ne les embauche. C'est une réalité.

Mme LOZANO.- Qu'est-ce qui nous empêche de montrer exemple ?

M. LE MAIRE.- Nous regarderons le dispositif que tu nous as évoqué. Peut-être que c'est possible pour les entreprises, mais pour une collectivité, je n'ai jamais vu passer ce type de... C'est peut-être un dispositif nouveau.

Mme LOZANO.- Je ne pense pas que ce soit nouveau.

M. LE MAIRE.- Néanmoins, je peux qu'on repose le cadre très clair de ce dispositif. En aucun cas ce n'est un travail. Ce sont vraiment des missions très ponctuelles.

Mme LOZANO.- J'ai eu des jeunes en stage lors de ma carrière. Ils ont tellement besoin, tellement envie de bosser qu'ils se mettent à fond, donc il ne faut pas dire que ce n'est pas un travail parce que pour eux, c'est du travail et c'est vraiment mettre le pied à l'étrier. Comment peut-on leur mettre le pied à l'étrier en commençant par les sous-payer ? Je ne suis pas d'accord.

M. LE MAIRE.- Ils ne sont pas sous-payés car ce n'est pas un travail, c'est une gratification qui leur est donnée en échange d'un temps donné au service de la collectivité. Je vous donne un exemple très simple. Nous avons organisé l'an dernier une opération de nettoyage d'une partie de la commune. C'est exactement le même dispositif, en considérant que contre ce temps qu'ils ont donné à la collectivité, on leur donne une compensation financière. Cela ne me paraît pas être une mauvaise chose que de les indemniser ou de leur apporter une contribution financière en échange du temps qu'ils ont donné.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

En même temps, quand c'est dans le cadre d'une après-midi, on ne peut pas considérer que c'est un travail. Ce n'est pas un travail parce qu'on n'est pas dans la durée, parce qu'on n'est pas dans le cadre d'une mission récurrente. C'est vraiment une mission ponctuelle. Comme je l'ai dit, on voit vraiment cela comme un pré-service civique pour apporter l'éclairage à un jeune de ce qu'est le service public, de ce qu'est une mission d'intérêt général et de les aider aussi à appréhender leur environnement, l'espace public et de véhiculer des valeurs sur le bien vivre en société, sur le vivre ensemble.

Je ne pensais vraiment pas que sur ce dispositif... Je peux comprendre ton opposition de fond, mais aujourd'hui, il y a vraiment une réalité, c'est : que font ces jeunes pour se faire un peu d'argent ? Encore une fois, je le répète, toutes les familles ne peuvent pas donner de l'argent de poche, et en même temps, certains jeunes ont envie de donner du temps à la collectivité. Je ne veux pas qu'on stigmatise la jeunesse en disant que la jeunesse actuelle ne veut rien faire et ne s'intéresse à rien. Ce n'est pas vrai.

Concernant le mode de sélection, je n'y ai pas répondu tout à l'heure, nous leur demanderons de faire une « lettre de motivation », de venir présenter leurs motivations. C'est le Service Enfance Jeunesse qui les recevra. Il me semblait que ce mode de sélection avait été présenté. Cela ne me paraît pas être ni un jury de concours ni un entretien d'embauche. C'est un exercice qui me paraît intéressant de venir présenter sa motivation pour donner du temps à la collectivité.

Mme LOZANO.- Il y a autre chose, parce que je n'avais pas fini, désolée. Dans la liste des tâches qui leur seront confiées, on voit de l'entretien, on voit du ménage, vous avez parlé de la cantine, de l'accompagnement au niveau du centre de loisirs. Tous ces métiers, avec la crise du Covid, ne sont peut-être pas très à risque mais quand même. Pendant toute cette crise, on a dit que c'était des professions qu'il fallait revaloriser, qu'il fallait penser différemment, qu'il fallait donner une autre ampleur et respecter plus ces métiers. Que fait-on ? Là, ce que vous faites, c'est le contraire. On avait rêvé d'un monde où ces gens seraient respectés à leur juste valeur et on confie ces tâches à des jeunes, je le redis, sous-payés.

M. LE MAIRE.- Je préfère justement, Nicole, qu'on change les mentalités en montrant à ces jeunes sur le terrain quelle est la réalité de ces métiers, que ce n'est pas forcément l'image qu'ils peuvent en avoir ou qu'on leur donne, et que justement, c'est en leur permettant de réaliser certaines tâches, parce qu'il n'y a pas de sous-métier, de sous-activité, c'est justement par ce dispositif qu'on pourra aussi montrer aux jeunes que certaines missions et certaines activités d'intérêt général, quelles qu'elles soient, sont tout aussi importantes pour la vie en collectivité.

Je le redis, nous sommes actuellement dans un contexte Covid, mais il n'est bien évidemment pas question d'exposer qui que ce soit à un quelconque risque. Nous ne sommes sans doute pas aussi bons que vous mais quand même. En tant que patron d'une collectivité et en tant qu'employeur, je n'expose déjà pas mes agents, comme je l'ai dit, donc je ne vais pas exposer ces jeunes.

Je le redis, cela me paraît important de montrer à tous ces jeunes aujourd'hui ce que sont les métiers du service public, quelles sont les missions d'intérêt général aujourd'hui, quelle que soit la mission, encore une fois. Je pense que cela permet d'apporter un très bon éclairage sur quelles sont les missions, quelles sont les personnes qui contribuent au service public, qui contribuent aux missions d'intérêt général, et ce dispositif contribue à mon avis en ce sens.

Monsieur CORDONNIER.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. CORDONNIER.- Heureux de vous entendre dire qu'il n'y a pas de sous-métier, mais un peu chagriné qu'il y ait des tâches que l'on peut visiblement sous-payer.

Si le fait d'avoir exposé ce projet en groupe de travail avant de le proposer en Conseil Municipal est une infime avancée dans votre manière de faire, nous ne pouvons que constater, une fois de plus, que tout se fait dans la précipitation. Pourquoi proposer cette délibération aujourd'hui alors que nous avions le temps de travailler plus sérieusement ? Toutes les questions que nous venons de soulever, toutes les limites et les dérives que nous pointons auraient dû nécessiter plus de réflexion, plus de travail, plus de préparation, ne serait-ce que pour éviter ce petit sentiment d'improvisation dans quelques-unes de vos réponses. Nous avons dit en commission que nous étions prêts à travailler avec vous sur ce projet. Toutefois, nous ne sommes pas prêts aujourd'hui à voter pour un dispositif dont toutes les dimensions ne sont pas réfléchies et dont l'opérationnalité n'est pas aboutie.

Effectivement, vous agissez. Vous vous agitez même beaucoup et un peu partout, mais encore une fois, il faudrait à notre avis un peu plus de réflexion avant de passer à l'action.

M. LE MAIRE.- C'est pour cela, Monsieur CORDONNIER, que vous avez été invité à un groupe de travail. Dans « groupe de travail », il y a « travail ». Vous n'avez pas saisi la balle au bond. Je le regrette. Néanmoins, vous avez eu l'occasion de le faire. C'est aussi une nouvelle méthode, mais vous auriez pu et je pense que Michel BANDON aurait accepté vos propositions. Vous avez dit en groupe de travail que vous seriez vigilants. Nous l'avons compris. Voilà.

Néanmoins, je le redis, ce dispositif a fait ses preuves, il a été expérimenté dans de nombreuses communes, donc je ne crois pas que l'on avance vers l'inconnue avec ce dispositif. Je peux même vous dire que les services municipaux, en particulier le Service Enfance Jeunesse se fait un réel plaisir de mettre en place ce dispositif dans le cadre, comme je l'ai dit, d'une politique plus large en faveur de la jeunesse. Après, il est bien évidemment perfectible et s'il y a des points à améliorer, nous les améliorerons.

M. CORDONNIER.- Du coup, il faudrait peut-être qu'on clarifie et qu'on se mette tous d'accord sur la définition de ce qu'est un groupe de travail parce qu'il me semble que ce à quoi nous avons assisté avec Nathalie, effectivement, s'appelait un groupe de travail, était une présentation de 40 minutes, et encore en prenant notre temps, d'un travail réalisé visiblement en très grande partie par le SEJ, qu'on salue d'ailleurs et qu'on remercie pour le travail qu'ils fournissent et qui vous permet d'organiser des réunions. En aucun cas, ce jour, à part nous demander de temps en temps si on avait quelques remarques, nous avons pu réellement travailler et il me semble même qu'à la fin de la présentation, on nous a gentiment fait comprendre que la réunion se terminait, et cela nous allait très bien, d'autant plus que le message était : « Il y aura d'autres réunions de travail pour continuer à avancer sur ce dossier. » Or, le fait est qu'à peine 15 jours plus tard, on n'a pas retravaillé sur le dossier et on nous propose cette délibération. Donc très bien, mais qu'on se mette d'accord sur votre manière de faire, les termes que vous employez et ce que vous entendez par groupe de travail.

M. LE MAIRE.- Si je comprends bien, vous considérez que le SEJ a bâclé le travail, étant donné que c'est le travail du SEJ, à vous entendre ? Vous considérez que le SEJ a bâclé le travail, si c'est le travail du SEJ ?

M. CORDONNIER.- Non, le SEJ a très bien fait le travail qu'on lui demande.

M. LE MAIRE.- Donc c'est un bon dispositif. C'est un bon travail du SEJ, donc c'est un bon dispositif ou c'est un mauvais travail du SEJ et c'est un mauvais dispositif ? Soyons clairs.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

M. CORDONNIER.- C'est là où vous confondez politique et technique, Monsieur le Maire. Le travail technique est très bien réalisé à partir du moment où on donne une ligne politique. Là, comme il n'y a pas de ligne politique, le SEJ a fait ce qu'il savait faire et il le fait très bien. Cependant, ce que nous vous demandons, c'est un travail politique sur les lignes que vous voulez donner et ce travail n'est pas fait.

M. LE MAIRE.- C'est bien la différence entre vous et nous, Monsieur CORDONNIER, vous n'avez que la politique à la bouche. Nous vous présentons le travail d'un service. C'est un bon travail. Considérant que c'est un bon travail, je le présente devant le Conseil Municipal. Après, vous avez la liberté de le voter ou de ne pas le voter. Je suis d'accord avec vous, le SEJ a très bien travaillé. Je les félicite pour le travail qu'ils ont accompli et la majorité municipale votera ce dispositif, considérant que le travail des agents a été fidèle à la volonté exprimée par les élus. C'est un travail d'intérêt général. Ce n'est effectivement pas de la politique, mais nous ne sommes pas là, à titre personnel, pour faire de la politique.

M. GUITTON.- Je voulais juste rajouter quelque chose, si vous me le permettez. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, je voudrais surtout vous dire que ce ne sont pas vos agents, Monsieur le Maire, ce sont les agents de la commune d'Aubière. Vous n'êtes pas le patron d'une collectivité. Vous en êtes le Maire et le garant du bon fonctionnement. C'est intéressant de vous entendre parler et de prendre des notes quand vous dites cela parce que cela fait limite peur.

Vous n'avez pas répondu à une question, qui est quand même prégnante dans ce dispositif. Certes, les membres de l'opposition saluent le travail du Service Enfance Jeunesse dans le travail technique parce qu'ils ont toujours répondu présents avec vous apparemment, avec nous avant. En revanche, je m'interroge très sérieusement sur leur capacité à tenir le rythme sur ce dispositif. J'explique pourquoi. Parce qu'on les a très largement sollicités, même si vous les avez décriés pendant votre campagne, sur la mise en place suite à la crise Covid à l'intérieur du champ d'action éducative de la garderie, de la pause méridienne, notamment, et des garderies du soir. Ils ont toujours beaucoup plus de travail. À trois ou quatre jours de la rentrée scolaire, on ne sait pas à quelle sauce on va être mangé selon le protocole, même s'il y en a un qui se dessine. Ils seront sur le terrain avec un risque accru pour l'ensemble de ce Service Enfance Jeunesse.

J'insiste, Maxence l'a dit et permettez-moi d'en rigoler, s'il vous plaît, dire que vous ne faites pas de politique alors même que vous n'avez fait que cela pendant la campagne, je trouve que c'est un peu déplacé.

J'aimerais vous entendre, j'aimerais avoir une réponse sur les agents titulaires qui vont être sollicités dans le cadre de ce dispositif, parce que vous l'avez rappelé insidieusement, vous êtes largement majoritaires, donc ce dispositif va effectivement être voté, mais quelle est la place des agents titulaires dans ce dispositif, encore une fois ? Je vous ai posé la question et je la repose une deuxième fois parce que je n'ai eu de réponse à aucune de mes questions. Est-ce dans la fiche de poste ? Est-ce sur la base du volontariat ? Quel agent va les suivre ? Est-ce que cet agent est formé ? On ne prend pas un jeune comme cela pour lui expliquer : « Tu prends ton balai, tu ramasses des feuilles. » En tout cas, ce n'est pas la conception que j'ai du jeune, qu'il ait 16 ou 17 ans.

J'aimerais savoir pourquoi vous n'avez pas copié *in extenso* sur le dispositif d'Issoire qui, je le répète, n'octroie pas seulement une bourse de 15 € mais en plus deux entrées sur des sites municipaux, et en tout cas sur un site privé de loisirs, et un chèque lire ? J'aimerais aussi qu'on puisse en discuter parce qu'encore une fois, je fais le parallèle avec ce qu'on a voté tout à l'heure et la somme minime de 900 € qui me paraît bien dérisoire pour s'occuper des jeunes.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

Ensuite, vous avez dit : « Ce dispositif est mieux que rien », Monsieur le Maire. Souvent, Monsieur le Maire, le mieux que rien est pire que tout. Savez-vous pourquoi ? Parce que le provisoire devient trop souvent l'habitude.

S'il vous plaît, merci de répondre à nos questions pour qu'enfin, on puisse avoir un dispositif qui tienne la route si, effectivement, vous le votez tout à l'heure.

M. LE MAIRE.- Au moins, vous avez proposé des pistes pour les futurs groupes de travail et je vous en remercie. Comme cela, M. CORDONNIER pourra venir en groupe de travail proposer les solutions et les compléments de gratification que vous avez évoqués ce soir.

Sur la question des agents, on va fonctionner de la même façon que lorsqu'on accueille un stagiaire dans un service. Il n'y a rien de différent. On a des agents qui sont parfaitement en capacité de transmettre leur savoir, d'accueillir un jeune. Il n'y a rien de nouveau pour nos agents. Ce n'est pas un dispositif qui va venir chambouler le fonctionnement des agents de la collectivité.

Quant au terme de « patron » qui paraît vous choquer, Monsieur GUITTON, la fonction de Maire a plusieurs facettes. Bien évidemment, en tant que Maire, je suis le Maire de tous les Aubiérois, mais aujourd'hui, je suis également responsable de 150 collaborateurs. Je signe mensuellement 150 fiches de paye. Je suis responsable de leur travail. Je suis responsable de leur sécurité au travail. J'ai la même responsabilité en tant que Maire qu'un chef d'entreprise. Bien évidemment, nous n'intervenons pas sur les mêmes champs d'activité, nous ne travaillons pas de la même façon, mais ma responsabilité est identique. Ce sont les différents rôles d'un Maire. Quel que soit le Maire, cette réalité est la même pour tous, de la plus petite commune du département jusqu'à Clermont-Ferrand. Je peux comprendre que le terme de « patron » vous fasse mal aux oreilles, mais c'est la réalité du travail, c'est la réalité du terrain. Comme Maire, je vais régulièrement voir les agents de la collectivité, voir au plus près du terrain leur travail. Je les accompagne, je discute avec eux de leur quotidien, de la façon dont ils entreprennent pour mettre en œuvre le service public. C'est aussi la réalité d'un chef d'entreprise, quelle que soit la taille de l'entreprise, les petits commerces que nous avons soutenus tout à l'heure ou une entreprise de 300 ou 400 salariés. Le parallèle est évident, bien que nous soyons dans la sphère publique.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais soumettre la délibération au vote.

- Qui est contre ? *(8 voix)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 79 est adoptée à la majorité.

II - Administration générale

DEL80082020 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : désignation des délégués du Conseil Municipal. Annule et remplace la délibération n° 64072020 du 23 juillet 2020

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.-

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 80 est adoptée à l'unanimité.

III - Environnement - Cadre de vie

DEL81082020 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : adhésion groupement de commandes d'achat d'électricité – TE63 ELEC 2021

Rapporteur : M. Thierry VATIN

(Présentation de la délibération)

M. VATIN.- Je ne sais pas si vous avez des questions ?

M. GUITTON.- Bien évidemment, nous allons voter pour cette délibération, mais avez-vous regardé l'article 7 ? Si je fais un rapide calcul, 460 communes à 100 €, pour prendre le minimum de participation financière, 46 000 €, c'est grassement payé. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de personnes dans la salle qui touchent 46 000 € sur l'année. J'aurais voulu avoir quelques explications, si vous en avez, en sachant qu'encore une fois, j'ai pris cet exemple sur la participation financière la plus basse de 100 €.

M. VATIN.- Plus d'explications, je n'en ai pas pour l'instant, mais je peux en demander, c'est sûr. Après, sur ce groupement en termes de rémunération, 46 000 € annuels, je ne connais pas la qualification des gens au niveau du SIEG qui vont gérer ce genre de contrat. Ma foi, si c'est un temps plein... J'avoue que je peux demander quelques explications supplémentaires.

M. GUITTON.- Je postule tout de suite au SIEG pour travailler avec cette convention parce que je veux bien avoir 46 000 € bruts sur l'année et je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui vont me suivre.

M. LE MAIRE.- Après, c'est un forfait par commune. Pour reprendre un exemple assez récent, quand on a sollicité les services d'un AMO pour le marché d'assurance, je pense qu'il a été grassement rémunéré également. De façon forfaitaire, on n'était pas à cette somme. Quand on s'aide d'un AMO sur certains marchés, le coût de rémunération est beaucoup plus élevé. Certes, la somme totale cumulée est importante, j'en conviens, mais ramenée à chaque commune, elle est assez faible au regard de ce qu'on peut donner à certains cabinets d'étude ou certains assistants à maîtrise d'ouvrage dans les différentes missions qu'on peut avoir à leur confier dans la vie de la collectivité. Cela dit, nous ferons remonter au SIEG votre remarque.

Je soumets donc au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 81 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020
Reçu en préfecture le 22/10/2020
Affiché le 22/10/2020
ID : 063-216300145-20201015-DEL82102020-DE

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal est épuisé. Je suis désolé, je dois vous quitter puisque j'ai une autre réunion. Je vous remercie pour votre participation et je vous dis à bientôt et en particulier bon courage pour tous ceux qui vont œuvrer dans le cadre de la Saint-Loup ce *week-end*.

La séance est levée à 19 h 25.